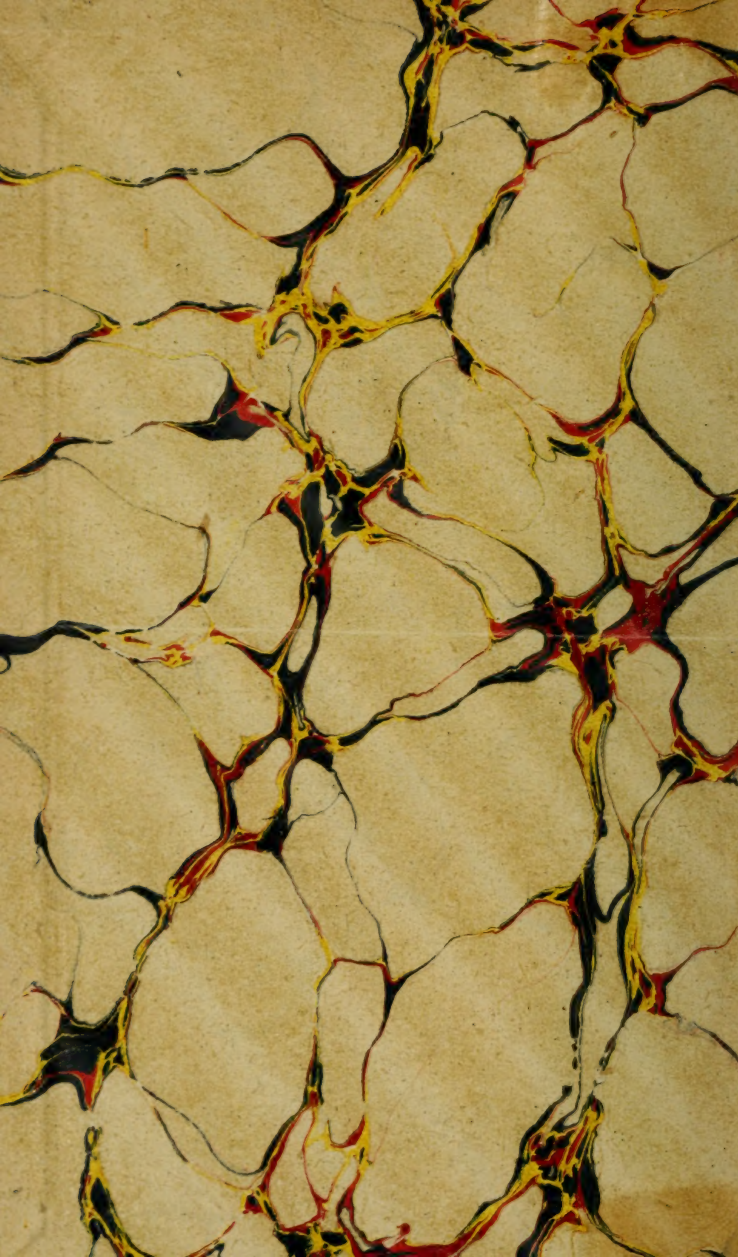

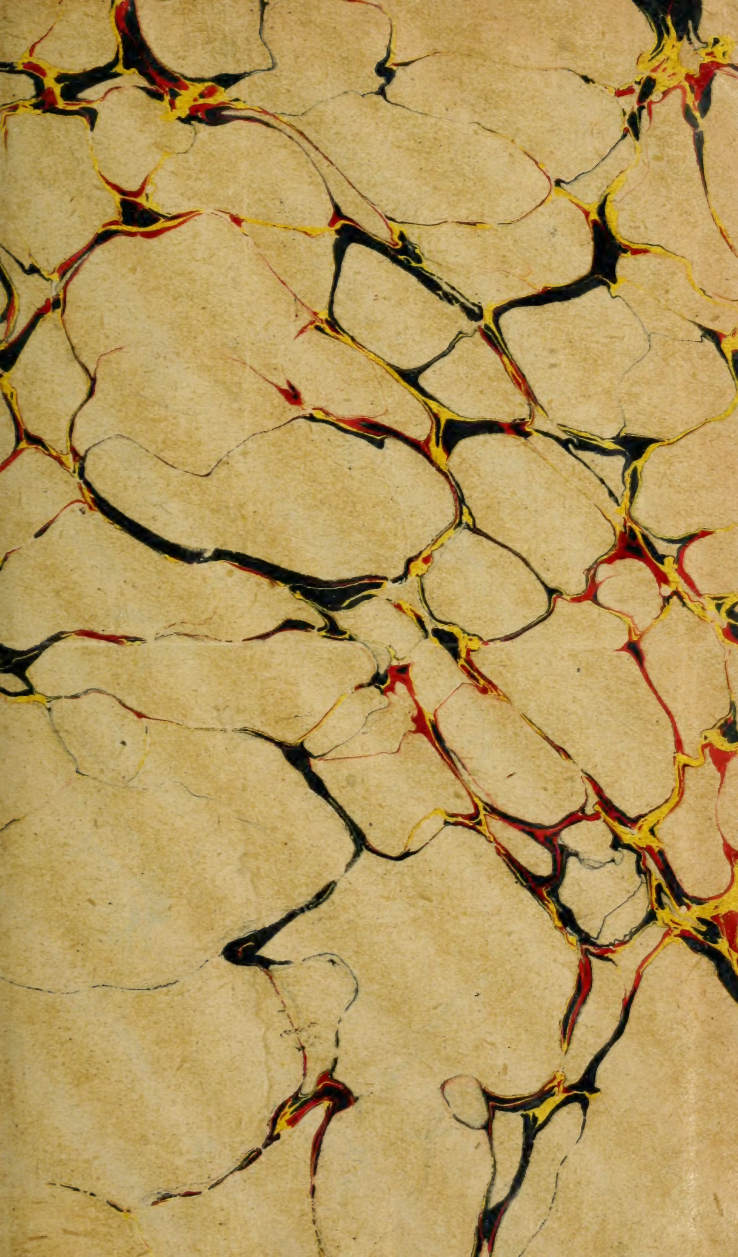

PQ
2323
.L26
Z727
1912
SMRS

LACORDAIRE

Reproduction d'une miniature

PAR Mme DELIENS

LACORDAIRE

DU MÊME AUTEUR

Sainte Gertrude. — Un vol. in-12 (deuxième édition) . . . . . **2** »

En préparation :

Bibliographie de Lacordaire.

OUVRAGES DU R. P. OLLIVIER.

DES FRÈRES PRÊCHEURS.

Les Amitiés de Jésus. — Magnifique volume grand in-8° cavalier, orné de gravures et d'une carte. . . . . **9** »

La Passion. — Essai historique. — Magnifique volume grand in-8° cavalier, orné de gravures et de plans. . . . . **9** »

La Passion. — Essai historique. — Beau volume in-12, *édition populaire*, ne contenant ni les gravures, ni les appendices de l'édition originale. . . **4** »

Etude sur la physionomie intellectuelle de N.-S. J.-C. Belle brochure in-8°. . . . . » **30**

La Mission providentielle de Jeanne d'Arc. — Edition de luxe, en format in-8°. . . . . » **50**

La Guerre. — Discours prononcé le 17 avril 1896 dans l'église de la Madeleine, au Service des Soldats français morts dans la campagne de Madagascar. Brochure in-8° . . . . . » **50**

L'Eglise. . . . . . **4** »

E. C. Minjard, missionnaire apostolique. **L'Homme-Dieu**. Etudes doctrinales et apologétiques sur Jésus-Christ le Verbe incarné. 4 volumes in-12. . **14** »

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lacordair00ledo

LE P. LACORDAIRE

D'après une miniature inédite de Mme Gadon-Boyer

LES GRANDS HOMMES DE L'ÉGLISE

AU XIXe SIÈCLE

LACORDAIRE

PAR

GABRIEL LEDOS

ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Préface du R. P. OLLIVIER

des Frères Prêcheurs

Cinquième édition

PARIS

LIBRAIRIE DE P.-J. BÉDUCHAUD, ÉDITEUR

(*Librairie des Saints-Pères*)

83, RUE DES SAINTS-PÈRES, 83

1912

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.

A LA MÉMOIRE BÉNIE DE MA SAINTE MÈRE

A MON PÈRE VÉNÉRÉ ET BIEN-AIMÉ

G. L.

PRÉFACE

Il faut à la gloire l'épreuve du temps. Rien ne dure en effet dans l'estime des hommes, sinon ce qui le mérite, et c'est le destin des médiocrités de perdre tôt ou tard la place qu'elles avaient usurpée, grâce à des engouements parfois aussi prompts à se dissiper qu'à se produire. Le bon sens ne saurait perdre ses droits, et le dernier mot doit lui rester.

« Les hommes de génie, a dit Victor Hugo, n'ont jamais que le lendemain : mais ils l'ont toujours » : ce qui est également vrai de l'héroïsme et de la sainteté. La raison en est que, pour être bien jugée, il faut à la grandeur le recul des distances ou des années, comme il faut à la force le choc répété des orages ou des passions. Vues de trop près, les grandes âmes et les grandes œuvres courent risque de n'être pas bien comprises, parfois même d'être méconnues, en raison de leur sublimité qui déconcerte ou même irrite ceux

qu'elles devraient subjuguer. « *Donner de l'ombrage* s'applique également aux grands arbres et aux grands hommes », a dit encore Victor Hugo, dont le jeu de mots renferme une profonde et douloureuse vérité.

Si parfois la gloire s'attache aux pas de l'homme durant sa vie, il est rare qu'elle ne l'abandonne pour un temps, après qu'il a quitté la terre. Le plus ordinairement une période commence, pendant laquelle les ombres s'accumulent et s'épaississent autour du nom jadis rayonnant. Quand viendra le souffle qui les dissipera, fera-t-il l'aurore d'un nouveau jour ? Peut-être ; mais c'est le mystère dont nul ne peut braver l'atteinte, s'il n'est pas de la race des immortels.

Lacordaire en était. La gloire eut pour lui des sourires, qu'il remarquait à peine et dont il se fût alarmé, s'il y avait donné attention. Il était sensible à l'approbation de ses amis plus qu'aux attaques dont ses adversaires poursuivaient sa personne et son labeur : mais ce n'était pas pour mériter cette approbation qu'il servait la Vérité et la Justice ; c'est pour elles-mêmes, telles qu'il les voyait, sorties de Dieu, invitant les hommes à les suivre dans leur retour à leur principe. Il s'était fait leur précurseur et leur pionnier, d'un cœur humble, dévoué, persévérant, ne leur demandant pour lui-

même que sa part de lumière et de force, afin de les aider de son mieux à la conquête des âmes.

Son désir ne fut pas trompé : il put voir, dès ici-bas, les résultats de ses efforts, et se dire qu'il était vraiment *un bon et fidèle serviteur*. Ce témoignage, qu'il recevait de beaucoup d'autres consciences éclairées et raffermies par la sienne, n'était pourtant pas la gloire, telle qu'il devait la connaître plus tard.— « Nous avions un roi, nous l'avons perdu, » disait, devant son cercueil, une pauvre femme de Sorèze, plus intelligente que ceux dont les jugements faisaient alors ce qu'on appelle l'opinion publique. Un oubli systématique entourait les derniers jours de l'illustre Dominicain, préludant à l'oubli forcé où les désastres, qu'il avait prédits, parurent ensevelir sa mémoire.

Après cinquante ans, elle reprend un nouvel éclat, dont le rayonnement pénètre jusqu'aux profondeurs de sa vie religieuse. Le saint, qui se cachait derrière l'écrivain, l'orateur, le patriote, se révèle en l'héroïsme de son humilité, de son détachement, de son effrayante mortification. Sans rien ôter à la grandeur de l'esprit, la part de l'âme s'amplifie au delà de toute prévision, ajoutant à l'apostolat de la parole celui des actes, plus fécond encore et plus glorieux. Désormais l'avenir lui appartient : il est entré

dans l'histoire de l'Église et de la France au dix-neuvième siècle, pour n'en plus jamais sortir.

Montalembert et Foisset avaient fixé la place de Lacordaire au milieu des hommes les plus admirés de ce temps ; le Père Chocarne détermina celle qui lui revient parmi les serviteurs de Dieu les plus chers à l'Église catholique. Le travail de M. Gabriel Ledos est un résumé intelligent et fidèle des études précédentes, avec une part d'originalité suffisante pour lui assurer un mérite particulier. Il y a moins loin qu'il ne paraît de sainte Gertrude au Père Lacordaire, de la contemplative à l'apôtre, de la recluse lettrée à l'homme de la vie publique. M. Ledos a vu les points de contact entre ces deux âmes, si dissemblables au premier coup d'œil et pourtant si facilement rapprochées, non seulement par la vocation religieuse, par le zèle de Dieu et des âmes, mais encore par l'ardent amour de l'obscurité et du silence. S'il n'a pas mis ces rapports en relief, il les fait deviner par le choix qui lui a dicté ces deux livres charmants : — *Sainte Gertrude* et *Lacordaire*, — écrits dans un style simple et grave, avec les nuances qui convenaient à son double sujet.

C'est plaisir de constater, avec lui, que *les chênes et les moines sont éternels*, et que *leur jeunesse*

se renouvelle comme celle de l'aigle ; c'est aussi plaisir de constater, en le lisant, que la race des hagiographes de bonne école n'est pas près de finir, et que l'Église, tant qu'elle produira des saints, leur donnera de même des apologistes capables de les comprendre et de les populariser.

Paris, 5 avril 1902,
en la fête de saint Vincent Ferrier.

Frère Marie-Joseph Ollivier,
des Frères Prêcheurs.

LACORDAIRE

CHAPITRE I

LA VIE DANS LE MONDE

Jean-Baptiste-Henri Lacordaire naquit le 22 floréal an X (12 mai 1802), à Recey-sur-Ource, petit chef-lieu de canton de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, dans la Côte-d'Or, où son père, Nicolas Lacordaire, s'était acquis quelque réputation comme officier de santé. Originaire de Bussières-lez-Belmont (arrondissement de Langres, canton de Fayl-Billot), Nicolas avait quité le pays natal pour ne point faire concurrence à son frère Alexandre, médecin comme lui.

Henri fut baptisé le lendemain de sa naissance par l'abbé Le Blond, desservant de la paroisse de Lucey, et non pas, comme on s'est

plu à le répéter après le P. Chocarne, par cet abbé Magné auquel Nicolas Lacordaire avait eu le courage d'assurer une retraite dans sa maison, pendant la tourmente révolutionnaire (1).

Orphelin de père dès l'âge de quatre ans, c'est sous l'influence prépondérante de sa mère qu'Henri fit sa première éducation. Épouse en secondes noces de Nicolas Lacordaire, Anne Dugied demeura veuve après six années de mariage, avec quatre enfants dont le dernier était encore à naître. Malgré la médiocrité de ses ressources, insuffisantes pour lui assurer l'aisance, elle sut satisfaire à la lourde tâche d'élever quatre garçons et de les mettre en mesure d'acquérir des positions honorables. Fille d'un conseiller au Parlement de Dijon, elle avait conservé l'esprit et les traditions des vieilles familles parlementaires; elle en avait hérité la dignité de la vie, le vif sentiment de l'honneur et une austérité presque rigide. Peu expansive dans son affection, elle n'hésitait point à traiter ses enfants avec une sévérité qui excitait parfois les murmures des étrangers. Le régime auquel ils étaient soumis n'était

(1) L'acte de baptême a été publié par M. H. Villard, *Correspondance inédite du P. Lacordaire* (2e éd., Paris, Palmé, 1876, in-8°), p. 473, et par M. Foisset, dans les appendices du t. I de sa *Vie du R. P. Lacordaire.*

rien moins que délicat : c'est ainsi qu'en hiver elle ne permettait point de leur chauffer les pieds avant de les mettre au lit. Mais si elle traitait leurs corps avec rudesse, elle apportait tous ses soins à développer en eux les dons de l'intelligence et de l'âme, à leur inculquer de solides principes d'honneur et de foi. Elle leur lisait ou faisait lire, avec les Livres saints, les auteurs classiques et surtout Corneille et Racine.

Les relations qu'elle avait conservées à Dijon, l'assurance d'y trouver des facilités pour donner à ses chers enfants une instruction plus soignée, la décidèrent à vendre en 1808 la maison de son mari à Recey. Mais, avant de retourner à Dijon elle alla passer dix mois chez son beau-frère à Bussières, C'est là qu'Henri commença sérieusement ses études, allant chaque jour à Belmont s'instruire des premiers éléments des langues latine et française auprès d'un certain Liébeaux, ancien curé de Bussières, jureur pendant la Révolution et qui devint plus tard juge de paix d'Arc-en-Barrois. Tout imprégné des idées religieuses dont sa mère avec rempli sa jeune âme, Henri prenait un plaisir particulier à dire la messe sur un petit autel dressé dans le vestibule de la maison.

Ce goût de piété se développa encore quand sa

mère se fut établie à Dijon, rue Jeannin, 43. Ce n'était plus seulement la messe qu'il disait ; c'étaient des sermons qu'il prononçait devant ses frères et quelques enfants, avec une véhémence telle que sa bonne, l'une de ses auditrices, en demeurait tout effrayée. Dès qu'il eut atteint ses sept ans, sa mère le conduisit à confesse au curé de Saint-Michel, sa paroisse ; et cette première entrevue avec le vénérable M. Deschamps fit sur l'âme tendre et pieuse de l'enfant une impression « pure et profonde », qu'il n'oublia jamais.

Malheureusement il dut bientôt quitter la petite école où il faisait ses classes, pour entrer au lycée de Dijon, où sa mère avait obtenu pour lui une demi-bourse. Moins encore peut-être alors qu'aujourd'hui, l'Université n'était ni une école de foi, ni une école de mœurs. Maîtresse souveraine de l'éducation grâce au monopole, elle n'avait pas assez à lutter contre la saine et bienfaisante concurrence de l'école libre qui l'aurait obligée à se surveiller davantage. Le rétablissement officiel du culte catholique en France par le Concordat n'avait point restauré l'esprit chrétien dans notre patrie ; le clergé, qui avait peine à se recruter, demeurait par là même au-dessous de sa tâche, et n'était malheureusement pas soutenu par l'affection générale. Le souffle chrétien n'animait pas les établissements

publics d'instruction. Sans doute, le corps enseignant n'était point, en masse, hostile à la religion : plusieurs professeurs pratiquaient ; quelques-uns étaient sincèrement chrétiens ; des aumôniers étaient attachés à chaque maison ; la classe commençait et finissait par la prière ; les élèves étaient conduits régulièrement à la messe ; mais le « mélange confus de chrétiens, de déistes et peut-être d'athées » (1) « qui existait parmi les maîtres et qui ne pouvait échapper à l'esprit curieux des élèves, ne permettait pas à ces pratiques purement extérieures d'avoir assez de prise sur leurs âmes ; les aumôniers, dont le rôle se bornait presque à dire la messe et à faire de courtes instructions aux collégiens, exerçaient sur eux d'autant moins d'influence que leur caractère religieux, surtout quand après 1815 le clergé se fut en masse rattaché aux Bourbons, les faisait regarder comme des suppôts de l'ancien régime, adversaires irréconciliables de toute idée libérale. Et le vent du libéralisme emportait les élèves avec une partie de leurs professeurs. Ajoutez à cela les méfiances et l'hostilité sourde qui régnaient entre des maîtres dont les uns avaient blanchi sous le harnais, tandis que

(1) Jean Couturier, *Mémoire sur l'instruction publique.* 2e édit. (Paris, Méquignon fils aîné, 1818, in-18), p. 11.

d'autres sortaient de l'École normale nouvellement instituée. Nous avons un Mémoire dédié en 1815 aux parents chrétiens précisément par l'un des professeurs du lycée de Dijon, Jean Couturier (1), qui fait ressortir quelques-uns des dangers de cette situation et qui, avec un courage peu commun, proclame la nécessité, pour relever l'éducation morale et chrétienne, de reconstituer en France des Ordres religieux, Nous y voyons qu'il y a parmi les professeurs « des hommes avides qui ne cherchent dans ces fonctions vénérables que les moyens de gagner de l'argent » ; que les plus honorables d'ailleurs sont « distraits par les soins d'une famille et amollis par l'amour de l'aisance ». « Les subordonnés ont pour leurs chefs un respect extérieur assez médiocre (2). » Les surveillants ou maîtres d'études, que l'on aurait dû choisir avec un soin d'autant plus scrupuleux que c'est à eux surtout qu'incombe la tâche de veiller sur la conduite morale des enfants, n'étaient

(1) Né en 1768, mort en 1824. Chef d'institution pendant la Révolution, il osait faire le catéchisme aux enfants qui lui étaient confiés. Son école fut fermée jusqu'à la chute du Directoire. Appelé successivement au collège de Gray, puis à celui de Dijon, administrateur provisoire de cet établissement en 1815, il refusa d'en garder la direction et devint professeur de rhétorique.

(2) P. 11.

que trop souvent également méprisés des maîtres et des élèves ; quelques-uns « furent le scandale d'une jeunesse qu'ils devaient édifier ; plusieurs sont allés jusqu'à introduire des livres impies dans ces établissements (1). » Comment la foi et la vertu des enfants se seraient-elles maintenues intactes dans un tel milieu ? L'on se rappelle les actes abominables relevés et flétris par Lamennais en 1823 dans cette lettre, qui fit scandale, au grand maître de l'Université. Quelques années encore après le départ de Lacordaire, l'esprit antireligieux était si développé dans le collège de Dijon qu'en 1830 des élèves se saisissaient d'un missel dans la sacristie et le jetaient dans les lieux d'aisances (2). Mme Lacordaire, qui vit la foi de tous ses enfants sombrer pendant leurs années de collège, déplorait de n'avoir pu les mettre ailleurs, et déclarait que, si elle avait à déposer contre ces établissements, elle aurait « des choses monstrueuses à dire (3) ».

Sur l'insubordination des enfants, voici comment s'exprime Couturier, qui, il le dit formellement, a surtout en vue le lycée de Dijon : « La jeu-

(1) P. 15.

(2) Le fait est raconté par *le Lycée*, journal peu suspect de cléricalisme.

(3) Lettre du 29 mai 1831 à Mme Louise Bougueret, dans H. Villard, p. 449.

nesse est devenue prodigieusement indocile : tout le monde s'en plaint ; mais il n'y a que les maîtres qui sachent bien jusqu'où ce vice est parvenu. Nous pourrions en citer quelques traits qui frapperaient nos lecteurs d'étonnement et d'effroi. L'insubordination est réfléchie au point qu'on en fait un système, un plan combiné ; il se forme des partis où l'on interdit l'obéissance à certains ordres des maîtres ; lorsque les plus grands élèves ont décidé que tel ou tel devoir ne serait pas fait, ceux qui s'en acquittent sont injuriés et battus par les rebelles ; les plus faibles sont toujours dominés et maltraités par les plus forts : de vénérables professeurs souvent sont bravés dans leurs classes, au point qu'on a vu des élèves frapper en leur présence quelques-uns de leurs condisciples. Il n'est presque plus d'écoliers qui travaillent ; de jeunes paresseux n'ont pas craint, quand on les interrogeait, de répondre, en riant, qu'ils ne savaient pas leurs leçons ; et si on les menaçait, leur air de dédain ou leurs paroles insolentes faisaient voir clairement combien ils se moquaient des punitions en usage ; et remarquez que les plus insolents sont ordinairement les plus petits, preuve évidente que les châtiments actuels ne suffisent pas. Le plus grave est la prison : les enfants s'en jouent, et y trouvent peut-être l'écueil de leur innocence, ou

l'occasion fatale qui doit augmenter leur corruption. Souvent on est obligé de différer cette peine, car il n'est pas convenable d'enfermer deux élèves dans une même chambre ; or, personne n'est plus imprévoyant qu'un écolier, les menaces dont l'effet n'est pas subit ne le touchent guère ; enfin, les caractères sont différents, la punition qui convient à l'un ne convient pas à l'autre (1). »

La douceur de Lacordaire, sa candeur admirable, sa vive piété, quand il entra, vers la fin de l'année scolaire 1812, au lycée de Dijon, le désignèrent comme victime à la brutalité de ses camarades ; on le battait, on le tourmentait, on lui arrachait sa nourriture, et il n'avait d'autre ressource que d'aller se cacher, pendant les récréations, sous les bancs de l'étude ; « là seul, sans protection, abandonné de tous, a-t-il écrit dans ces admirables mémoires connus sous le nom de « testament », je répandais devant Dieu des larmes religieuses, lui offrant mes souffrances précoces comme un sacrifice, et l'élevant vers la croix de son Fils, par une union tendre que je n'ai jamais peut-être éprouvée au même degré. » Il a rappelé, dans l'*Avenir* du 8 octobre 1830, en termes saisissants, cette angoisse de l'enfant dont la foi est un

(1 P. 21-22.

objet de dérision et un motif de persécution pour ses camarades impies et cruels. Mais cela ne dura point très longtemps. Mieux traité à la rentrée par ses camarades, dont quelques-uns devinrent ses amis intimes comme Ladey, il descendit presque à leur niveau. S'il conservait cette étonnante candeur qui fut l'un des traits de son caractère, sa foi diminua graduellement, et après sa première communion en 1814, il s'éloigna tout ensemble de l'esprit et de la pratique de la religion. Quant à l'indiscipline, il a raconté lui-même qu'il donnait des coups de pied à ses professeurs, et il ne fut sans doute point l'un des moins ardents à répondre par le cri séditieux de : « Vive l'empereur ! » au discours où Alexis de Noailles, visitant le collège en 1815 au nom du roi (1), félicitait les élèves d'avoir échappé à l'oppression impériale. Car, par un contresens étrange, la tyrannie impériale apparaissait à ces jeunes libéraux comme un idéal de liberté en face du gouvernement nouveau, qui portait le faix des souvenirs de l'ancien régime.

Bien que Lacordaire ait prétendu lui-même n'avoir été, jusqu'en rhétorique, qu'un élève médiocre et n'avoir obtenu aucun succès au cours de ses premières études, il est certain qu'il ne négli-

(1) Jos. Regnier, *Lacordaire*. (Nancy, Vagner, 1880, in-8°.)

gea point le travail dans son enfance ; et lui-même, dans une lettre à Ladey, rappelle qu'il était quelquefois le premier dans ses compositions. Malheureusement l'enseignement des lycées n'était guère plus élevé que l'éducation qu'ils donnaient ; le plan d'études était assez faible ; l'enseignement historique était à peu près nul, n'étant point confié à un maître spécial, et le règlement invitant simplement les professeurs « à diriger leurs lectures de manière à leur donner (aux élèves) les notions principales de l'histoire » ; l'étude de la philosophie était absolument négligée ; les lettres seules étaient encore cultivées avec quelque goût, bien que la grammaire et la rhétorique y tinssent peut-être plus de place que la littérature, et que l'étude des formes y dominât celle du fond. L'admiration des deux siècles précédents pour l'antiquité classique était devenue l'engouement emphatique de la période révolutionnaire : l'on farcissait la tête des enfants des exploits des héros païens ; et leurs vertus tout humaines étaient presque les seuls exemples proposés à l'imitation de la jeunesse.

Henri n'eut guère affaire qu'à des professeurs médiocres, dont aucun n'a laissé de nom, et qui, en dehors des classes, ne paraissent guère s'être occupés de leurs élèves. Mais il eut le bonheur, dès la rentrée de 1813, de rencontrer un

jeune élève de l'École normale, appelé au lycée de Dijon pour y faire les classes élémentaires, qui par conséquent n'avait point Henri dans sa classe, mais qui le distingua, se prit pour lui d'affection et consacra une partie de son temps à former son intelligence. Lacordaire a reconnu lui-même une influence considérable sur son avenir à M. Delahaye (1), qui jeta en lui « les premières semences du bien », mêlant dans une certaine mesure les conseils moraux aux avis littéraires. C'est lui, écrivait en 1826 Lacordaire à son ami Ladey (2), qui « m'a donné l'habitude du travail, le goût des lettres, le sentiment précoce de mes forces. Il m'a fait croire que j'étais un homme pour que je le devinsse un jour. » Ce goût du travail que ce véritable maître lui inculquait, Henri l'emportait avec lui jusque pendant les vacances, et à Bussière, chez son oncle, il traduisait chaque jour une page de latin et passait des heures dans la bibliothèque à faire des lectures qui malheureusement n'étaient pas suffisamment réglées.

L'appui qu'il trouvait auprès de M. Delahaye lui manqua partiellement quand ce jeune homme,

(1) Mort vers 1870, à Duclair, conseiller honoraire à la cour de Rouen.

(2) *Lettres inédites*, publiées par Mme Victor Ladey (Paris, Delhomme et Briguet, 1895, in-8°), p 182.

au retour des Bourbons, quitta le collège pour la magistrature ; il correspondait, il est vrai, avec son jeune ami, et « il est touchant de voir la manière douce, simple, encourageante avec laquelle un jeune homme de plus de vingt ans s'entretenait alors avec un enfant indocile, qui donnait des coups de pied à ses maîtres, et qui était quelquefois le premier dans ses compositions » (1). Mais par lettres l'influence de M. Delahaye devait être nécessairement moins profonde et moins active, et d'ailleurs le jeune normalien n'était point religieux, et ne pouvait restaurer dans l'âme de l'enfant la foi qui sauve.

Les autres maîtres de Lacordaire ne paraissent avoir exercé sur lui aucune influence, pas même intellectuelle. Il est seulement assez remarquable que ce soit précisément en rhétorique, dans la classe de ce Couturier dont nous avons déjà parlé, que les goût littéraires du jeune lycéen se soient réveillés et manifestés avec un éclat extraordinaire, puisque avec le prix d'honneur il remporta presque tous les autres. Mais il ne paraît point que ce professeur ait eu sur cet essor intellectuel une influence prépondérante. Lacordaire ne lui a conservé aucun souvenir reconnaissant, et il

(1) *Lettres inédites*, etc.

ne devait y avoir aucune sympathie entre l'élève, libéral comme tous ses camarades, et le maître, si violemment légitimiste, qui n'avait pas craint d'adresser à Napoléon une épître pour le presser de restaurer le trône des Bourbons. Il est assez peu probable que le futur fondateur de Sorèze ait jamais eu connaissance de ce mémoire, où son professeur de rhétorique signalait avec tant de force la nécessité de l'éducation donnée par des religieux. Il y a là néanmoins une coïncidence curieuse et qui peut-être méritait d'être relevée.

L'influence des deux aumôniers semble être demeurée absolument nulle, bien que l'un au moins d'entre eux, l'abbé Vêtu, eût quelque valeur personnelle ; devenu curé de Chenove-lez-Dijon (Côte-d'Or, arr. et canton de Dijon), il publia, quelques années plus tard, un *Catéchisme*, qui reçut de grands éloges (1).

Le soutien que Lacordaire ne trouvait point parmi ses supérieurs, il ne le rencontrait pas davantage dans ses égaux. Ce n'est pas que la sympathie de ses camarades lui fît défaut : quelques-uns s'étaient liés plus particulièrement avec lui, comme

(1) *Explication pour le catéchisme*, 2e éd. Paris, Demonville, 1826, 3 vol. in-12.

Hippolyte Regnier, qui se fit plus tard quelque nom dans les lettres ; comme Victor Ladey surtout, brillant professeur de droit et qui demeura l'un des intimes de Lacordaire. Mais tous sentaient sa supériorité, loin de pouvoir lui imposer la leur ; et dès le collège il dut s'habituer à se diriger seul, à se concentrer en lui-même et à demeurer son propre conseil. Ce qu'il disait plus tard à Edmond Boissard, que « personne ne le connaissait », était vrai dès lors, et son caractère demeurait un secret pour sa propre famille, sauf dans une certaine mesure pour sa mère. C'est au collège qu'il prit, en partie sous l'influence de M. Delahaye, l'habitude de la réflexion personnelle. Il avait dès lors aussi une force de caractère et de volonté dont une simple anecdote, conservée par un de ses cousins, donnera la mesure : il n'avait que onze ans quand, ayant tenu tête à sa tante pendant quatre heures, il reconnut son tort, promit de ne plus jamais recommencer et sut tenir parole.

En 1819, Lacordaire sortit du collège « avec une religion détruite et des mœurs qui n'avaient plus de frein, mais honnête, ouvert, impétueux, sensible à l'honneur, ami des belles-lettres et des belles choses ». Il entrait aussitôt à l'École de droit, où le père de son meilleur ami, Victor

Ladey, professait le droit romain, et qui avait à sa tête comme doyen un éminent jurisconsulte, Proudhon, auteur de travaux remarquables, et que l'autorité incontestée de son talent avait garanti contre la méfiance impuissante du gouvernement.

Malheureusement l'enseignement donné à l'École de droit, sans profondeur, sans largeur, sans vues philosophiques, purement terre à terre et technique, n'était point pour plaire à l'esprit enthousiaste et ardent du nouvel étudiant. S'il fut reçu à tous ses examens « à l'unanimité » et à la plupart « avec éloge », il suivait sans intérêt et sans ferveur les cours froids où l'on s'y préparait. Son attention était distraite ailleurs ; son esprit était attiré par d'autres travaux.

La jeunesse de Dijon était entraînée alors dans un mouvement intellectuel remarquable. Un étudiant de 20 ans, Théophile Foisset, nouvellement arrivé dans la ville, où le précédait une réputation littéraire due à ses succès au concours de l'Académie dijonnaise, groupait l'élite de ses camarades de la Faculté en une Société d'études. Avec son ami Prosper Lorain, qui fut le premier président de cette association, on y voyait son frère, Sylvestre Foisset, le futur supérieur du petit séminaire de Plombières, le poète Brugnot, Daveluy,

qui devint directeur de l'École française de Rome; Edmond Boissard ; Édouard Clerc, dont les travaux sur l'histoire de la Franche-Comté ne sont pas à dédaigner; Gatrez, qui se fit prêtre et devint recteur de Limoges, etc. La plupart de ces jeunes gens étaient royalistes et catholiques. Foisset, qui avait pour Lacordaire estime et sympathie, le fit agréer comme membre. Lacordaire s'inscrivit dans les quatre sections (histoire, belles-lettres, philosophie et droit) et apporta dans toutes les discussions une verve incomparable et une éloquence que ses admirateurs mêmes trouvaient presque trop déclamatoire pour un auditoire aussi restreint.

De son caractère à cette époque, son ami Lorain a fait un portrait dont il convient de citer quelques traits (1) : « Cet esprit soudain était capable d'un travail long, graduel, continu, quotidien, opiniâtre ; cette nature énergique était patiente, elle réunissait l'emportement et la mansuétude ; cette imagination impatiente et reine était propre aux profondeurs d'un long dessein ; chez elle la promptitude de la vue pouvait s'allier à la réflexion la plus suivie, au plus constant calcul. A côté d'une florissante adolescence tout le sérieux

(1) Lorain, *le R. P. Lacordaire* (Paris, Sagnier et Bray, 1848, in-8°), p. 13.

de l'homme mûr ; la gaieté folle et jusqu'à la bouffonnerie de l'enfant, mêlée à la méditation du penseur. »

Ce mouvement intellectuel intense où se laissait entraîner avec tant d'ardeur la jeunesse offrait un danger que, quelques années plus tard, l'abbé Bautain caractérisait ainsi : « La jeunesse d'aujourd'hui, mêlée peut-être trop tôt au mouvement de la société, ne reste point étrangère aux grandes questions qui l'agitent. On peut presque dire que dans notre siècle il n'y a pas de jeunes gens, et c'est un malheur ; car les hommes n'ont plus le temps de mûrir et se mettent à l'œuvre avant d'être formés (1). »

Dans la Société d'études, les questions sociales et politiques étaient abordées avec autant de hardiesse que les questions littéraires : ce fut le salut de Lacordaire. En même temps qu'il faisait des tragédies et des traductions en vers d'Anacréon, il se plongeait dans la lecture de Voltaire et de Rousseau ; son esprit sceptique et raisonneur lui faisait déclarer que la France ne serait bien que quand elle serait protestante (2). Son libéralisme politique était décidément antimonarchique. Les

(1) *De l'enseignement de la philosophie* (Strasbourg, février 1833, in-8°). p. 15.

(2) Villard, p. 7.

discussions de la Société d'études le rattachèrent à la monarchie constitutionnelle, telle que l'établissait la Charte. Et, du coup, il se sentit ébranlé dans ses idées religieuses, et demanda à Foisset des entretiens sur la religion.

Il se faisait en lui un travail lent, dont ni ses amis ni peut-être lui-même ne se rendaient bien compte. Il cherchait à pénétrer le mystère de la vie et se débattait dans un doute cruel qui l'étreignait. « Je me souviens, écrivait-il plus tard à son ami Ladey (9 juillet 1824) (1), qu'un soir je me promenais, à grands pas, dans les rues de Dijon, élevant quelquefois mes mains vers le ciel par un mouvement machinal, puis en couvrant mon visage, pleurant, emporté par mon esprit dans mille sens divers, embrassant d'un coup d'œil une multitude de questions et de pensées, et répétant : Il n'y a rien de certain ! Il n'y a rien de certain ! Mon grand tourment était de ne pas trouver en moi la raison de mon existence et de ne pas la reconnaître en Dieu qui seul a la raison de tout ce qui existe et qui, par conséquent, est la fin dernière de tous les êtres. »

Licencié en droit à 20 ans, il s'agissait pour Lacordaire de se faire une carrière. Poussée par

(1) *Lettres inédites*, etc.

sa famille qui trouvait Dijon un théâtre trop indigne du talent d'Henri, pressée par le double désir de voir son fils s'acquérir une plus haute renommée et une position plus brillante, Mme Lacordaire songeait à l'envoyer à Paris. Lui balançait, hésitait ; il lui coûtait de quitter ce foyer maternel qu'il avait trouvé si doux à sa sortie du lycée ; il lui coûtait d'abandonner ses amis, cette société où il était si à son aise, pour aller s'engloutir dans le gouffre de Paris où il sentait qu'il serait isolé. Mais, en dehors même des considérations d'avenir que la raison faisait valoir à ses yeux, il était entraîné vers Paris par un attrait mystérieux, par une sorte d'appel de la Providence. Sur le point de partir, il écrivait à Lorain (2 octobre 1822) (1) :

« Je n'ai jamais cru que la Divinité fît attention aux individus ; je pense que la marche de l'univers est réglée par des lois générales, et cependant je me suis imaginé quelquefois que Dieu avait des vues sur moi et qu'il m'avait appelé par mon nom avant que je fusse né. Alaric sentait quelque chose en lui qui le portait à détruire Rome, et je sens quelque chose en moi qui me pousse vers Paris.

(1) *Lettres à Théophile Foisset* (Paris, Poussielgue frères, 1886, in-8°), t. II, p. 268.

Allons, je le vois bien, cette démarche doit décider de mon sort. Je le sais ; mais peut-être je mourrai là-bas. Pourquoi suis-je triste ? Il y a des lieux que je verrai avant de partir, et je veux m'y promener seul, le soir, pour leur faire mes adieux. Je suis déjà avancé dans la vie ; ma pensée est plus vieille qu'on ne croit, et je sens ses rides à travers les fleurs dont mon imagination la couvre. Ah ! j'ai ouvert le coffre de l'existence, et j'ai vu qu'il était vide ! »

Sa mère, assez liée avec le président de Riambourg, magistrat distingué et grand chrétien, qui a laissé pour la défense de la religion des œuvres remarquables, lui fit donner par ce magistrat une lettre de recommandation pour un avocat de Paris, M. Guillemin. La lettre, en faisant l'éloge du jeune homme, disait qu'il ne s'agissait plus que de lui donner une bonne direction. Les sentiments bien connus du président de Riambourg, l'air candide et presque angélique de son protégé persuadèrent à M. Guillemin, membre lui-même de la fameuse Congrégation, qu'il fallait lui trouver un confesseur. « Un confesseur à moi ! dit Henri ; mais je ne vais pas à confesse, et la raison en est que je ne crois pas. Si j'avais le bonheur de croire, j'irais à confesse ; mais je ne dois pas y aller puisque je ne crois pas. » Il n'en devint pas moins le

collaborateur de M. Guillemin, qui trouvait dans ce jeune homme le concours le plus actif et le plus intelligent qui se plaisait à lui faciliter sa carrière en lui donnant à étudier des causes importantes, en lui procurant des affaires qui missent en lumière son talent. Car, bien qu'il ne fût pas encore dans les conditions légales, il plaidait, et sa parole obtenait partout un succès éclatant. Berryer, qui l'entendait, le faisait venir chez lui, le félicitait et lui donnait des conseils, le mettant en garde contre l'extrême facilité dont il faisait preuve. Il voyait un avenir brillant s'ouvrir devant lui. « Je ne doute pas, disait-il, que je réussirais à Paris. J'y ai fait en sept mois plus que d'autres en trois ans... J'ai remarqué au Palais des yeux attachés sur moi... Ce qui m'a satisfait, c'est ma facilité pour la parole, ma tranquillité et mon sang-froid. A peine suis-je levé que je me sens à mon aise (1). »

Mais au milieu de ces triomphes, qui remplissaient de joie et d'espérance sa famille et ses amis et qui eussent enivré une âme ordinaire, le jeune avocat ne se sentait pas heureux. Il lui semblait que « ce feu d'imagination et d'enthousiasme » dont il était dévoré ne lui avait pas été donné « pour l'é-

(1) *Lettres inédites*, 14 juin 1823, p. 36-37.

teindre dans les glaces du droit, pour l'étouffer sous des méditations positives et ardues ». Les plaisirs de Paris le laissaient assez froid ; il trouvait insipide de perdre cinq heures à entendre les « niaiseries » que l'on débitait dans les théâtres des boulevards, auxquels il avait un accès facile. Demeuré toujours à l'abri des grossiers plaisirs des sens, non seulement il n'aimait point les femmes, mais il se rendait compte qu'il ne les aimerait jamais par leur côté réel. Ni la Société philotechnique où se trouvaient des littérateurs distingués comme Casimir Delavigne, ni la Société des bonnes lettres fondée par Michaud, l'auteur des *Croisades*, et où M. Guillemin l'avait introduit, ne pouvaient l'attirer ni le retenir. Il n'y avait noué aucune amitié; ceux même que séduisaient ses brillantes qualités étaient arrêtés par son abord réservé et froid, qui ne laissait point soupçonner la tendresse d'un cœur auquel la solitude était nécessaire pour s'épancher librement. Lui-même dans ses élans d'affection était retenu par la crainte de ne pas éprouver de retour ; il voulait adopter un enfant dont l'éducation aurait été le pivot de sa vie ; il redouta l'ingratitude possible. « Rassasié de tout sans avoir rien connu », il se sentait dépaysé et isolé dans ce gouffre de Paris ; il n'avait de consolation que les lettres et de loin en

loin les visites des amis laissés à Dijon. L'un de ses camarades de collège, Hippolyte Regnier, était venu le rejoindre dans son petit logement de la rue du Dragon, où il passait sa vie dans un travail opiniâtre, levé à cinq heures, couché à dix, vivant en anachorète, fuyant tous les dîners et toutes les réunions. En dépit d'un vague et faible tourment de la renommée qu'il subissait parfois encore, il se demandait comment on peut se donner tant de mal « pour cette petite sotte » qu'est la gloire ; il commençait à se guérir de cette « plaie des âmes nobles », de « l'amour de ce néant qu'on appelle gloire et qui n'est qu'un peu de bruit qui n'a point d'écho dans l'éternité », comme il l'écrivait plus tard à Foisset (1). Il songeait à fuir Paris. « Le gouffre où je suis, écrivait-il à Ladey (2), pèse sur moi de toute sa profondeur ; il me semble qu'on y respire un air empoisonné. Il y a dans mon âme beaucoup de simplicité et de bonne foi, peut-être même de la naïveté, et sous tous ces rapports ce pays-ci me convient mal. Ne vivant pas sous les yeux du public au milieu d'amis toujours prêts à me donner de bons conseils, ne puis-je pas m'y corrompre et perdre tout ce qu'il y a de beau en moi ? Car

(1) *Lettres à Théophile Foisset*, p. 62.
(2) *Lettres inédites*, p. 33.

l'esprit n'est rien; il n'y a de grand sous le soleil que l'âme de l'homme. »

Dans cet abandon, dans cet isolement, dans cette angoisse, le Dieu de son enfance, le Dieu que sa mère lui avait appris à connaître, le Dieu qui avait consolé ses premières douleurs d'écolier, vint à nouveau le visiter et lui offrir la clef du mystère de la vie, la consolation et la force que ne peuvent nous donner les plaisirs vains et passagers de ce monde. Peu à peu, insensiblement, Henri devenait chrétien : son âme religieuse entraînait son esprit incrédule. La mort d'un ami l'affligeait-elle : sa mélancolie prenait une tournure religieuse et pour quelques instants il était chrétien. Hippolyte Régnier le rencontrait avec surprise dans Saint-Germain-des-Prés, appuyé contre un pilier et perdu dans ses méditations. La vérité religieuse que, dans de longs entretiens, Foisset avait essayé de faire luire à ses yeux dans les derniers mois de son séjour à Dijon, s'emparait de lui, sans que sa raison s'en sentît affaiblie ou vaincue ; il devenait chrétien et jamais n'avait été plus philosophe.

Ce travail mystérieux s'accomplissait dans le secret de son âme, loin de tout regard et en dehors de toute influence. Auquel de ses amis aurait-il pu s'ouvrir complètement ? Celui qui l'aurait pu comprendre et soutenir dans ce travail intérieur,

Théophile Foisset, était momentanément brouillé avec lui par la malveillance de tierces personnes. Qui aurait pu agir sur cette âme, moins susceptible que d'autres de céder à des influences étrangères? Son patron, M. Guillemin, s'abstenait de lui parler de religion. Henri avait, il est vrai, été mis en relation avec l'abbé Gerbet, « vrai chrétien », « cœur droit et sensible », qui avait assez vite conquis sa sympathie ; il avait même été introduit auprès de Lamennais ; mais le prêtre illustre qui remuait la France ne lui avait produit qu'une assez fâcheuse impression. Il en écrivait à Edmond Boissard, le 3 juin 1823 (1) :

« C'est un homme petit, sec, d'une figure maigre et jaune, simple dans ses manières, tranchant dans ses discours, plein de son livre. Aucun trait n'indique en lui ce qu'il est, ne révèle son génie. Il n'a de remarquable que cette sécheresse de corps qui faisait que César se défiait de Brutus. Qu'on place M. de Lamennais dans une assemblée d'ecclésiastiques, avec sa redingote brune, sa culotte courte et ses bas de soie noire : on le prendra pour le sacristain de l'église. »

Il s'abstint de retourner chez Lamennais, qui ne lui avait laissé qu'une impression de curiosité.

(1) *Lettres inédites*, p. 34-35

Quant à l'abbé Gerbet, qu'il continuait à voir de loin en loin, il ne lui causait guère de religion.

D'autre part, la chaire chrétienne à Paris ne retentissait plus d'aucune voix capable d'émouvoir la jeunesse cultivée, comme naguère celle de Frayssinous. Lacordaire s'engendra donc seul et lui-même à la foi, ou, pour parler plus chrétiennement, ce fut la grâce de Dieu qui opéra directement en lui, sans le concours effectif d'aucun intermédiaire humain. Il lisait, étudiait, réfléchissait ; et le christianisme s'imposait à lui par son « évidence historique et sociale ». Le travail dura des mois ; puis vint un jour où le jeune avocat se sentit tout à fait chrétien : sa raison était illuminée des clartés de la foi, son cœur rempli des charités divines. La vie ne lui apparaissait plus simplement comme un mystère de douleur, le monde comme un gouffre vide et amer. Au lieu de flotter désemparé sur la mer du pessimisme qui menaçait de l'engloutir, il trouvait dans l'Église la nacelle sûre qui le conduirait au port ; il n'avait plus à craindre ces dangers corrupteurs qui ne l'avaient guère effleuré, mais où il redoutait de perdre son âme. L'Église lui offrait son inviolable asile ; sa raison, battue par les doutes, s'arrêta enfin sur la colonne de l'immuable vérité, selon les belles

paroles que l'Église de Paris chante à la fête de la Dédicace :

> Hæc est cymba qua tuti vehimur,
> Hoc ovile quo tecti condimur,
> Hæc columna quæ firmi nitimur
> Veritatis.

Il voyait un but à sa vie, un emploi à ses facultés ; il se rendit à Notre-Dame et se réconcilia par la confession avec ce Dieu qui allait faire désormais sa force et son bonheur.

CHAPITRE II

LES DÉBUTS DANS LA VIE SACERDOTALE.

Une fois à Dieu, Lacordaire ne tarda guère à vouloir se donner à lui sans partage. Sans doute il hésita quelque temps, lui-même l'a confessé, à déserter une carrière qui s'ouvrait déjà si brillante devant lui, et qui semblait lui promettre toutes facilités pour payer de retour les sacrifices sans nombre que sa mère avait faits à son éducation et au succès de ses études. Mais cette vérité qu'il venait de saisir, cette vérité dont l'éclat avait dissipé ses doutes et dans la contemplation de laquelle son esprit trouvait le calme et le repos si longtemps cherchés, ne la devait-il pas à ses contemporains ? N'était-ce pas pour lui une obligation impérieuse de se dévouer à ravir d'autres âmes à ces ténèbres et à cette ombre léthifère, d'où il venait de sortir par un coup de la miséricorde divine ? Une volonté impérieuse et dominatrice, plus forte que sa volonté humaine, l'entraîna, en

dépit de toutes les résistances, vers le sacrifice du sacerdoce. Sa mère, qui l'aimait tant et dont l'âme chrétienne dut ressentir tant de joie de sa conversion, fit de vains efforts et lui écrivit jusqu'à six lettres pour le retenir dans le monde. Fière des premiers succès de son fils, elle le voyait à regret quitter une carrière honorable, où tout semblait lui prédire l'illustration de sa race ; et, dans la dispersion de ses fils, son cœur de veuve saignait de voir lui échapper celui sur qui elle avait le plus compté pour être le soutien de sa vie et la consolation de sa vieillesse. Ce n'est pas sans déchirement de cœur qu'elle donna son consentement à une résolution qu'elle voyait inébranlable.

La détermination subite de Lacordaire fut une surprise pour tous ceux qui l'entouraient, pour ceux même dont l'amitié croyait avoir pénétré plus avant dans les secrets de son cœur. Par une attention délicate de sa nature affectueuse, il prit comme premier confident de la solennelle démarche à laquelle il se déterminait ce Théophile Foisset que des malentendus séparaient de lui depuis une année, mais auquel il devait les premiers entretiens qui l'avaient éclairé sur la religion. Et Foisset, cet ardent catholique qu'un zèle dévorant poussait à un prosélytisme parfois indis-

cret, demeura comme atterré de cette nouvelle et ne fit pas d'abord pleinement écho aux aspirations de l'ami retrouvé ; il craignait une décision hâtive, insuffisamment mûrie par la réflexion, provoquée par les illusions généreuses d'un enthousiasme sans lendemain, et non point imposée par le sentiment profond et éprouvé d'une vocation surnaturelle.

Ailleurs ce fut bien pis : au lycée où l'on conservait le souvenir du rhétoricien brillant et incrédule, ce fut un cri de rage parmi ces écoliers qui avaient hérité de son incrédulité sans hériter de son intelligence : Henri Lacordaire curé ! curé !... Et dans sa propre famille l'on s'ingéniait à rechercher les motifs d'ambition qui avaient pu le pousser à choisir cette nouvelle carrière. Son frère aîné, Théodore, ne lui cachait pas que cette décision lui causait le plus grand chagrin qu'il eût éprouvé. « Je ne hais, ajoutait-il, ni la religion ni ses ministres en général ; mais je déteste l'usage que l'on fait actuellement de la première, et la conduite de la plupart des seconds (1). »

Mais Henri était décidé sans retour. « Aimant, comme il le disait un peu plus tard, les opérations mystérieuses » parce qu'il unissait « à l'imagina-

(1) Villard, p. 12, n° 1.

tion la plus mobile un jugement calme », et que son jugement, qui dissipait le plus souvent les rêves de son imagination, s'y laissait parfois attraper, il se taisait et roulait ses projets dans sa tête jusqu'à ce que le temps et la réflexion l'eussent rendu sûr de ce qu'il faisait (1). Sa lettre à Foisset précéda de douze jours son entrée au séminaire.

Mais si l'annonce de sa vocation se heurta, dans sa famille et dans ses amis, à des surprises douloureuses ou à des interprétations malignes, elle reçut tout d'abord de l'Église le plus consolant des accueils. M. Guillemin, son patron, l'avait conduit à l'un des grands vicaires, M. Borderies, pour tâcher de lui obtenir une demi-bourse au séminaire. Henri, qui imposait à sa mère le sacrifice de ses espérances mondaines et de son affection, voulait du moins lui éviter un nouveau surcroît de charges matérielles. Il suffit à M. Borderies de quelques instants d'entretien particulier avec le jeune avocat pour reconnaître sa vocation avec des larmes de joie ; et Mgr de Quélen le reçut avec une exquise bonté, dont Lacordaire conserva dans son cœur le souvenir attendri et

(1) *Lettres à un ami de séminaire* (Paris, aux bureaux de l'*Année Dominicaine*, 1898, in-16), p. 18-19.

nous a transmis le témoignage dans son « testament ».

Seulement l'archevêque de Paris ne pouvait accorder la faveur d'une demi-bourse au jeune homme qu'à la condition qu'il s'agrégeât à son diocèse, et Henri dut demander à son propre diocésain des lettres d'excorporation. Ce lui fut encore une raison de ne pas laisser s'ébruiter trop tôt à Dijon la détermination qu'il venait de prendre : on aurait pu agir contre lui auprès de l'évêque, et sans doute si M. de Boisville avait mieux connu la valeur du sujet, avait été mieux au courant de la réputation qu'il s'était faite à Dijon, il ne se fût pas montré si facile à le laisser partir.

C'est le jour anniversaire de sa naissance, le 12 mai 1824, que Lacordaire fut présenté au séminaire d'Issy par deux anciens élèves de la maison, l'abbé Gerbet et l'abbé de Salinis. Le patronage un peu suspect de ces deux fongueux partisans de Lamennais fut pour quelque chose dans l'accueil assez froid que l'on fit au nouveau venu. Mais lui ne s'en aperçut pas, tout à la joie de s'être retiré du « tourbillon des affaires humaines », de s'être abandonné à Dieu, loin de « cet ensemble de jouissances et de misères qui constitue le bonheur humain, » et auquel il se sentait étranger par ses croyances, par ses sentiments,

par ses goûts, par ses habitudes, par son caractère, par tout son être (1).

L'atmosphère de paix, de quiétude et d'innocence que l'âme respire dans les séminaires, et la façon dont la vie y est réglée, Lacordaire l'a peinte dans des pages que Sainte-Beuve a glissées, presque sans changement, — c'est lui-même qui l'atteste, — dans un chapitre de *Volupté* : pages célèbres, qu'il est superflu de reproduire ici. Nous emprunterons seulement à une lettre qu'il écrivait à Victor Ladey (2) le 17 mai 1824, cinq jours après son entrée au séminaire, quelques lignes où il retrace plus brièvement l'aspect de cette maison et la distribution ordinaire de son temps.

« La maison du séminaire est vieille ; les cellules sont étroites ; la fenêtre est en vitraux. Les meubles consistent dans une table, deux ou trois chaises, une commode, quelques rayons de bibliothèque en sapin, un lit et un vase où il y a de l'eau bénite. On est tranquille et heureux là-dedans. Les jardins sont vastes, les allées larges et nombreuses, les ombrages épais. Au milieu du jardin est une chapelle consacrée à Notre-Dame de Lorette, où l'on va faire un pèlerinage à chaque repas qu'on prend. La religion est ici partout ;

(1) *Lettres à Foisset*, p. 27.
(2) *Lettres inédites*, p. 92-93.

elle se mêle aux études et aux plaisirs. Nous avons une salle de jeux qui ne s'ouvre qu'une fois par semaine, et un jeu de paume qui est tous les jours à notre disposition. On se couche à 9 heures du soir, et on se lève à 5. Des quinze heures de la journée, huit heures et demie sont données à l'étude, quatre aux repas et aux récréations, deux heures et demie à la prière, aux méditations, aux lectures de piété. Les moments de travail et de repos, ceux que l'on partage entre l'adoration de Dieu et l'étude de ses préceptes, sont enchaînés les uns aux autres avec tant d'art que chaque intervalle paraît trop court, qu'on n'a jamais le temps de se lasser de ce qu'on fait, et que l'on arrive, à la fin d'une journée où l'on a satisfait à tous les besoins de l'âme et de l'esprit, avec une rapidité incroyable. Ici, l'ennui ne marche pas assez vite pour vous atteindre. »

L'une des plus grandes joies de Lacordaire à Issy, ce fut d'y retrouver cette fraîcheur des affections que l'on connaît dans l'enfance, mais dont il est si difficile de jouir dans le bruit du monde et dans cette lutte âpre et quoditienne des intérêts et des ambitions. Le dévouement absolu et sans arrière-pensée qu'il avait fait à Dieu de tout son être n'empêchait point son cœur candide de s'attacher avec tendresse à quelques-uns des cent

quarante jeunes gens qui remplissaient alors le séminaire d'Issy ; il les aimait d'autant plus qu'il se sentait uni à eux par les liens d'une même foi, par les sentiments d'un même amour pour Dieu et pour les choses célestes. Il refusait de voir dans l'amitié « une sorte d'attachement froid, austère, où les paroles ne sont rien, où les caresses ne vont pas, un contrat par lequel on s'oblige à des secours et à des consolations mutuelles, une affaire qui appartient plus à la raison qu'au goût (1) ». Son affection débordante s'exprimait sans hésitation par les caresses ; mais ces amis, qui tous se sentaient subjugués par sa supériorité, gravitaient dans son orbite sans être capables de lui rendre par leurs conseils l'appui qu'ils recevaient des siens. Ce n'est pas qu'il manquât au séminaire de cœurs fermes et d'intelligences d'élite : Petetot, le futur restaurateur de l'Oratoire en France ; Dupanloup, appelé à de si hautes destinées, pour ne citer que ces deux noms, s'y trouvaient à cette époque. Mais avec ceux-là tout se bornait à un échange d'estime réciproque et à des joutes intellectuelles, comme celle dont le biographe de l'évêque d'Orléans nous a conservé l'écho.

Ce n'était pas seulement avec ses camarades que

(1) *Lettres à un ami de séminaire*, p. 60.

Lacordaire soutenait des discussions où éclatait la verve de son esprit brillant ; dans les classes, il ne ménageait aux professeurs ni les questions ni les objections, les pressant de son argumentation vigoureuse, les déconcertant par l'imprévu et la hardiesse de ses attaques, et les obligeant plus d'une fois à battre en retraite.

Cette vivacité téméraire à laquelle ils n'étaient point habitués chez leurs élèves ; la pétulance que témoignait en maintes occasions le jeune séminariste, par exemple quand il jetait au feu les bonnets carrés de ses camarades auxquels il voulait imposer l'usage de la barrette romaine ; le plaisir même qu'il prenait aux amitiés particulières, assez contraire à l'esprit sulpicien, étonnait profondément ses maîtres, que rebutaient encore ses opinions libérales. Il avait passé trop brusquement de la vie du monde à celle du séminaire pour avoir pu se débarrasser « de mille fausses notions, de mille sentiments sans rapport avec le christianisme » ; « tout ensemble vivant du siècle et vivant de la foi, homme de deux mondes avec le même enthousiasme pour l'un et pour l'autre (1) », il était une énigme incompréhensible pour des hommes habitués à ne vivre que dans l'un de ces mondes et qui

(1) *Lettres à Mme Swetchine*, p. 69.

ne goûtaient de l'autre presque rien. Le peu de goût qu'il montrait pour les petites pratiques de la dévotion commune faisait mettre en doute la solidité de sa piété.

Et la suspicion dont il était frappé retarda d'une manière anormale son admission aux ordres sacrés : deux ans et demi se passèrent sans qu'on lui conférât même le sous-diaconat et sans pourtant qu'il se laissât rebuter. Au contraire, il attirait au séminaire des amis comme Joseph Régnier, et il essayait de retenir par des lettres admirables tel autre qui voulait partir.

M. Garnier, alors supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice, avait voulu se rendre compte par lui-même de l'état d'âme de Lacordaire; il l'avait fait venir d'Issy à la maison de Paris et avait tenu à se faire son directeur : il ne sut point captiver la confiance du jeune séminariste ; il ne put le comprendre, et resta, lui aussi, dans l'hésitation sur sa vocation sacerdotale. Mais, au milieu des épreuves qu'on lui faisait subir, cette vocation ne faisait que s'affermir davantage.

Le succès qu'avait obtenu Lacordaire, surtout auprès de ses condisciples, par le sermon que, suivant l'usage, il avait dû prêcher au réfectoire, lui ouvrait de nouveaux horizons sur la carrière où pouvait se développer son activité. « J'ai compris,

écrivait-il à Ladey (1), que j'avais beaucoup plus de dispositions à devenir orateur qu'à être un apologiste invincible. Ce qui domine dans mon esprit, c'est l'imagination et la sensibilité, et c'est de la combinaison de ces deux facultés unies au raisonnement que je tire ma plus grande force... L'impression que j'ai faite m'a averti que je serais touchant en chaire, et que ma parole pourrait exercer une grande puissance. » Cette éloquence, qui avait saisi vivement ses camarades, n'avait point échappé à ses maîtres ; mais elle les avait un peu choqués par sa nouveauté ; incapable de suivre la routine ordinaire, le jeune prédicateur ne s'était guère soucié des préceptes écrits de la rhétorique sacrée ; et, sans lui contester de brillantes qualités, ses maîtres avaient invité ses camarades à ne point imiter ce genre insolite.

Lacordaire, cependant, finit par se lasser d'attendre. Et comme il se rendait fort bien compte qu'il n'était point fait pour le ministère paroissial, qu'il fallait un champ plus vaste à son besoin d'activité et à son ardeur d'apostolat, il se résolut d'entrer chez les Jésuites qui, deux ans avant qu'il vînt au séminaire, avaient recueilli un membre du barreau déjà connu, qui devait illustrer

(1) *Lettres inédites*, p. 161-162.

plus tard la chaire chrétienne, Gustave de Ravignan. Les préjugés qu'il nourrissait contre cet Ordre célèbre, comme la plupart des libéraux, même catholiques, de son époque, s'étaient fortement atténués depuis qu'il en avait vu de plus près les œuvres et qu'il avait réfléchi sur leur rôle.

L'abbé de Rohan, plus tard archevêque et cardinal, qui s'était épris de Lacordaire dans ses visites fréquentes à Saint-Sulpice et qui l'appelait souvent à passer quelques jours dans ses propriétés, avait contribué à modifier les jugements de son jeune ami sur les Jésuites, dont il était lui-même l'ardent admirateur. En 1825, il lui avait donné une recommandation pour le P. Richardot, qui dirigeait un collège à Dôle. Lacordaire fut frappé de la tenue des jeunes gens ; il lui apparut que le seul moyen de sauver la religion était l'éducation religieuse ; et les Jésuites étaient les seuls alors qui sussent la donner ; il les voyait non seulement former les jeunes gens par une culture littéraire, mais les lancer dans l'étude des sciences, c'est-à-dire les mettre au niveau du siècle. L'éducation même des filles recevait de leur influence une nouvelle impulsion: l'institution du Sacré-Cœur s'était modelée sur leur institut et acceptait leur direction.

Quand Lacordaire pria l'archevêque de le

laisser entrer au noviciat de Montrouge, l'abbé de Rohan appuya chaleureusement sa requête ; mais Mgr de Quélen aimait et estimait trop le jeune séminariste pour se priver de son concours. Les Sulpiciens, prévenus, se hâtèrent de faire tomber les obstacles qu'ils avaient mis à son ordination. Sous-diacre le 24 décembre 1826, il recevait l'onction sacerdotale le 22 septembre de l'année suivante. Il était prêtre et sentait « qu'il n'y a rien de plus doux, de plus constant, de plus admirable que les joies du sacerdoce (1) ».

Les délais inusités qu'on lui avait fait subir n'eurent pas seulement pour Lacordaire l'avantage de lui faire sentir mieux la force irrésistible d'une vocation plus puissante que les obstacles et qui le soutenait au milieu des amertumes de sa situation par un sentiment inexprimable de douceur ; elles lui donnèrent encore la facilité de fortifier ses études philosophiques et théologiques, et de se trouver mieux armé pour les combats auxquels le destinait la volonté divine.

Les maisons sulpiciennes d'Issy et de Paris comptaient, au moment où Lacordaire s'y trouvait, quelques hommes distingués, et capables non seulement de développer chez leurs élèves l'esprit

(1) *Lettres à un ami de séminaire*, p. 35.

de piété et les vertus indispensables au prêtre, mais aussi de leur donner un enseignement théologique solide : tels que Gosselin, qui a laissé, entre autres ouvrages, une bonne édition de Fénelon et dont le *Traité sur l'autorité des papes au moyen âge* a fait longtemps autorité ; Carrière ; Combes ; Boyer, parent de Frayssinous, qui, à vrai dire, depuis 1818, ne s'occupait plus guère que de donner des retraites ; Mollevaut, dont le discernement était si sûr que Frayssinous disait à un jeune homme : « Quand il aura dit quelle est votre vocation, je serai aussi tranquille que si Dieu lui-même avait parlé. »

Mais plus encore que par un enseignement dont le moule un peu étroit s'adaptait à la médiocrité d'intelligences moyennes, Lacordaire achevait sa formation intellectuelle par le travail personnel. « Le régime intellectuel des grands séminaires, a écrit M. Renan, est celui de la liberté la plus complète : rien ou presque rien n'étant demandé à l'élève comme devoir rigoureux, il reste en pleine possession de lui-même. Qu'on joigne à cela une solitude absolue, de longues heures de méditation et de silence, la constante préoccupation d'un but supérieur à toutes les vues personnelles, et on comprendra quel admirable milieu de pareilles maisons doivent former pour développer les fa-

cultés réfléchies. Un tel genre de vie anéantit l'esprit faible, mais donne une singulière énergie à l'esprit capable de penser par lui-même (1). »

Lacordaire utilisa son séjour au séminaire pour se mettre mieux au courant des doctrines philosophiques tant anciennes que modernes et des ouvrages des Pères. Pour l'apologie nouvelle du christianisme dont il rêvait de doter son siècle, il se rendait compte qu'il ne pouvait recourir à des sources doctrinales plus pures que les travaux des docteurs de l'Église. Mais il lui fallait aussi connaître les ouvrages récents de controverse, et il faisait une étude particulière des œuvres du comte de Maistre et de l'abbé de Lamennais. Il semble qu'au séminaire, malgré l'indépendance de son esprit, il ait subi l'influence du milieu semi-gallican où il se trouvait. Les Sulpiciens étaient fort hostiles aux doctrines de l'école Mennaisienne. Lorsque, en 1826, Gerbet publia ses *Aphorismes*, M. Garnier y répondit par un *Antidote*. Lacordaire écrivit à son ami Foisset qu'il avait beau lire le *Pape* de Joseph de Maistre, il ne pouvait se convaincre de l'infaillibilité du souverain Pontife, ni devenir ultramontain. Il sentait une forte répugnance à faire alliance avec les prin-

(1) *Essais de morale*, p. 148.

cipes de l'école Mennaisienne, dont l'antilibéralisme rendait encore moins acceptable l'ultramontanisme pour quelqu'un qui avait conservé toute l'ardeur de ses convictions libérales.

Une fois Lacordaire prêtre, l'archevêque eut quelque peine à lui trouver une position. L'abbé Boyer, qui n'avait point méconnu ses hautes qualités, lui avait proposé une charge d'auditeur de rote, pour laquelle Mgr Frayssinous lui avait demandé un sujet fort instruit et fort intelligent : c'était la route ouverte aux plus hautes dignités de l'Église. Lacordaire, méprisant toute ambition personnelle, refusa. Mais il se sentait impropre au ministère paroissial. Deux tentatives pour le placer dans le clergé, soit de Saint-Sulpice, soit de la Madeleine, échouèrent également. Il n'accepta point l'offre qu'on lui fit d'une charge d'aumônier au lycée Henri IV, non point que la position lui déplût, mais parce que l'aumônier auquel il aurait succédé avait été dépossédé de sa fonction contre son gré. Enfin, en janvier 1828, il fut appelé à l'aumônerie d'un couvent de la Visitation. Il fallait avoir les goûts simples de Lacordaire, ses habitudes de sobriété, son peu de besoins matériels pour pouvoir se contenter, sans ressources personnelles, d'une situation qui n'était guère sollicitée que par des ecclésiastiques auxquels leur

état de fortune permettait de rechercher avant tout l'indépendance. Le catéchisme et les courtes instructions qu'il avait à faire à une trentaine d'élèves lui laissaient, pour son travail personnel, la majeure partie de son temps. Et dans le calme d'une solitude que ne troublaient guère le silence de l'intimité maternelle et les rares visites de quelques amis, il trouvait des facilités exceptionnelles pour développer et perfectionner les études commencées au séminaire.

Les fonctions de deuxième aumônier d'Henri IV qu'il accepta, en augmentant un peu son revenu, n'ajoutaient pas beaucoup à ses occupations : elles l'obligeaient à un catéchisme par semaine aux élèves de cinquième, quatrième et troisième, à un prône d'un quart d'heure tous les deux mois, et à la confession d'une centaine au plus de jeunes gens.

Son isolement devenait de plus en plus profond. Sa mère, sachant combien il était sensible aux joies de l'affection, s'en effrayait parfois ; et lui-même dans ce désert sentait son âme envahie par une tristesse profonde contre laquelle il n'avait guère de refuge que dans un travail acharné. « Nul, écrivait-il le 25 août 1829, ne se laisserait aller plus facilement à une mélancolie dévorante ; le travail seul me sauve : le travail est le premier des remèdes contre

ce penchant coupable et égoïste qui ramène tous nos sentiments à nous (1). »

Il continuait donc à lire, à s'instruire et à rassembler les matériaux de cette apologie du christianisme dont la composition était l'un des rêves de sa vie. Par l'étude et par la méditation, ses idées se modifiaient sur quelques points ; il penchait visiblement vers les doctrines ultramontaines. « Si le Pape n'est pas infaillible, écrivait-il le 22 février 1828 à M. Foisset, faisons-le par le consentement infaillible de l'Église universelle. O jour magnifique, où la chrétienté dira au Père commun : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église ; la pierre fondamentale ne peut pas nous manquer ; nous nous reposons sur elle.* Ne croyez pas qu'il soit plus difficile de croire au Pape infaillible qu'à l'Église infaillible. L'orgueil croit tout ou rien : c'est une des grandes lois du monde (2). »

Sans se jeter encore dans les bras de Lamennais, il sympathisait davantage avec lui. Le célèbre philosophe avait déjà commencé l'évolution politique qui le poussait vers le libéralisme. Le procès qui lui fut intenté à la suite de la

(1) *Lettres à un ami de séminaire*, p. 104.
(2) *Lettres à Foisset*, I, p. 164.

publication de *La Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, et qui n'aboutit qu'à une condamnation dérisoire, l'avait aigri contre les Bourbons et porté à séparer la cause de la religion de celle de la politique. Les ordonnances de juin 1828, qui chassaient les Jésuites des petits séminaires et prenaient des mesures vexatoires pour les empêcher d'y rentrer, en accentuant le monopole universitaire, donnèrent à l'abbé de Lamennais l'occasion de renouveler l'attaque contre une institution que depuis 1814 il poursuivait de sa haine vigoureuse et légitime, dans des philippiques dont la dernière, sa *Lettre au grand maître de l'Université*, en 1823, avait presque fait scandale. Le nouveau livre où il attaquait l'Université : *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Église*, manifestait les nouvelles tendances de Lamennais et affirmait sa prétention d'obtenir la liberté de conscience, la liberté de la presse et la liberté de l'éducation. Le *Mémorial catholique*, fondé en 1825 par les disciples de Lamennais et rédigé avec talent surtout par les abbés Gerbet et de Salinis, prenait avec ardeur la défense des principes libéraux et soutenait les catholiques belges dans leurs combats contre la persécution.

La lutte contre l'Université aurait suffi à créer un lien entre Lacordaire et l'école de la Chénaie.

L'ancien collégien de Dijon avait conservé dans le cœur le souvenir amer du mal qu'avait fait à son âme l'éducation universitaire ; et l'aumônier d'Henri IV pouvait se rendre compte de l'impuissance du dévouement et de la volonté pour enrayer le mal. « Rien n'est plus à plaindre qu'un aumônier de collège, écrira-t-il bientôt (1). En butte à la méfiance des maîtres laïques, inconnu des enfants qui ne l'aperçoivent qu'à l'autel, sans lien avec qui que ce soit, mais environné d'un respect froid et contraint, il erre comme une ombre triste dans une maison d'étrangers. Ce n'est ni un père, ni un professeur, ni un domestique, ni un prêtre parlant à des hommes avec l'indépendance de la foi ; c'est quelque chose qui n'a pas de nom ; invisible et seul pendant toute la semaine, il descend deux fois le dimanche dans une chapelle où on lui amène son troupeau. »

Un arrêté du ministre de l'Instruction publique, en date du 15 juin 1830, qui provoquait une enquête sur l'état moral et religieux des collèges royaux de Paris, lui fournit l'occasion de rédiger un mémoire remarquable que signèrent avec lui les huit aumôniers des collèges parisiens. Il y signalait avec force et modération ce que son

(1) *Avenir* du 8 août 1831.

expérience lui avait appris de la situation. Il faisait un tableau saisissant de l'ennui qu'inspirait aux élèves l'accomplissement des exercices religieux les plus élémentaires ; de la honte avec laquelle les meilleurs cachaient leurs sentiments pour éviter les railleries et les persécutions des mauvais, de l'incrédulité positive qui s'emparait de presque tous vers la quinzième année. « Nous-mêmes, ajoutait-il avec douleur, nous sentons périr sur nos lèvres, quand nous leur parlons, la sainte hardiesse de la foi ; nous ne sommes plus devant eux des ministres de Jésus-Christ, mais de simples maîtres de philosophie. Nos prétentions se bornent à jeter quelques doutes dans leur âme, à leur faire penser qu'après tout il serait peut-être bien possible que l'Évangile fût l'ouvrage de Dieu (1). »

Entré dans le sacerdoce pour conquérir des âmes à Dieu et pour faire partager aux autres les trésors de la vérité dont la possession donnait le calme à son esprit, l'impuissance où il se sentait de remplir sa vocation le jetait « dans un abattement profond et dans un dégoût qu'aucun terme ne saurait exprimer ». Le ministère paroissial lui

(1) Je cite ce mémoire, publié pour la première fois dans l'*Avenir*, d'après la publication que M. Foisset en a faite dans sa *Vie* de Lacordaire, t. I. p. 87.

demeurait fermé, l'action du prêtre de paroisse ne pouvant guère s'exercer que sur un groupe restreint de personnes et n'atteignant que par exception les incroyants. L'enseignement des Facultés lui faisait horreur, et il déclarait qu'il aimerait mieux être pendu que d'accepter une chaire en Sorbonne ; la chaire chrétienne, vers laquelle aurait pu l'appeler le souvenir de ses succès de séminaire, restait dans le silence ; il ne pouvait songer à grossir les rangs des missionnaires qui parcouraient les campagnes : le zèle avec lequel ils mêlaient à la religion la politique, et une politique qu'il désapprouvait, lui paraissait au moins intempestif ; et l'expérience qu'il venait de faire dans un lycée lui montrait l'impuissance de sa charité et de son talent sur des âmes inertes ou hostiles. Las de s'user dans des fonctions inutiles à l'Église, pressé par ses amis de mettre en œuvre ce qu'il avait acquis dans ses longues lectures et dans ses méditations silencieuses, il vit tout d'un coup s'ouvrir devant lui un horizon inattendu. Un ancien Sulpicien, l'évêque de New-York, Mgr Dubois, lui proposa de l'accompagner dans son diocèse en qualité de grand vicaire.

Passionnément attaché à sa patrie, l'exil devait être pour Lacordaire d'autant plus douloureux qu'il le séparait de sa mère, habituée depuis

quelques années à vivre avec lui et qui allait retomber peut-être dans l'isolement. Mais c'était un large champ ouvert à son activité, dans un pays où l'Église catholique lui paraissait avoir une situation infiniment préférable à celle qu'elle subissait en France. Dans son réduit de la Visitation, où les visites d'amis se faisaient de plus en plus rares, il avait longuement songé à la question sociale et politique ; proclamant que la société idéale était celle où l'Église avait la prééminence absolue, il se rendait bien compte que dans l'état des esprits et des choses, tel que l'avaient créé le mouvement révolutionnaire et le courant des idées modernes, cette prééminence ne pouvait guère être assurée par le pouvoir politique ; il s'assurait que pratiquement le meilleur régime pour l'Église était l'indépendance absolue du pouvoir civil et l'usage absolu de la liberté.

Il ne voulut point s'arrêter à une décision sans avoir pris conseil ; et c'est à Lamennais qu'il l'alla demander. Cela peut étonner quand on se rappelle le peu de sympathie que lui avait inspiré le célèbre écrivain. Mais il voyait bien que ce prêtre était le seul qui eût essayé de secouer vigoureusement la torpeur du clergé français ; le seul qui eût su grouper autour de lui une élite de prêtres d'une forte intelligence et d'une généreuse

ardeur ; le seul vers qui se tournassent les sympathies et les espérances du jeune clergé avide de savoir et impatient d'agir. La conversion politique de Lamennais, qui délaissait des opinions dont l'exagération irritait Lacordaire pour se rapprocher du libéralisme, avait fait tomber une des barrières les plus insurmontables qui les séparassent l'un de l'autre. A dire vrai, l'aumônier de Henri IV conservait quelque méfiance contre ce système philosophique du sens commun qui lui semblait si faux au séminaire ; mais il sentait faiblir son opposition. D'ailleurs, toujours « déterminé », comme en 1825, « à n'entrer dans aucune coterie, quelque illustre qu'elle puisse être (1), » il ne s'agissait pas pour lui de sacrifier son indépendance à Lamennais, ni de se faire son suivant, mais de lui demander un conseil que l'autorité et la considération dont il jouissait dans le monde catholique, et la connaissance qu'il devait avoir des intérêts de l'Église, semblaient le mettre mieux à même que personne de donner. Il partit donc pour la Chénaie et fut reçu par Lamennais, qui lui conseilla d'autant plus vivement de répondre à l'appel de Mgr Dubois, que les prélats américains étaient très favorables aux

(1) Lorain, *Lacordaire*, p. 25.

idées mennaisiennes : c'est à la demande de Mgr Flaget, évêque de la Nouvelle-Orléans, pour n'en citer qu'un exemple, que Rohrbacher avait écrit son *Catéchisme du sens commun*. Lacordaire accepta donc dans le courant de mai, et il s'apprêtait à partir pour l'Amérique quand éclata la révolution de Juillet.

CHAPITRE III

L'UNION AVEC LAMENNAIS

La Révolution eut en Lacordaire un spectateur indifférent. Rallié à la monarchie par raison, sans y être attaché par le sentiment, il voyait sans regret tomber un pouvoir doublement coupable à ses yeux de n'avoir pas appliqué l'esprit de la charte et les libertés auxquelles il tenait tant, et d'avoir maintenu l'Église dans un état de dépendance incompatible, selon lui, avec son développement normal. Mais il ne vit rien d'abord, dans les événements, qui pût modifier son projet d'exil ; et il mit à profit les vacances que lui laissaient ses fonctions pour aller en Bourgogne et en Champagne faire de longs adieux à ses parents et à ses amis. Il y était encore quand une lettre de l'abbé Gerbet lui annonça que Lamennais se proposait de fonder un journal et désirait obtenir son concours pour la rédaction.

Quelques mois auparavant, Lacordaire avait repoussé, non sans dédain, les sollicitations d'un

de ses meilleurs amis, Théophile Foisset, qui lui demandait des articles pour une feuille de Dijon, *le Provincial*. « Un journal, disait-il, c'est la chaire des opinions, c'est-à-dire ce que je méprise le plus. Ministre des seules vérités perpétuelles et universelles, jamais, jamais je n'annoncerai aux hommes des opinions, jamais je ne leur annoncerai la vérité du même lieu où on amuse leur oisiveté par les jeux de l'esprit. » Et cependant il accueillit avec une sorte d'enivrement la proposition de Gerbet et l'accepta sans hésiter.

C'est que sa situation était changée. A un monarque pieux et franchement catholique succédait un prince à tout le moins indifférent : la bourgeoisie voltairienne, qui l'avait poussé sur le trône, ne semblait pas devoir lui permettre de se faire le champion de l'Église ; le gouvernement et la direction des affaires tombaient dans la dépendance de l'opinion sujette aux fluctuations ; il s'agissait d'agir sur cette opinion et de l'entraîner à soi. Comme Lamennais, Lacordaire croyait le moment venu pour l'Église de se défaire de toute solidarité avec un pouvoir qui n'était point animé de son esprit, et de rechercher dans l'exercice des libertés promises à tout citoyen par la charte la protection et l'influence qu'elle était trop habituée à demander au gouvernement.

Tout dans le passé semblait mort ou caduc; il fallait surveiller les événements et profiter du présent pour préparer l'avenir. *L'Avenir*, c'est le titre que Lamennais donnait à son journal; et dès le premier numéro, qui ne parut que le 16 octobre 1830, bien que le prospectus eût été lancé dès le mois d'août, il exprimait ainsi son idée maîtresse : « Dans le grand naufrage du passé, tournons nos yeux vers l'avenir; car il sera pour nous tel que nous le ferons. Rallions-nous franchement, complètement, à tout pouvoir qui maintiendra l'ordre et se légitimera par la justice et le respect des droits de tous. Nous ne lui demanderons aucun privilège, nous lui demanderons la liberté. »

Comment Lacordaire aurait-il pu refuser son concours à une œuvre qui lui apparaissait tout ensemble comme nationale et comme catholique, à une tentative pour réconcilier, sinon l'Église, du moins le clergé, avec l'idée de liberté, et pour détruire chez les libéraux le prétexte que fournissait à leur hostilité l'attachement prétendu de l'Église de France à tous les principes antilibéraux ? Fils du siècle, dont il avait épousé, dans ce qu'elles offraient de généreux, toutes les passions libérales; fils de l'Église, immortelle dispensatrice des vérités qui ne changent pas et des biens qui ne peuvent point périr, il méditait depuis

longtemps sur les devoirs du prêtre en face des besoins de la société moderne, et sur les moyens d'unir dans une action commune, pour le salut de l'humanité, les libéraux et les catholiques; de satisfaire aux aspirations des peuples sans porter atteinte aux droits de Dieu. Son imagination généreuse lui montrait dans un régime de liberté « le règne de la pensée sur la force... le combat victorieux de l'esprit contre la chair, à quoi se réduit tout le christianisme (1) ». Et voici que le moyen de faire cette union désirable se présentait à lui : « La majorité des Français, proclamait le prospectus de l'*Avenir*, veut sa religion et sa liberté. Nul ordre stable ne serait possible si elles étaient considérées comme ennemies ; car les deux principales forces morales qui existent dans la société ne sauraient se trouver dans un état de lutte sans qu'il en résultât une cause permanente de division et de bouleversement. » Et l'on citait une phrase de De Potter, écrite pour la Belgique, mais qui s'appliquait aussi bien à la France : « Les libéraux ont vu dans les catholiques les soutiens naturels du pouvoir ; tandis que les catholiques ne faisaient que chercher dans le pouvoir un appui dont ils croyaient avoir besoin pour échapper à

(1) Article de Lacordaire dans l'*Avenir* du 18 octobre.

la domination de la philosophie sous le nom de libéralisme. » C'est à cette situation fausse qu'il s'agissait de mettre un terme.

Et pourquoi n'y aurait-on pas réussi ? L'exemple admirable des catholiques belges, vainqueurs des tracasseries huguenotes et de l'oppression libérale, et, en Grande-Bretagne, les triomphantes manœuvres d'O'Connell, montraient ce que le catholicisme français pouvait attendre à son tour d'une action bien disciplinée. Et c'est à l'organisation de ce parti catholique français qui dominerait les mesquineries égoïstes des partis de toute la hauteur dont la religion domine la politique, que voulaient travailler Lamennais et le petit groupe de penseurs actifs auxquels il faisait appel pour la rédaction de son journal. Petit groupe, car la rédaction de l'*Avenir*, si l'on n'y comprend pas les collaborateurs occasionnels, se réduisit à quelques personnes ; Lamennais, qui prêtait à l'œuvre l'autorité de son nom et la puissance de sa plume ; Harel du Tancrel, qui avait eu la première idée du journal, mais qui, malgré son titre de rédacteur en chef, n'eut qu'un rôle effacé ; Gerbet, qui en fut le véritable inspirateur et qui rédigea le prospectus ; de Coux, à qui une assez longue expérience et des études spéciales avaient donné des connaissances économiques assez peu com-

munes alors ; l'abbé de Salinis, inséparable compagnon de l'abbé Gerbet ; Bartels, Daguerre, Wailles ; enfin Lacordaire : humble phalange, à laquelle s'adjoignirent bientôt Ault-Dumesnil et Montalembert. Encore tout le poids du travail ne tarda-t-il pas à retomber presque exclusivement sur Lacordaire, sur de Coux et sur Montalembert. Celui-ci a raconté l'impression profonde que lui avait faite ce prêtre « dans tout l'éclat et le charme de la jeunesse... Sa taille élancée, ses traits fins et réguliers, son front sculptural, le port déjà souverain de sa tête, son œil noir et étincelant, je ne sais quoi de fier et d'élégant en même temps que de modeste dans toute sa personne, tout cela n'était que l'enveloppe d'une âme qui semblait prête à déborder. » Cet « élu, prédestiné à tout ce que la jeunesse adore le plus, le génie et la gloire », exerça sur le jeune comte un attrait irrésistible dès la première entrevue. Dans l'intimité de la rédaction, dans cette lutte menée côte à côte contre les ennemis de l'Église, ils apprirent à s'estimer davantage : la camaraderie devint une amitié assez intime pour qu'ils n'hésitassent pas à se tutoyer.

Le programme que l'*Avenir* proclamait comme le sien, lui attira vite de précieuses sympathies. Chateaubriand, Lamartine, Victor Hugo, l'ap-

puyaient à l'envi ; Balzac cherchait à se le concilier et faisait montre d'un vif penchant pour ses idées ; Michelet, qui ne manifestait pas encore contre l'Église la haine sectaire qui devait l'aveugler plus tard, y applaudissait volontiers ; Alfred de Vigny ne dédaignait point d'y collaborer à l'occasion.

Bien que le nombre des abonnés de l'*Avenir* n'ait jamais été fort grand, puisqu'il ne dépassa guère 1200 à l'époque de sa plus grande prospérité, il n'en eut pas moins un retentissement assez considérable et une influence assez puissante.

Dans le clergé et dans le public catholique, bien des âmes ne pouvaient qu'approuver une ligne de conduite qui, plaçant les intérêts suprêmes du catholicisme et de la conscience au-dessus des mesquineries de la politique, séparait nettement l'Église de tout attachement à un parti quelconque, acceptait franchement le pouvoir établi et promettait assistance et respect à toutes les lois qui ne violaient ni les droits de la conscience ni les promesses de la Constitution.

Ces principes, que méconnaissent aujourd'hui encore trop de catholiques, en dépit des enseignements du Souverain Pontife, étaient alors à peu près neufs. Et ce sera l'un des titres de gloire

des compagnons de Lamennais de les avoir implantés dans beaucoup de consciences et d'avoir levé cet étendard qui était vraiment celui de l'avenir.

Il faisait bon de voir ces citoyens courageux prendre généreusement en main la défense des intérêts catholiques, réclamer pour les enfants de l'Église comme pour les fils du siècle leur part des libertés publiques ; exiger pour le père chrétien le droit de faire élever son enfant dans des établissements où il apprendrait l'amour et non la haine de la religion ; pour le prêtre, le droit de ne pas laisser entrer à l'église le corps de ceux qui étaient morts volontairement hors de la communion des fidèles ; pour le religieux, le droit de vivre en communauté, sous l'habit et la règle qu'il avait choisis dans l'indépendance de sa conscience, le droit d'user son corps dans de saintes austérités comme on laisse à d'autres celui de l'user dans la pratique des vices.

Mais, dans l'entraînement de la lutte, l'ardeur devenait de la passion ; les principes s'exagéraient, les paroles s'aiguisaient et devenaient amères, la discussion tournait à la polémique, et la critique au pamphlet. Lacordaire a reconnu plus tard « l'impossibilité de faire une telle œuvre avec sang-froid, avec sagesse, avec impartialité,

et sans se jeter dans le torrent bourbeux des affaires les plus humaines (1). »

Lamennais avait semblé trop longtemps l'allié du régime bourbonien et le défenseur des idées absolutistes pour que le libéralisme de son journal ne parût pas à beaucoup une simple ruse de guerre et une pure tactique. Et cela seul contribua certainement à donner quelque âpreté aux déclarations par lesquelles lui et ses collaborateurs rejetaient toute alliance avec le régime tombé, et une teinte d'exagération à leurs revendications libérales. La hardiesse allait jusqu'à la témérité, et le journal aurait pu arborer comme devise la parole de Lacordaire à Montalembert : « Je n'ai qu'un principe en politique, c'est de ne reculer jamais. »

De Coux ne demandait plus la liberté, mais la licence de la presse. Lacordaire, dans des pages d'une éloquence enflammée, réclamait la séparation de l'Église et de l'État. Parce qu'un sous-préfet, « une ombre de proconsul », avait introduit par la violence et contre tout droit dans une église le corps d'un libre penseur notoire, il sommait les catholiques d'abandonner non seulement le temple ainsi souillé, mais toutes les

(1) *Lettres à Foisset*, I, p. 276.

églises de France, de transporter les autels dans une grange, afin qu'ils ne fussent plus exposés aux « orgies du pouvoir » et « aux insultes des temples de l'État ».

Parce qu'il plaisait à quelques fonctionnaires et à quelques organes libéraux de considérer comme des salariés les prêtres à qui l'État paie la rente des biens confisqués sur l'Église, il sommait le clergé de renoncer à ce traitement. « Nous sommes payés par nos ennemis, s'écriait-il, par ceux qui nous regardent comme des hypocrites ou des imbéciles, qui sont persuadés que notre vie tient à leur argent. Ils sont nos débiteurs, sans doute, et c'est le pire qu'étant nos débiteurs ils soient parvenus à croire qu'ils nous font une aumône, et une aumône absurde. Leur traitement en devient si injurieux que des hommes qui le souffrent doivent nécessairement tomber au-dessous du mépris. Figurez-vous un débiteur qui, rencontrant son créancier, lui jetterait dans la boue un peu de monnaie, en lui disant : Travaille, fainéant, travaille... Nous sentons vivement votre servitude, et nous pensons que la pauvreté vaut cent fois mieux que les outrages d'un préfet, que la ruine de l'Église. »

Parce que le catholicisme n'était plus religion de l'État, il ne voulait pas reconnaître au gouver-

nement le droit de nommer les évêques : « Depuis que la religion catholique n'est plus la religion de la patrie, les ministres de l'État sont et doivent être dans une indifférence légale à notre égard : est-ce leur indifférence qui sera notre garantie ? Ils sont laïques ; ils peuvent être protestants, juifs, athées : est-ce leur conscience qui sera notre garantie ? Ils sont choisis dans les rangs d'une société imbue d'un préjugé opiniâtre contre nous : est-ce leur préjugé qui sera notre garantie ? Ils règnent sur la société depuis quatre mois : est-ce leur passé qui sera notre garantie ? » Et il ajoutait ces paroles terribles : « Un épiscopat qui sortira d'eux est un épiscopat jugé ; qu'il le veuille ou non, il sera traître à la religion. »

Ce n'est pas seulement en France que l'*Avenir* soutenait les catholiques ; partout où il les voyait prêts à se défendre contre les oppressions du pouvoir, il leur donnait le concours de sa parole ardente. Mais là encore il se laissait emporter par le feu de la discussion à proclamer presque comme des dogmes des opinions à tout le moins téméraires. Il était bien difficile que la révolte des Polonais catholiques contre les oppressions d'un régime tyrannique n'excitât pas chez les catholiques la sympathie que ne leur refusait point la France libérale Mais proclamer le droit des

peuples à l'insurrection, même avec quelques restrictions, était une hardiesse qui à beaucoup pouvait sembler intolérable.

Il est naturel que ces pensées et ce langage poussés à l'extrême aient rencontré une vive opposition. Les amis du monopole universitaire, attaqué avec violence, les partisans du philosophisme libéral, n'étaient pas éloignés de traiter avec Cousin les hommes de l'*Avenir* de « gens de sacristie », de « bonzes », de « mauvais citoyens » ; les légitimistes ne pouvaient pardonner à Lamennais une volte-face qui leur semblait une trahison, les gallicans s'ingéniaient à rechercher des erreurs de doctrine et à découvrir les fautes que semblaient ou pouvaient en effet commettre ces tenants de l'ultramontanisme ; mais, même à côté de ces adversaires irrités, bien des catholiques zélés, bien des membres du clergé les plus éclairés ne pouvaient manquer de se laisser effrayer par une absence de modération qui leur paraissait compromettante pour les intérêts de la religion. Déclarer traîtres à la religion les évêques nommés par le pouvoir, alors que le Concordat n'était point dénoncé, et que ces nominations restaient soumises à l'acceptation souveraine du Pape, n'était-ce pas trancher une question dont le successeur de saint Pierre devait être seul juge, et

la prétention ne devait-elle pas sembler particulièrement étrange chez des ultramontains ? Quelques-uns même des plus enthousiastes partisans de Lamennais ne voyaient pas sans effroi les allures emportées d'un journal qui, comme le disait le P. Ventura dès le 9 février 1831, semblait « prêcher la Révolution au nom de la religion ».

Il semble bien que, chez Lacordaire du moins, ces violences de l'expression aient notablement dépassé la pensée. Soit qu'il crût nécessaire de frapper vivement l'esprit de ses lecteurs, sûr qu'en s'atténuant l'impression reçue rendrait aux objets leurs justes proportions, soit que sa froide raison lui montrât après coup l'excès où le portait l'ardeur de son imagination, il recommandait l'*Avenir* à ses amis comme une bonne œuvre ; mais il les mettait un peu en garde contre une propagation sans réserve de ses doctrines. « Abonne-toi, écrivait-il, tu feras bien, et tâche de le répandre... Mais ne te porte pas comme un défenseur ardent de nos doctrines ; la modération est la meilleure manière d'honorer ses opinions (1). »

Ce n'était point seulement par la plume et par

(1) *Lettres à un ami de séminaire*, p. 122.

le journal, mais par des actes que le groupe de l'*Avenir* (1) cherchait à créer en France une agitation catholique et à constituer un parti qui ne se laissât guider que par les intérêts de la religion. L'on établit tout d'abord (18 décembre 1830) une Agence générale pour la défense de la liberté religieuse, destinée à poursuivre, devant tous ses tribunaux et devant les Chambres, réparation de tous les attentats contre les droits des catholiques, qui se pourraient produire sur un point quelconque du territoire, et à conquérir toutes les libertés promises et nécessaires. Il n'avait pas fallu moins de quatre-vingt mille francs en actions pour assurer la mise en train de l'*Avenir ;* vingt mille qu'on recueillit assez aisément suffirent pour l'organisation de l'*agence,* société d'assurance mutuelle où chacun devait trouver la garantie de sa sûreté et de ses droits. C'est que la besogne se répartissait entre trois hommes dont le concours était aussi désintéressé qu'actif et inlassable : Lacordaire correspondait avec les diocèses du Nord et de l'Est, avec la Suisse et l'Italie ; Montalembert avec les diocèses du Midi, l'Allemagne

(1) Pour se faire une idée équitable et complète des doctrines et du rôle de l'*Avenir*, il faut consulter la belle biographie qu'un Oratorien, le P. Lecanuet, a consacrée à *Montalembert*.

et l'Irlande ; de Coux, avec les diocèses de l'Ouest et du Centre et avec la Belgique.

Lacordaire, qui se souvenait de ses succès oratoires au barreau, avait voulu mettre sa parole au service de toutes les causes qui en auraient besoin. Le 30 décembre, il notifiait au bâtonnier de l'ordre des avocats près la cour royale de Paris son intention de reprendre son stage et de se faire inscrire au tableau de l'ordre. Il ne semblait pas qu'il pût y avoir à cette prétention aucun empêchement civil ni canonique. La question fut âprement discutée dans le conseil de l'ordre, qui, à une assez faible majorité, refusa l'inscription. Mais Lacordaire put prendre du moins la parole dans ses propres causes, et l'occasion ne lui fit point défaut.

Le *Lycée*, organe universitaire, qui fut un temps dirigé par Quicherat, avait eu connaissance, on ne sait trop comment, d'un fragment du mémoire, non rendu public, dressé par les aumôniers des lycées de Paris sur l'état moral et religieux de ces établissements. Il en avait profité pour détourner de leur sens ces justes doléances, pour signaler à la vindicte publique et pour calomnier outrageusement les signataires d'un mémoire qu'il dénonçait comme un modèle de délation hypocrite. Le gouvernement s'empressa de satisfaire

aux rancunes universitaires, en destituant Lacordaire et l'un au moins de ses collègues. Mais Lacordaire, qui, dans deux lettres véhémentes et dignes, avait assumé tout entière la responsabilité du mémoire, déterminé à ne jamais laisser insulter impunément sa robe de prêtre, intenta devant le tribunal correctionnel une action en diffamation contre le journal. Au début même du procès, le ministère public souleva la question de compétence. M. de Ségur d'Aguesseau, avocat du roi, voulant prouver que c'était au jury, non au tribunal correctionnel, qu'il appartenait de connaître de la plainte, parce que les aumôniers étaient des fonctionnaires publics, prétendit qu'ils étaient les ministres d'un souverain étranger. Lacordaire le terrassa par ces paroles qui excitèrent dans l'auditoire une émotion et un enthousiasme considérables : « Non, Monsieur ; nous sommes les ministres de quelqu'un qui n'est étranger nulle part, de Dieu. » Il n'essaya point d'ailleurs de réfuter la thèse de l'avocat du roi, il ne lui déplaisait pas que le débat fût porté devant le jury, et que dans une cause où l'Université était en jeu, la condamnation fût prononcée par les pères de famille qui étaient obligés de lui confier leurs enfants. Le tribunal accepta donc la thèse de l'avocat du roi et se déclara incompétent.

Mais le procureur du roi en appela de ce jugement devant la cour royale. Il soutint avec éloquence que le prêtre n'était ni ne pouvait être fonctionnaire ; qu'il n'y a de fonctionnaires que ceux qui représentent l'État à un degré quelconque, ce qui exclut les ministres du culte ; que le serment prêté par les aumôniers, pas plus que le traitement qui leur était accordé, ne pouvait changer en rien la nature toute spirituelle de leur charge. Lacordaire défendit la même thèse avec une verve et un éclat incomparables, ajoutant aux arguments juridiques toute la force de sa brillante éloquence.

Contre toute attente, la cour ne céda ni aux raisons juridiques ni à l'entraînement de l'éloquence et confirma purement et simplement la déclaration d'incompétence du tribunal correctionnel.

Une nouvelle occasion de se faire entendre ne tarda pas à s'offrir à Lacordaire. Son mémoire aux évêques de France, où il protestait avec tant de virulence contre le droit de nomination du gouvernement, le fit poursuivre devant la cour d'assises comme coupable d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, en même temps que Lamennais, inculpé au même titre à la suite d'un article sur l'oppression des catholiques. Tandis que, pour repousser l'accusation, à laquelle la

modération même de l'avocat général Berville avait donné plus de force, Lamennais avait recours à la parole diserte d'un avocat d'Angers, M. Janvier, connu par ses idées libérales et qui sut appuyer, au nom même de la philosophie, les doctrines de son client, Lacordaire se défendit lui-même. Et bien qu'il fût fort tard lorsqu'il dut prendre la parole (sept heures et demie du soir), il sut trouver des accents capables de réveiller l'attention d'un public fatigué par une longue audience ; et son magnifique plaidoyer fut coupé fréquemment par les nombreux applaudissements d'un auditoire enthousiaste. L'arrêt, qui ne fut rendu qu'à minuit et qui était un acquittement, fut un triomphe, dû surtout à l'éloquence de Lacordaire. Triomphe dont, selon les propres paroles de Montalembert qui assistait à l'audience, le jeune prêtre ne semblait « ni enivré ni accablé », tant « ces petites vanités du succès » n'étaient, à ses yeux de chrétien, que » de la poussière dans la nuit ».

Quelques mois après, Lacordaire était encore appelé à faire retentir un tribunal de sa parole triomphante. Il avait mené, dans l'*Avenir*, avec toute l'énergie dont il était capable, une campagne vigoureuse contre le monopole universitaire. Il proclamait, le 17 octobre 1830, qu'il ne suffisait pas de donner aux enfants un cours d'instruction reli-

gieuse; qu'il fallait que tout l'enseignement fût pénétré de la religion puisque « les langues, l'histoire, l'astronomie, la physique, les mathématiques, la philosophie, tout cela est plein de Dieu ». Il remarquait, le 25 octobre, avec une profonde justesse, — et il nous plaît de citer ces paroles qui sont d'une application actuelle et qui répondent à des préoccupations qui se sont fait jour dans les tristes et scandaleux débats auxquels nous a fait assister la loi sur les associations, — que « dans nos sociétés divisées et instables, il n'existe pas, comme chez les anciens, cet esprit national uniforme et perpétuel, qui donnait à l'enseignement un caractère grave, digne de l'enfance de l'homme. C'est pitié aujourd'hui de voir des ministres qui ne peuvent pas maintenir leurs idées au pouvoir deux jours de suite, prétendre diriger l'éducation d'un peuple ». Il flétrissait, comme elle a encore aujourd'hui besoin d'être flétrie, « l'intention positive du gouvernement... d'avoir la jeunesse dans sa main, de pétrir ses idées à son gré, c'est-à-dire de violer ouvertement la liberté d'opinions. Si le monopole de l'enseignement n'était qu'un monopole de versions et de thèmes, il faudrait aller voir le ministre de l'Instruction publique comme une curiosité ». Le 29 mars 1831, une mesure provocatrice de l'administration, qui ferma l'école où les

enfants de chœur de Lyon recevaient l'instruction, lui fournit l'idée et l'occasion d'ajouter les actes à la parole. Conformément à l'un des axiomes chers à l'*Avenir*, que la liberté se prend et ne se donne pas, s'appuyant sur le texte de la Charte qui promettait d'organiser la liberté de l'enseignement, Lacordaire ouvrit, le 9 mai, avec Montalembert et de Coux, une école publique. Cette ouverture, annoncée avec un certain fracas, ne pouvait passer inaperçue. Le commissaire de police, après les sommations légales, fit fermer par la force l'école. Lacordaire et ses amis furent traduits devant les tribunaux. Appelé par le ministère public devant la juridiction correctionnelle, Lacordaire en déclina la compétence, disant que s'il y avait délit, c'était un délit politique, et que c'était devant le jury que la question devait être tranchée.

La mort du comte de Montalembert, qui survint sur ces entrefaites, en investissant son fils de la pairie, fit évoquer l'affaire devant la cour des Pairs. L'affaire fut plaidée le 20 septembre. La vulgarité et la pauvreté du réquisitoire dans lequel le procureur général Persil soutint l'accusation, donnaient beau jeu à ses adversaires. Si M. de Coux prononça un discours peu brillant, où la pensée était trahie tout à la fois par le manque d'exactitude de l'expression et par la faiblesse du

débit, Montalembert tint sous le charme de son éloquence l'assemblée, fière de posséder désormais un pareil orateur. Et Lacordaire, qui cette fois encore s'était réservé la réplique au procureur, fit un discours qui est demeuré à juste titre célèbre dans les fastes de l'éloquence. La Chambre des Pairs n'en prononça pas moins une condamnation; mais elle réduisit la peine au minimum, cent francs d'amende.

Mais si l'activité qu'ils déployaient, si l'énergie qu'ils manifestaient et par leurs paroles et par leurs actes, attiraient aux rédacteurs de l'*Avenir* d'ardentes sympathies jusque de l'étranger, de l'Allemagne notamment; si leur hardiesse même et leur violence n'étaient pas pour déplaire à beaucoup qui y voyaient une preuve de leur courage, d'autre part, les extrémités de langage où ils se laissaient entraîner, et le tapage qui se faisait autour de leur œuvre excitaient, surtout chez les évêques, une méfiance sévère. Dans quelques diocèses l'Ordinaire interdit aux prêtres la lecture de l'*Avenir;* des séminaristes furent écartés des ordres pour s'être montrés favorables aux idées du journal. Quand Montalembert, à la suite du procès de l'école libre, entreprit une tournée dans le sud-est de la France pour réveiller les sympathies et recueillir des souscriptions en faveur de

l'œuvre, il put constater par lui-même combien d'hostilités se dressaient contre Lamennais et ses amis. De tous côtés, d'ailleurs, arrivaient aux bureaux de l'Agence les nouvelles les plus décourageantes. Les fonds commençaient à s'épuiser.

Lacordaire proposa d'aller à Rome plaider la cause du journal, justifier leurs intentions, soumettre leurs pensées au souverain Pontife, solliciter de lui des encouragements. Démarche éclatante, pensait-il, capable de donner une preuve de leur sincérité et de leur orthodoxie, et qui ravirait par là même à leurs ennemis une arme redoutable; démarche imprudente en réalité, dont l'imagination ardente de Lacordaire et l'inexpérience de sa jeunesse ne lui permettaient pas de voir la témérité, mais que Lamennais, qui était assez au courant des affaires de la chrétienté et dont la maturité aurait dû être plus prudente, eut le tort d'accepter sans discussion et peut-être sans réflexion.

Quelque satisfaction que le Pape pût avoir des travaux antérieurs de Lamennais à l'honneur de l'Église, quelque confiance qu'il eût dans ses intentions et celles de ses collaborateurs, à quelque bienveillance qu'il se sentît porté pour d'aussi fidèles et d'aussi courageux serviteurs du Saint-Siège, quelque touché qu'il pût être de leurs pro-

testations d'obéissance à ses enseignements, il ne pouvait les voir sans inquiétude agiter et trancher les plus graves questions, menacer par leur turbulence le maintien de rapports assez bons entre le gouvernement de Juillet et le Saint-Siège, apporter leurs encouragements et en quelque sorte l'appui de la religion aux révoltes des peuples. Comment le souverain Pontife, quand le sol de l'Italie était miné par les révolutions, quand l'explosion menaçait de s'étendre aux États même de l'Église, aurait-il pu donner une approbation formelle à ceux qui menaient une semblable campagne? Comment surtout l'aurait-il fait quand les agents des puissances le pressaient de leurs sollicitations pour obtenir la condamnation des doctrines de l'*Avenir* (1), quand elles lui étaient dénoncées comme hétérodoxes et souverainement dangereuses par maint évêque de France? Les personnages qui avaient à Rome le plus d'autorité, ceux dont l'opinion pouvait exercer sur le

(1) M. Foisset, dans sa *Vie* de Lacordaire, semble mettre en doute, sans la contester formellement, la réalité d'une action des puissances auprès du Saint-Siège. Il n'en avait cependant pas simplement pour garant Lamennais, mais Lacordaire, et Lacordaire écrivant non dans le trouble et l'angoisse où le pouvaient jeter des événements douloureux, mais un quart de siècle après qu'ils étaient passés et quand sa calme raison pouvait juger les choses froidement. (*Lettres à Foisset*, II, p. 232.)

Pape le plus d'influence, jugeaient l'*Avenir* avec une certaine sévérité.

Tout se réunissait pour rendre gauche et maladroite la démarche que tentaient à Rome les « pèlerins de Dieu et de la liberté ». Dès l'arrivée à Rome le 31 décembre 1831, Lacordaire s'en rendit compte. Il lui devint évident que leur venue déplaisait souverainement, quand il vit la froideur de l'accueil fait à Lamennais dans cette ville où, quelques années auparavant, tout le monde s'empressait autour de lui. Le cardinal vicaire, Mgr Zurla, refusa l'audience sollicitée. Les personnages même dont l'attachement pour Lamennais était de notoriété publique, se montraient à son endroit — sauf le P. Ventura — réservés et contraints.

Avant d'accorder l'audience sollicitée, Grégoire XVI demanda qu'on lui remît un mémoire où seraient exposés les doctrines et les actes de l'*Avenir* et de l'Agence générale. Lamennais se reposa sur Lacordaire du soin de rédiger ce mémoire. Lacordaire fit et ne pouvait guère faire qu'un plaidoyer. Dans un premier chapitre, sur l'état de la religion en France sous la Restauration, il la montrait d'une part opprimée par le gouvernement, qui avait « maintenu toutes les lois de l'Empire relatives à l'Église, y compris les

Articles organiques décrétés en fraude du Concordat », et d'autre part haïe par une grande partie de la nation, qui croyait voir dans le clergé l'ennemi sournois de toutes les libertés. Le second chapitre exposait le double danger auquel la révolution de 1830 semblait exposer l'Église, d'une persécution violente ou d'un asservissement lent et progressif. Dans les chapitres suivants, il examinait tour à tour les deux systèmes de conduite qui s'offraient aux catholiques après la révolution ; puis la conduite, envers la religion, du nouveau gouvernement, dont il énumérait toutes les mesures vexatoires ; il en tirait argument pour prouver la nécessité de réclamer la séparation, déclarant que, dans l'état des esprits en France, un schisme n'était pas possible (1). Puis il exposait, non sans une certaine fierté, les actes de l'*Avenir* et de l'Agence. De l'opposition soulevée contre leur œuvre, il ne voyait que deux causes : la haine des légitimistes et celle des gallicans. Il terminait en déclarant indispensable au maintien en France du catholicisme « l'action des catholiques indépendants de tout parti politique et de toute influence du pouvoir », et impossible le suc-

(1) La tentative, ridiculement avortée, d'un prêtre défroqué pour établir une Église nationale, semblait l'avoir éloquemment prouvé.

cès de cette action sans le soutien du Saint-Siège.

Le cardinal Pacca, qui s'était obligeamment entremis pour faire parvenir le mémoire au souverain Pontife, ne tarda pas à faire savoir aux signataires que le Pape reconnaissait leurs bonnes intentions, et que, selon leurs désirs, il ferait examiner l'exposé de leurs doctrines et de leurs œuvres, mais que cet examen pouvant et devant être assez long, ils n'avaient que faire de demeurer à Rome; qu'ils retournassent donc dans leur patrie en attendant la décision pontificale. C'était leur faire entendre tout doucement et à mots couverts que la prolongation de leur séjour à Rome serait importune en haut lieu ; qu'on désirait, à la vérité, ne les point condamner, mais que l'on ne croyait pas possible de leur accorder l'encouragement à continuer leur œuvre, qu'ils avaient si fermement sollicité.

Lacordaire, qui joignit toujours à une ardente imagination une froide raison et un sens rassis, ne fut pas long à s'en rendre compte et n'hésita pas un moment sur le parti à prendre : il fallait rentrer aussitôt en France et cesser la publication de l'*Avenir*. Un dissentiment avec Lamennais, qui avait commencé de se dessiner au cours du voyage, s'accentua et devint fort net.

Aigri tout à la fois par des difficultés dans ses

affaires privées et par les attaques sourdes ou violentes auxquelles son œuvre l'avait mis en butte, l'esprit de Lamennais assombrissait à ses yeux tous les spectacles. Parti pour Rome avec angoisse, — des lettres à son frère l'attestent, — l'accueil qu'il y reçut lui fut une nouvelle amertume. Avec la conscience d'avoir marché dans une voie « hérissée de souffrances et de persécutions », sans y être guidé par d'autres intérêts que ceux de l'Église, cette réserve qu'on lui témoignait lui fut incompréhensible. Il ne vit à Rome que le côté mesquin des choses; la plupart de ceux aux mains de qui se trouvait le gouvernement de l'Église lui apparurent comme des hommes asservis par une lâche peur ou avilis par un honteux amour de l'or. Rome même n'était plus pour lui qu'un « grand tombeau où l'on ne trouve plus que des vers et des ossements ». Au lieu de voir dans la conduite du Pape à son égard la bienveillance paternelle qui, pour conserver des égards dus à d'éminents services, voulait s'abstenir de jeter sur son œuvre la défaveur d'un blâme officiel, il n'y vit qu'une « sévérité silencieuse », effet d' « un fort dédain » ou d' « une sèche indifférence ». Au lieu de se soumettre humblement au vicaire du Christ, naguère tant exalté par lui, il se raidit dans une première révolte. Le refus de

juger tout de suite l'*Avenir* lui parut un déni de justice ; et, au lieu de consentir à rentrer en France, il décida de demeurer à Rome, voulant, écrivait-il à Gerbet le 25 février, que « la cause continue de paraître pendante, afin de prévenir le déshonneur du Saint-Siège » (1).

Rome avait produit sur Lacordaire un effet bien différent. Là où Lamennais ne voyait que le jeu vulgaire des ambitions et des intérêts, il voyait une politique adroite et patiente, qui regardait d'un œil calme et vigilant la marche des idées dans le monde ; qui jugeait de haut et froidement les événements d'ici-bas ; qui poussait la patience jusqu'à la longanimité parce que son divin Maître lui avait enseigné l'inaltérable douceur, et que ses promesses d'immortalité lui permettaient d'attendre. Là où Lamennais ne distinguait que l'immobilité de la mort, il voyait l'immutabilité de la vérité éternelle. Là où Lamennais ne sentait qu'une odeur de sépulcre, il respirait l'air vivifiant de la foi chrétienne. Là où Lamennais était accablé par des apparences de servitude et d'esclavage, son âme s'épanouissait au soleil de la liberté intellectuelle.

Il ne se dissimulait pas que les choses saintes même présentent un aspect infirme qui vient de ce

(1) *Œuvres inédites*, II, p. 97.

qu'il s'y mêle d'humanité. Mais il admirait comment l'Église, au rebours des choses humaines, qui perdent à l'user les apparences de grandeur qu'elles présentaient d'abord, va grandissant à travers les obstacles et les contradictions et « n'a jamais besoin, pour être justifiée, que d'attendre ». Agenouillé au tombeau des apôtres, loin des bruits de guerre et des fièvres du combat qui lui ravissaient le calme de la pensée, il se recueillit dans l'humilité et la sincérité de son cœur. La Rome chrétienne lui apparut « debout, toujours vierge, toujours mère, toujours maîtresse, éternel outrage de l'erreur et de l'impuissance humaines. Assise au milieu des orages de l'Europe, poursuit-il dans une prosopopée célèbre (1), il n'y avait en toi aucun doute de toi-même, aucune lassitude. Ton regard, tourné vers les quatre faces du monde, suivait, avec une lucidité sublime, le développement des affaires humaines dans leur liaison avec les affaires divines ; seulement la tempête, qui te laissait calme parce que l'esprit de Dieu soufflait en toi, te donnait, aux yeux du simple fidèle, moins accoutumé aux variations des siècles, quelque chose qui rendait son admiration compatissante. La croix brillait sur ton front comme une étoile

(1) *Considérations. Œuvres*, t. VI (Paris, 1858), p. 154.

dorée et immortelle ; mais c'était toujours la croix. O Rome! Dieu le sait, je ne t'ai point méconnue, pour n'avoir pas rencontré de rois prosternés à tes portes ; j'ai baisé ta poussière avec une joie et un respect indicibles ; tu m'es apparue ce que tu es véritablement, la bienfaitrice du genre humain dans le passé, l'espérance de son avenir, la seule grande chose aujourd'hui vivante en Europe, la captive d'une jalousie universelle, la reine du monde. Voyageur suppliant, j'ai rapporté de toi, non de l'or ou des parfums ou des pierres précieuses, mais un bien plus rare, plus inconnu : la vérité. »

Ces dispositions lui permirent de juger les événements avec plus d'équité que ne faisait Lamennais ; il vit dans la réponse du cardinal Pacca le maximum que pussent obtenir les rédacteurs de l'*Avenir*, auxquels elle donnait, dans un sens, gain de cause puisqu'elle ne les condamnait pas.

Ce n'était d'ailleurs pas seulement sur la conduite à tenir et sur l'appréciation des affaires de Rome que Lacordaire se trouvait en désaccord avec Lamennais. Tout d'un coup lui était apparu le vice du système philosophique de ce dernier, qui depuis quelques mois, après une lutte pénible, s'était imposé à son intelligence, sans la con-

vaincre ni la persuader. Il sortit de Rome « libre et victorieux », ayant appris de sa propre expérience que « l'Église est la libératrice de l'esprit humain ».

Plus sûr que jamais de la supériorité de cette institution divine et de la force qu'elle communique à ceux qui s'appuient sur elle avec confiance, il partait mieux armé pour de nouveaux combats, laissant à Rome Lamennais mécontent de son départ et Montalembert irrité de ce qu'il n'était pas loin de considérer comme une défection.

C'est le 15 mars 1832 que Lacordaire quitta Rome, après avoir été reçu deux jours auparavant, avec Lamennais et Montalembert, par le Pape, qui avait mis pour condition à l'audience qu'il ne serait point question de l'*Avenir*, ni de ce qui avait amené dans la Ville éternelle les trois pèlerins. L'accueil de Grégoire XVI fut d'ailleurs d'une bienveillance que Lamennais même ne put méconnaître.

En rentrant à Paris, la situation de Lacordaire était assez critique. Les dissentiments qui avaient éclaté entre Lamennais et lui, et qui menaçaient de prendre chaque jour plus d'acuité, le portaient vivement à rompre une société que la disconvenance des caractères rendait encore plus pénible ; car Lamennais n'avait jamais eu pour Lacordaire

ces tendresses qui le rendaient si cher à beaucoup de ses disciples ; bien au contraire. Mais, en se consacrant tout entier à l'*Avenir*, Lacordaire avait abandonné son humble position d'aumônier de la Visitation ; et son manque absolu de fortune l'avait mis presque absolument à la charge de Lamennais. La séparation était donc périlleuse s'il ne trouvait d'abord une situation qui lui assurât le pain quotidien. Le choléra, en lui offrant l'occasion de se dévouer au soin des malades et à la conquête de leurs âmes (il s'adjoignit à l'aumônier de l'hôpital Necker), l'aurait peut-être distrait de ces inquiétudes, si les nouvelles qu'il recevait de Rome, surtout par Montalembert, ne fussent venues sans cesse les raviver.

Quand il sut que Lamennais, qui, le 28 janvier, écrivait à Gerbet : « Il est fort douteux qu'on puisse recommencer l'*Avenir* », avait changé d'idée et manifestait la très ferme intention d'en reprendre la publication, il fit tous ses efforts pour s'y opposer. Il écrivait, le 22 avril, à Montalembert que la reprise de l'*Avenir* était matériellement et moralement impossible. Il considérait l'exécution du plan de Lamennais comme une catastrophe qui le perdrait dans l'esprit du clergé. Quand il vit que la résolution de Lamennais était inébranlable, quand il sut qu'encouragé non seulement par

d'ardents amis comme le P. Ventura, mais même par d'imprudentes paroles du cardinal Micara, Lamennais revenait en France pour recommencer l'*Avenir*, il quitta précipitamment Paris. Il avait emprunté cent écus ; et sachant qu'à Munich la vie intellectuelle était assez intense et la vie matérielle peu chère, il avait résolu de se retirer dans cette ville pour s'y recueillir quelque temps dans la retraite et dans l'étude. Il y aurait préparé ce grand ouvrage apologétique qu'il rêvait depuis le séminaire.

A peine arrivé à Munich, il y fut surpris par Montalembert, arrivé avant lui avec Lamennais. Sous peine de donner à la séparation un éclat qu'il voulait éviter par respect pour Lamennais, il ne pouvait se dispenser de rejoindre ses deux collaborateurs. C'est ainsi qu'il les accompagna dans les réceptions que leur réservait l'enthousiasme des catholiques allemands. Et il était avec eux quand fut remise à Lamennais l'Encyclique *Mirari vos*, où sans nommer ni Lamennais ni l'*Avenir*, Grégoire XVI les condamnait formellement. Lamennais, qui était déjà convenu avec Lacordaire de ne point reprendre l'*Avenir*, n'hésita pas un moment sur le parti à prendre, et ce fut lui-même qui rédigea la formule par laquelle les rédacteurs de l'*Avenir*, membres du Conseil

de l'Agence pour la défense religieuse, se soumettaient à l'Encyclique ; il ne semble pas que dans cette occasion sa bonne foi puisse être suspectée.

Après cette soumission, et bien que Lamennais eût songé un moment à diminuer, par une addition de mots, la portée de la formule, il ne sembla pas à Lacordaire qu'il pût abandonner celui qui venait de donner ce noble et généreux exemple ; et il l'accompagna dans sa retraite de la Chénaie. Mais ce ne fut pas pour longtemps. Lacordaire constatait chaque jour davantage l'insuffisance théologique de Lamennais ; sans cesse les dissentiments entre l'un et l'autre renaissaient sur la philosophie ou sur la politique. Lamennais ne pouvait se résoudre à renoncer à aucune de ses idées ; elles ne faisaient pour lui qu'un bloc. Parce que le Pape en avait condamné quelques-unes, il lui paraissait avoir jeté sur toutes sans exception la réprobation de l'Église ; parce qu'il n'avait pas approuvé son système de défense religieuse, il lui semblait avoir pactisé avec tous les oppresseurs de l'Église ; et il ne songeait, malgré la soumission qu'il avait signée de sa main, qu'à reprendre en sous-œuvre l'*Avenir* et l'Agence. Lacordaire avait de la situation une vue beaucoup plus nette et plus juste. Il ne lui avait pas échappé

que le Pape, dans son Encyclique, commençait par décrire et par déplorer très expressément l'état d'oppression où la religion se trouvait presque partout réduite ; il se rendait compte que cette encyclique ne relevait, dans les idées de l'*Avenir*, que cinq points condamnables : 1° la pensée d'une régénération nécessaire pour l'Église, point sur lequel Rome n'a jamais varié, se réservant d'apporter aux conditions du monde catholique les remèdes ou les modifications réclamés par la marche des temps ; 2° la propagande en faveur de la liberté absolue de la presse, le vicaire du Christ sur la terre ayant le devoir de conserver et d'exercer la censure des ouvrages capables de jeter la perturbation dans l'âme des fidèles ; et Lacordaire remarquait fort justement qu'il ne s'agissait point de la liberté des écrits politiques, mais de ceux où la cause de la foi et des mœurs se trouvait en jeu ; 3° les théories qui attaquaient le devoir de soumission au pouvoir établi, parce que la révolte qui ne peut se légitimer qu'exceptionnellement est assurément irrégulière et anormale ; 4° l'alliance prônée des catholiques avec les hommes sans religion, parce que ceux-ci, naturellement ennemis de l'Église, ne peuvent concourir à lui assurer l'indépendance ; 5° la doctrine de la séparation de l'Église et de l'État,

parce que si l'Église peut s'accommoder d'une séparation qui lui assure l'indépendance, il est plus régulier qu'elle conserve avec l'État une union profitable à l'une et à l'autre. Soumis d'esprit et de cœur à l'Encyclique, résolu de ne rien faire qui allât contre cette soumission, il voyait avec un amer chagrin Lamennais se rapprocher chaque jour de l'abîme où devait sombrer sa foi ; et en assistant aux luttes intimes qui ravageaient l'âme du maître, en entendant les paroles menaçantes qui s'échappaient de ses lèvres, il s'épouvantait devant ce nouveau Saül. A la fin, il n'y put résister : le 11 décembre 1832, il s'enfuit de la Chénaie, sans autres vêtements que des habits d'été, et n'ayant en poche que cinq francs, laissant à Lamennais une lettre dans laquelle il lui expliquait son départ par l'inutilité de continuer une communauté de vie que des divergences sans cesse croissantes de vues et d'opinions sur l'Église et la société empêchaient d'aboutir à une action commune, et l'assurait du déchirement que causait à son affection la nécessité de cette séparation.

Lamennais fut irrité de cette fuite que ses disciples, Montalembert en tête, regardèrent comme une trahison, et que depuis beaucoup ont encore jugée avec une incroyable et injuste sévérité, sans songer à tout ce que Lacordaire avait souffert pen-

dant des mois dans la prévision des catastrophes qui se préparaient, dans des efforts inutiles pour faire comprendre à Lamennais et à son entourage le péril et la témérité de leur situation, dans l'amertume que lui causaient les duretés et les offenses de cet homme qu'il avait servi et au service duquel il se dévouait encore, sans lui devoir au fond même une pensée.

Comment n'aurait-il pas blâmé Lamennais de compromettre ou plutôt de perdre par une opiniâtreté orgueilleuse la haute situation qu'il s'était acquise dans l'Église de France et que sa soumission n'aurait pas tardé, il en était convaincu, à rendre encore plus haute et plus grande ? Comment ne l'aurait-il pas blâmé surtout de compromettre avec lui tous ceux qui s'étaient attachés à son nom et de jeter la suspicion sur quiconque avait partagé ses combats ou ses idées ? Mais, si grande que fût la part du blâme, il le plaignait encore davantage, et son jugement pénétrant avait bien su distinguer les défauts dans le caractère et les lacunes dans l'éducation qui expliquaient en partie la malheureuse conduite de ce génie incomplet.

Voici ce qu'il écrivait le 23 décembre 1858 à Foisset :

« Il m'a semblé que l'intelligence de M. de La-

mennais était étroite, incapable de saisir une chose sous deux faces, et de revenir jamais à la face qu'il n'avait pas vue d'abord. Son seul changement a été de passer de l'idée absolutiste à l'idée libérale, puis de l'idée catholique au scepticisme absolu ; mais cette double révolution ne s'est pas faite par un progrès, elle s'est faite brusquement, sous l'empire d'une violente passion : la première fois parce que l'épiscopat et le parti monarchique l'avaient délaissé ; la seconde fois, parce que la Papauté s'était déclarée contre lui. En dehors de ces deux vicissitudes éclatantes et subites, l'abbé de Lamennais ne savait pas se modifier. Il était pour ses pensées ce que le destin était pour Jupiter, inflexible. C'est ce défaut de souplesse dans la lumière qui ne lui a pas permis de comprendre que le Pape pouvait avoir raison contre lui, ni de saisir les nuances où s'arrêtait sa condamnation. Il était condamné : donc tout était perdu, et un abîme s'ouvrait sous ses pieds, où il ne voyait plus flotter que des ombres et des incertitudes. C'était l'esprit le moins fécond en ressources contre lui-même qui se pût imaginer. La raison d'un enfant se serait tirée d'affaire là où la sienne périssait. J'ai fait mille efforts pour lui faire entendre que le temps était pour lui ; qu'il n'avait qu'à se taire ; que la

victoire était tout proche des batailles perdues : c'était pour lui un langage inintelligible. Il a succombé par impuissance et non par force, mais par une impuissance dont un séminariste n'aurait pas été capable.

« Son caractère était bon et tendre ; il s'affectionnait, il reposait ses regards avec paternite sur la jeunesse ; on l'eût cru un simple et honnête père de famille. Cependant il aimait éperdument le sarcasme ; il cherchait des mots qui pussent écraser l'ennemi. Sa tendresse n'avait pas de pardon. Dans les derniers temps que je l'ai vu, lorsque son âme était troublée par la décadence de son parti et l'abandon que Rome avait fait de lui, je le surprenais dans des attitudes sombres et effrayantes ; il me rappelait Saül. Je ne l'ai quitté, à la fin de 1832, après l'avoir accompagné à la Chénaie, que par l'impression douloureuse que sa vue me causait. Je voyais sa chute comme si déjà elle eût été accomplie. Cette vision m'est encore présente après vingt-cinq ans, et rien après cela ne m'a surpris dans les profondeurs de sa chute. Il ne pouvait, par son caractère comme par son esprit, que s'arrêter là où rien ne tombe plus.

« Sa vie avait été mal préparée : point d'éducation régulière, point d'études conduites par une autorité hiérarchique ; une chambre, des livres,

une lecture assidue de tout ce qui lui tombait sous la main, l'abandon précoce à son propre esprit, quelques semaines de séminaire tout au plus.

« A la lettre, il ignorait en théologie des choses très vulgaires : telles, par exemple, que les fondements de la distinction entre la nature et la grâce. Le défaut premier de sa formation intellectuelle avait laissé en lui des lacunes qui ne se comblèrent jamais. Lorsqu'il me lut à la Chénaie, en 1830, ses *Explications philosophiques des dogmes de la Création et de la Trinité,* mon impression vive et constante fut qu'il était en opposition manifeste avec tout ce que l'on m'avait enseigné. En un mot, il ignorait, et c'était de très bonne foi qu'il croyait défendre la vérité catholique en l'attaquant. Son intelligence, vicieuse en elle-même par défaut de souplesse, n'avait donc pas trouvé dans sa vie des points d'appui capables de la soutenir. C'était un homme en l'air de tous les côtés ; et du jour où son génie devait faillir sur ses ailes, il était inévitable qu'il fît la chute la plus grande qu'on eût encore vue. Tous les hérésiarques s'étaient arrêtés à un point qui leur semblait la vérité ; M. de Lamennais ne rencontra en lui aucun de ces points fixes, et l'erreur même n'a pu le sauver (1). »

(1) *Lettres à Foisset*, t. II, p. 227-230.

CHAPITRE IV

LA FONDATION DE L'APOLOGÉTIQUE DE LA CHAIRE

Sans ressources à son arrivée à Paris, Lacordaire eut assez vite trouvé un asile et du pain. Après sa mère et Montalembert, sa première visite fut pour l'archevêque. Mgr de Quélen, qu'il n'avait point vu depuis deux ans et qui aurait pu lui en vouloir de son alliance intime avec un homme qui l'avait cruellement offensé, l'accueillit avec une bonté paternelle. « Vous avez besoin d'un baptême, lui dit-il, je vous le donnerai. » Et il lui rendit l'aumônerie de la Visitation qui, par une coïncidence étrange, se trouvait vacante par la mort de celui qui y avait pris la place de Lacordaire.

Dans cette solitude, où il reprit sa vie commune avec sa mère qu'il avait délaissée lors de la fondation de l'*Avenir* par la nécessité où il se trouvait d'habiter avec Lamennais, il recommença une vie pauvre et obscure, n'ayant guère de visites que

celles de quelques ecclésiastiques, surtout de la province, ni de distraction que l'étude et la lecture. Il reprit un tête-à-tête, fécond pour lui, avec saint Augustin, ce saint Thomas des temps anciens. Il caressait de nouveau le projet d'un vaste ouvrage sur l'Église au XIXe siècle, et il songeait à utiliser les talents que Dieu lui avait répartis si généreusement. Dès la fin de 1832 il s'ouvrait à Lorain de son idée de préparer quelque chose pour les jeunes gens, peut-être des conférences comme celles que Gerbet et de Coux avaient récemment inaugurées. Il prenait avec succès la parole devant les élèves du collège Stanislas, pour lesquels le directeur, l'abbé Buquet, lui avait demandé une allocution.

Montalembert, qui redoutait de le voir entrer en lice contre Lamennais auquel il conservait alors un attachement passionné, le poussait à la prédication. Il avait déjà accepté plusieurs sermons dans des paroisses de Paris : le premier qu'il prononça, le 3 mai 1833, à Saint-Roch, reçut un accueil à lui faire comprendre que Dieu le voulait ailleurs ; il rompit les engagements qu'il avait déjà contractés dans d'autres paroisses.

Que faire donc ? Il se voyait obligé d'une part de chercher à augmenter les ressources trop maigres qu'il tirait de son aumônerie ; et d'autre

part la charité de sa foi le poussait invinciblement à communiquer aux autres les clartés qu'il devait à la miséricorde de Dieu. Car, suivant une pensée qui lui était chère et sur laquelle il est souvent revenu, « la vérité est aussi charité : c'est que la lumière est aussi chaleur, et que cette chaleur ne peut pas exister sans échauffer, sans se répandre. Ainsi le désir de répandre la vérité se confond avec le désir de la charité. Quand nous voulons conquérir, c'est que nous voulons ouvrir nos entrailles et y cacher, y retenir le genre humain tout entier (1). »

Malgré son départ de la Chénaie et bien que son archevêque, en lui confiant à nouveau une fonction dans le diocèse, l'eût en quelque sorte couvert de son autorité, il continuait de régner contre lui quelque suspicion dans un certain milieu. Comme sa rupture avec Lamennais n'avait point été publique et éclatante, l'on pouvait croire et quelques-uns affectaient de croire qu'il restait en communion d'idées avec lui. L'*Ami de la Religion,* organe des gallicans étroits, qui avait essayé, lors du retour de Lacordaire à Paris au commencement de 1832, de jeter le discrédit sur lui en insinuant qu'il abandonnait ses collaborateurs pour tâcher de faire

(1) *Confér. de Notre-Dame,* I, p. 258-259.

séparément sa paix, le rendait solidaire des actes et des pensées funestes et téméraires du solitaire de la Chénaie ; tandis que Montalembert, pour lequel il avait une si violente affection, déchirait son cœur en lui reprochant avec amertume d'avoir trahi un maître dans le malheur. De part et d'autre on cherchait à expliquer par des calculs d'intérêt ou d'ambition une conduite dictée uniquement par un esprit admirable de foi et de soumission.

Dans cette soumission, il est vrai, et malgré les tristesses de sa situation, Lacordaire avait retrouvé la paix du cœur, l'un des plus précieux biens que le chrétien puisse posséder sur terre. Cependant il avait ses heures de profonde mélancolie et ses moments de lassitude presque découragée. C'est alors qu'il songeait à se retirer dans quelque cure de campagne, pour y vaquer du moins, dans la retraite et l'isolement, à la culture de quelques âmes.

Mais Dieu qui l'avait trouvé si ferme dans les épreuves lui réservait une aide et une consolation puissante. Ce qui lui avait manqué jusqu'alors, ce n'était pas tant l'amitié que le conseil. « Nul depuis dix ans, écrira-t-il bientôt, n'avait dirigé ma vie que moi seul, avec mon esprit encore mal formé, enthousiaste, hardi, aventureux, quelquefois bizarre. Je n'avais point trouvé d'homme à qui je

voulusse me confier, non que je manquasse d'ouverture pour mes amis, mais parce que je les asservissais à ma raison (1). »

Ce conseil, qui lui manquait, Dieu le lui donna cette même année 1833, non point dans la personne de l'homme supérieur qu'il avait rêvé, mais dans celle d'une simple femme. Sans doute la douloureuse période qu'il venait de traverser, la nécessité où il s'était trouvé de courber l'orgueil de sa raison devant l'humilité de la foi, cet exemple terrible d'un homme qu'il voyait aller à sa perte par son opiniâtreté à s'isoler dans sa propre raison l'avaient préparé à recevoir une salutaire influence. Mais la femme que Dieu mit sur son chemin trouvait ce qu'il fallait pour exercer cette influence dans la fermeté de sa raison et dans la tendresse de son cœur.

Mme Swetchine était née en Russie et dans la foi orthodoxe grecque. Jeune encore, l'étude, jointe à la conversation d'hommes comme Joseph de Maistre, l'avait conduite à abjurer les erreurs de ses pères et à se faire recevoir dans le sein de l'Église catholique. Elle avait cinquante et un ans quand Lacordaire la connut ; et il y avait assez

(1) *Correspondance du R. P. Lacordaire et de Mme Swetchine* (Paris, Didier, 1864, in-8°), p. 17.

longtemps déjà qu'elle était venue demander à la France la liberté de professer sans entrave sa nouvelle religion. D'un esprit ouvert et cultivé, elle réunissait dans son salon de la rue Saint-Dominique l'élite de la société aristocratique et intellectuelle. La foi, qui n'avait pas seulement éclairé son intelligence, mais qui s'était emparée de son cœur, la poussait à procurer par tous les moyens la gloire de Dieu. Indulgente d'ailleurs pour les fautes des autres et pour des erreurs qu'elle avait partagées dans son enfance, elle savait rendre aimable à tous sa piété. Dans le commerce du monde elle avait appris à connaître les hommes ; cette connaissance et l'expérience qu'elle avait de la vie lui donnaient la prudence et la sûreté dans le conseil.

Ce qu'elle avait appris et entendu dire de Lacordaire lui fit désirer de voir ce jeune prêtre. Elle s'en ouvrit à Montalembert, qui fréquentait chez elle ; et celui-ci n'eut guère de peine à lui amener son ami, un peu surpris de se voir appelé dans une société qui lui était étrangère et où jamais il n'avait été tenté de pénétrer. Mme Swetchine l'accueillit « avec une bienveillance qui n'était point celle du monde », et il sentit d'autant plus vivement la bonté de cet accueil qu'il avait plus besoin d'une âme qui le comprît et qui le soutînt.

Du premier coup il prit confiance en elle, et il s'habitua vite à lui révéler tous ses soucis, à la consulter sur toutes ses affaires. Mme Swetchine, qui n'avait point d'enfants, mais qui était singulièrement aimante, s'habitua vite à le considérer comme un fils. Un attrait surnaturel attirait l'une vers l'autre ces deux belles âmes, également généreuses, également éprises de tout ce qui est beau et de tout ce qui est bien, également embrasées de l'amour de Dieu et du zèle des âmes. « J'abordai », a dit Lacordaire, dans la touchante notice qu'il lui a consacrée, « j'abordai aux rivages de son âme comme une épave brisée par les flots, et je me rappelle encore, après vingt-cinq ans, ce qu'elle mit de lumière et de force au service d'un jeune homme qui lui était inconnu. Ses conseils me soutinrent à la fois contre la défaillance et l'exaltation... Elle était merveilleuse à découvrir le point où l'on penchait et où il fallait porter secours. La mesure de sa pensée était si parfaite, la liberté de ses jugements si remarquable, que je fus longtemps à comprendre à qui et à quoi elle était dévouée (1). »

« Après ma mère, a-t-il écrit encore ailleurs,

(1) Notice funèbre sur Mme Swetchine. *Sermons* (Paris, Poussielgue, 1884, in-18), t. III, p. 150.

nulle femme ne me fut plus secourable et ne m'a plus vraiment aimé que Mme Swetchine... Je ne puis nombrer dans ma mémoire combien de fois ses conseils m'ont éclairé ou soutenu. J'en avais tant besoin dans une position aussi périlleuse que l'a été souvent la mienne ! Femme du monde en même temps que femme de foi et femme d'esprit, elle avait la vue de tous les côtés, et quand l'amitié la faisait regarder, elle s'élevait encore au-dessus d'elle-même (1). »

Cette affection qui les unissait l'un à l'autre, c'était l'amitié dans ce qu'elle a de plus haut et de plus noble ; c'était une liaison des cœurs, mais c'était plus encore une union des âmes ; et si Mme Swetchine se préoccupait de tous les intérêts matériels de son jeune ami, si elle veillait avec sollicitude à ses besoins, comme elle veillait à sa gloire, elle était encore bien plus touchée de son avancement spirituel ; elle rêvait, avant tout, sa perfection ; ils s'aimaient parce qu'ils avaient reconnu l'un dans l'autre l'amour de Dieu et le désir de s'élever jusqu'à lui. Aussi Mme Swetchine pouvait-elle écrire à Lacordaire en 1840 : « Cher ami, aimons-nous mutuellement comme n'appartenant plus à ce monde, comme n'en étant pas,

(1) *Lettres à Foisset*, t. II, p. 208.

par la grâce de Dieu, la plus grande qu'il puisse faire (1). » Aussi ni la tendresse qu'il lui inspirait ni la fierté qu'il lui causait ne l'empêchaient de discerner ses points faibles et de le blâmer quand elle le croyait nécessaire. Et lui, de son côté, ne craignait pas, à l'occasion, de contrister une affection dont il était sûr et qu'il savait inébranlable.

Le premier effet de l'influence de Mme Swetchine sur Lacordaire fut de le pousser à deux démarches successives, dont l'une manifestait clairement sa position de soumission parfaite à l'Encyclique *Mirari vos* et dont l'autre le dégageait de toute apparence de solidarité avec Lamennais : démarches qui, en ôtant aux ennemis de Lacordaire un prétexte à leurs sourdes accusations et à leurs insinuations calomnieuses, le mettraient en meilleure posture pour servir la cause de l'Église.

La déclaration du 10 septembre 1832, par laquelle Lamennais et ses collaborateurs avaient adhéré à l'Encyclique, devenait parfaitement insuffisante depuis que les menées du maître et ce que l'on disait partout de ses intentions et de ses sentiments avaient rendu sensibles les réserves de sa soumission. Quand le Pape eut manifesté, par son Bref du 8 mai à l'archevêque de Toulouse, le

(1) *Correspondance*, p. 259.

mécontentement que lui inspirait la conduite des Mennaisiens; quand, en réponse au mémoire de Lamennais en date du 5 août, il eut indiqué par son Bref à l'évêque de Rennes, le 5 octobre, les termes précis dans lesquels il voulait que fût conçue la déclaration d'obéissance à l'Encyclique, Madame Swetchine jugea nécessaire que Lacordaire fît cette démarche, demandée par le Souverain Pontife. Lui s'y refusa longtemps : non qu'il hésitât à donner à l'Église une nouvelle preuve de son amour et de son obéissance; mais cette démarche de sa part lui paraissait, en tous cas, inutile; son départ de la Chénaie, sa réconciliation avec son archevêque, les bons rapports qu'il entretenait avec lui lui paraissaient des gages suffisants de l'esprit dans lequel il avait accepté l'Encyclique. Et il voulait éviter de rendre, par une action publique, sa séparation d'avec Lamennais plus éclatante et plus douloureuse pour le pauvre grand homme. « Il est faux, écrivait-il en août 1833, que dans un sermon ou dans aucune autre action publique, j'aie déclaré me séparer de l'abbé de Lamennais. J'ai repris dans mon diocèse une position indépendante, qui a toujours été conforme à mes goûts, et en aucun temps je n'avais eu la pensée de m'unir corps et âme, pour le passé et l'avenir, à M. de Lamennais. Il est vrai

que des dissentiments existent entre nous sur la manière d'entendre l'Encyclique du Saint-Père, sur la conduite à tenir à cet égard et sur plusieurs autres points; je n'ai voulu, une fois notre entreprise dissoute, rester solidaire des actions et des pensées de personne. Dans des matières si graves, dans des temps si difficiles, où toutes ces questions se compliquent, il est sage de n'être lié qu'à l'Église, de n'appartenir à aucune école, d'être soi-même le plus que l'on peut (1). »

Et, bien qu'il blâmât la conduite de Lamennais dans cette occurrence, bien qu'il s'en expliquât très ouvertement par exemple avec Montalembert, ce n'est que lorsque Lamennais eut signé la déclaration du 11 décembre, où il s'engageait, suivant les termes mêmes indiqués par le Pape, à « suivre uniquement et absolument la doctrine exposée dans l'Encyclique » et « à ne rien écrire ou approuver qui ne soit conforme à cette doctrine », que Lacordaire se crut autorisé à parler à son tour. Il le fit dès le 13 décembre, sous forme de lettre à l'archevêque de Paris.

L'autre démarche à laquelle Mme Swetchine poussa Lacordaire, ce fut la publication des *Considérations sur le système philosophique de M. de*

(1) Villard, p. 492.

Lamennais. L'on a vu plus haut que ce système, qui avait toujours semblé faux à Lacordaire, lui était apparu tel avec évidence, à Rome. Dès 1832, pendant qu'il était à la Chénaie avec Lamennais, il écrivait à Montalembert qu'il lui exposerait quelque jour ses idées là-dessus. Mme de Swetchine, à laquelle il causa de l'affaire, eut assez d'influence sur lui pour lui faire écrire un ouvrage sur la matière. Mais il trouvait convenable d'attendre quelques années avant de le publier, toujours par le même sentiment de délicatesse envers celui aux côtés et sous le drapeau de qui il avait combattu plus d'un an. La publication des *Paroles d'un croyant* (avril 1834) et le scandale énorme que produisit ce livre le décidèrent à ne pas remettre davantage. Tandis que le 2 mai il publiait dans l'*Univers religieux* un article sur l'état de l'Église en France, où il rendait Lamennais responsable de la division du clergé de ce pays, et où il proclamait que désormais l'école fondée par l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* n'existait plus, le 29 mai les *Considérations* étaient livrées au public. Lacordaire y montrait la faiblesse et l'impuissance radicale du système de Lamennais, sans laisser échapper d'ailleurs aucune parole amère ou dure pour celui dont il s'était séparé depuis dix-huit mois ; il y montrait comment les mêmes idées, ou

à peu près, sur lesquelles Lamennais avait voulu fonder toute la défense de la religion servaient à d'autres, à la secte saint-simonienne, pour essayer de substituer au christianisme une croyance nouvelle.

L'on a fort blâmé Lacordaire d'avoir publié ces *Considérations*, et le blâme est venu d'hommes même fort au courant de la situation, tels que M. Foisset.

Il semble pourtant que les besoins de l'Église justifiaient la conduite de Lacordaire. Le système philosophique de Lamennais avait divisé trop profondément le clergé de France, il avait suscité des polémiques trop violentes pour qu'il ne fût pas utile d'en faire toucher du doigt la faiblesse au moment où son auteur s'entonçait dans une voie de révolte contre l'Église ; il fallait essayer de ruiner l'ascendant qu'exerçait encore sur beaucoup d'esprits ce système du sens commun pour les empêcher de sombrer dans l'abîme à la suite du maître.

Et d'ailleurs Lacordaire, qui sentait peser sur lui, comme une réprobation, le souvenir de sa liaison avec Lamennais, n'avait-il pas le droit, disons plus : le devoir de se dégager définitivement d'une solidarité qui limitait le champ de son action, et qui rendait, au moins pour un temps,

presque impossible le bien qu'il se sentait capable de faire, les services qu'il voulait rendre à l'Église ?

Au moment même où il publia les *Considérations*, il venait de se voir fermer d'une manière douloureuse une voie où il avait commencé de s'avancer avec succès.

A la fin de l'année 1833, l'abbé Buquet, préfet de Stanislas, encouragé peut-être par la déclaration du 13 décembre, et se souvenant du succès que la parole de Lacordaire avait eu l'hiver précédent auprès des élèves de son établissement, l'avait prié d'entreprendre dans la chapelle du collège une série de conférences sur la religion.

C'est avec empressement que Lacordaire accepta cette proposition qui lui donnait un moyen d'exercer une action profitable à l'Église, qui lui offrait enfin l'occasion d'échauffer de jeunes intelligences des ardeurs de sa foi. Commencées le 19 janvier 1834, ces conférences firent grand bruit dans Paris. Destinées aux élèves du collège, elles attirèrent, dès le second dimanche, des personnes étrangères, dont le nombre grossit tellement vite que pour les recevoir on dut éliminer une partie des auditeurs primitifs ; et l'on voyait accourir, pour entendre un genre d'éloquence auquel on n'était pas habitué dans la chaire chré-

tienne, non seulement l'élite de la jeunesse catholique, mais des illustrations de la politique ou de la littérature, Berryer, Chateaubriand, Hugo, Lamartine, Odilon-Barrot.

C'est que l'idée de l'abbé Buquet répondait à un désir qui flottait dans l'air depuis quelque temps. Dès le mois de juin précédent, des jeunes gens conduits par Ozanam étaient venus demander à Mgr de Quélen d'instituer un enseignement catholique qui pût contrebalancer l'influence sur la jeunesse des leçons de Jouffroy et d'autres professeurs de la Sorbonne. Cette démarche avait été renouvelée le 13 janvier ; les pétitionnaires expliquaient nettement qu'il fallait de véritables conférences qui s'écartassent du ton et des allures ordinaires des sermons, et qui fussent en rapport avec l'état des esprits.

Mgr de Quélen, frappé de cette idée et convaincu qu'il y avait là vraiment un besoin de l'époque, résolut d'y donner suite. Il y vit un devoir d'évangélisation auquel son cœur d'apôtre ne pouvait se refuser. « Son esprit éclairé, comme écrivait l'abbé Bautain, l'un de ceux dont le nom avait été prononcé par la jeunesse des écoles, son esprit éclairé a compris qu'il fallait un genre particulier d'instruction à de tels auditeurs, et que des intelligences habituées à la

méditation des sciences morales et à l'étude des connaissances naturelles, développées et affinées par la culture de la littérature et des arts, et préoccupées surtout des doctrines diverses qui leur sont journellement enseignées, avaient besoin d'une instruction religieuse analogue à leur état (1). » Mgr de Quélen avait bien vu en effet qu'il y allait de l'intérêt vital de la religion, de procurer la foi à cette élite intellectuelle, espoir de la patrie, qui par son instruction semblait appelée à prendre la direction des affaires du pays. Mais il se méprit un peu sur la manière de donner cet enseignement. La station quadragésimale sur les vérités fondamentales de la religion, qu'il annonça dans son mandement de carême, devait être prêchée par sept orateurs qui tour à tour, après lui-même et sous sa direction, prendraient la parole. Bien que les hommes désignés par l'archevêque (2) et dont deux seulement, Dupanloup et Petetot, ont vraiment laissé un nom, ne manquassent ni de talent, ni de connaissances, leurs conférences, faites sur un plan tracé par l'archevêque, coulées dans le moule

(1) *Quelques réflexions sur l'institution des conférences religieuses à Paris* (Paris, impr. de v^e^ Thuau, 1834, in-8°), p. 7.

(2) MM. Annat, d'Assance, Dupanloup, Jammes, Petetot, Thibault et Veyssière.

ancien, n'eurent point et ne pouvaient pas avoir de succès, au lieu que celui de l'orateur du collège Stanislas allait sans cesse grandissant.

Mais ce triomphe même excita contre lui les jalousies, en même temps que la nouveauté de son langage, qui faisait l'un des éléments de son succès, éveillait des susceptibilités ombrageuses. Les adversaires irréductibles de l'*Avenir* affectaient, peut-être de bonne foi, de redouter les erreurs que le plus brillant lieutenant de Lamennais ne pouvait manquer de glisser dans son enseignement. La duplicité du maître, qui éclata par la publication des *Paroles d'un croyant*, pouvait laisser soupçonner celle du disciple prétendu. Les délations se produisirent et à Rome et à l'archevêché. Rome resta impassible. Mgr de Quélen ne se laissa d'abord pas émouvoir ; il empêcha même une première fois (21 mars) Lacordaire de se retirer ; mais bientôt il lui fit entendre que le gouvernement s'inquiétait, et qu'il devenait difficile pour l'archevêque de soutenir jusqu'au bout le prêtre suspect à tant d'ennemis. Lacordaire cessa donc ses conférences le 13 avril, le cœur brisé, « ne connaissant ni ses fautes, ni ses adversaires, ni ce que l'on voulait de lui ».

Dans ces conditions, devant ce mauvais vouloir qui le poursuivait, sentant défaillir l'appui

de son archevêque, le seul qui lui restât, n'était-il pas naturel qu'il cédât aux sollicitations de Mme Swetchine, qui voyait dans la publication des *Considérations* un moyen de dégager Lacordaire de la défiance qui pesait sur lui ?

Les *Considérations* reçurent un accueil extrêmement favorable d'hommes dont il était important à l'auteur de se concilier la pensée ou du moins de détruire les préventions et l'hostilité systématique. Saint-Sulpice s'en déclara fort satisfait, notamment par l'organe d'un de ses théologiens les plus considérables, l'abbé Carrière. L'*Ami de la religion,* malgré ses habitudes de méfiance et de parti pris contre tout ce qui avait touché l'*Avenir* ou Lamennais, ne se contenta pas de faire l'éloge du livre ; il en annonça la vente à ses bureaux. Mais aussi ce fut, ailleurs, une explosion de colère contre Lacordaire. Le baron d'Eckstein, alors encore l'un des plus fougueux tenants de l'école mennaisienne, se fit l'écho de ces colères, et, dans une diatribe violente, dénonça comme un traître et un lâche un homme qui frappait son père et son maître au temps même où il se trouvait dans l'abandon. Lacordaire eut tôt fait de relever ces accusations injustes et calomnieuses. Sa réponse, où l'indignation ne dépassait pas la juste mesure, remit les choses au point et

caractérisa en quelques termes nets et décisifs la suite de ses relations avec Lamennais.

Mais il se sentait envahi par la mélancolie ; et la difficulté de sa position, au milieu des hostilités qui l'entouraient de toutes parts, lui inspirait des désirs de retraite. « Je voudrais me cacher cinq à six ans, » écrivait-il le 5 juin à Mme Swetchine, dont l'éloignement l'avait privé des entrevues et des conseils presque quotidiens où il relevait son courage.

Un autre chagrin pesait sur son cœur : c'était de n'avoir pu encore obtenir de Montalembert qu'il entrât dans la voie de la soumission parfaite à l'Église. Quelle tristesse pour lui de voir cette obstination d'un homme qu'il aimait avec « le plus violent transport d'amour qu'une créature puisse éprouver pour une créature » ; à qui il ne pouvait « exprimer toute sa tendresse de peur de tomber dans l'idolâtrie » ! Depuis qu'il avait quitté la Chênaie, il n'avait cessé de harceler Montalembert par des lettres dans lesquelles tour à tour et tout à la fois sa raison pressait l'intelligence de son ami, ne laissant pas une objection debout, et son cœur jetait les flammes d'une affection ardente et passionnée, capable de fondre les cœurs les plus endurcis. Dans cette œuvre de salut, il se faisait aider par Mme Swetchine, qui

elle aussi sollicitait le jeune pair de faire sa soumission. Mais Montalembert restait éperdument attaché à Lamennais. C'est sous son inspiration, avec son approbation, qu'il avait écrit en 1833 cette préface passionnée pour le *Livre des pèlerins polonais* de Mickiewicz que le pape avait condamné en termes sévères. Son esprit, non moins que son cœur, le retenait auprès de Lamennais : car il s'obstinait à voir dans l'encyclique la condamnation de la liberté. Il transmettait d'ailleurs à Lamennais, comme venant de lui-même, les objections de Lacordaire, et il s'efforçait de retenir son maître sur la route de la révolte définitive où il le voyait glisser. Même quand Lamennais lui eut dévoilé toute sa pensée, quand il lui eut déclaré en janvier 1834 qu'il n'avait signé la déclaration du 11 décembre que pour avoir la paix, sans se croire par là engagé à rien, qu'il aurait tout aussi bien signé que le pape était Dieu, il ne voulut pas l'abandonner; et Lacordaire, constatant son obstination infrangible, avait désespéré de le ramener quand, vaincu enfin, par un coup de la grâce divine, Montalembert signa à Pise le 8 décembre 1834 sa soumission aux deux encycliques. Ce fut une consolation pour Lacordaire au milieu des chagrins de cette époque.

Les conférences qu'il avait dû suspendre au printemps par suite de l'abandon de son archevêque, il comptait les reprendre l'hiver suivant. Il sentait qu'il avait trouvé sa véritable voie, et, pour se donner à ce saint ministère de la prédication, il avait refusé diverses situations, une chaire à l'Université de Louvain, entre autres, et la direction qui lui avait été offerte de l'*Univers religieux* nouvellement fondé ; il est vrai que les douloureux souvenirs de l'*Avenir* eussent suffi à l'empêcher de rentrer dans la presse ; il trouvait que les journaux perdaient chaque jour dans l'opinion publique ; et il ne lui paraissait pas que l'on fût à un de ces moments périlleux qui pouvaient rendre de l'éclat à cette « arme trop salie ».

On le pressait beaucoup de reprendre ses conférences. Deux curés, celui de Saint-Jacques et celui de Saint-Séverin, lui avaient offert leurs paroisses, où un espace plus vaste qu'à Stanislas lui aurait permis d'atteindre un public plus nombreux. Sans être poussé par aucun orgueil, comme il l'écrivait à Mme Swetchine, à reparaître devant son auditoire, il se sentait pressé de reprendre ses conférences par la compassion que lui inspirait cette jeunesse avide de doctrines religieuses. Car, ainsi que le remarquait l'abbé Bautain dans l'écrit que nous avons déjà cité, l'on n'avait pas

affaire à la jeunesse matérialiste et grossièrement impie que le XVIIIe siècle avait léguée au XIXe ; un souffle spirituel animait la nouvelle philosophie ; les maîtres de l'enseignement philosophique affichaient pour la religion le respect et une bienveillance un peu protectrice. « La disposition de la jeunesse française... n'est pas tant de repousser la religion que d'admettre toutes les religions... afin de les élaborer toutes au creuset de la critique (1). »

Mais sachant, par son expérience récente, les attaques furieuses auxquelles il était en butte, il ne voulait rien entreprendre sans l'approbation de son archevêque. Mgr de Quélen fut gêné de cette démarche ; il commença par demander que Lacordaire ne parlât point pendant le carême, « pour éviter des comparaisons rivales » ; il voulait en effet continuer les conférences de Notre-Dame, et il se souvenait que leur succès avait été bien pâle devant celui de l'orateur du collège Stanislas.

Huit jours après, le prélat multiplia les objections ; il était effrayé de la division des esprits ; il craignait le mécontentement du gouvernement. Lacordaire se défendit ; Mgr de Quélen mit fin à la discussion en déclarant qu'il ne *pouvait* ôter

(1) *Quelques réflexions*, p. 33.

la parole à Lacordaire, mais en lui faisant bien sentir qu'il ne voulait pas l'encourager et qu'il ne le soutiendrait pas.

Hésitant sur ce qu'il devait faire, flottant entre le désir du repos et la crainte de manquer au bien qu'il pouvait opérer, Lacordaire prit conseil de quelques amis. Les encouragements qu'il reçut de la plupart, les exhortations pressantes de quelques-uns l'engagèrent à aller de l'avant. Il avait donc laissé entendre qu'il reprendrait ses conférences, quand l'un des fondateurs et l'ancien supérieur des Missions de France vint déclarer à l'abbé Buquet que l'archevêque lui avait annoncé qu'elles ne recommenceraient pas. Cette déclaration, faite sans même qu'il en eût été prévenu, fut pour Lacordaire d'une telle amertume qu'il ne put s'empêcher, quatre jours après, le 31 octobre, d'écrire à Mgr de Quélen une longue lettre, très ferme, très énergique, un peu vive dans la forme, mais dont le ton ne s'explique que trop par l'émotion que causaient à Lacordaire des procédés si funestes pour lui. Mettant en contradiction ce que l'archevêque lui avait dit et ce qu'il faisait répandre par de tierces personnes, il lui demandait, comme « une grâce qui importait à son honneur, à la dignité de son sacerdoce et à la direction de sa vie », de lui déclarer nettement sa volonté. Il constatait que la publication

de ses *Considérations* devait « ôter aux plus téméraires soupçons l'envie de l'atteindre ». Il protestait qu'il tenait de M. Guizot lui-même que le gouvernement n'avait pris aucun ombrage de son œuvre, et lui assurerait une complète sécurité. Il déclarait que « les conférences étaient le seul ministère possible pour lui », et qu'y renoncer serait « renoncer à toute action sacerdotale ». Et il terminait par cet appel éloquent que nous nous reprocherions de ne pas citer (1) :

« Je suis d'ailleurs dans une situation telle que ma réputation tout entière dépend de la reprise de mes conférences. On attend cela pour savoir si l'Église, par l'organe de mon évêque, m'accorde confiance ou ne me l'accorde pas, si elle croit à ma sincérité ou si elle n'y croit pas. Déjà, dans les quatre coins de la France et même à l'étranger, on répand le bruit que je ne remonterai pas dans ma chaire, que vous m'avez ôté la parole, que je suis voué aux soupçons, à l'anathème, et qu'après avoir obtenu de moi ce qu'on désirait, on me laissera de côté comme un instrument dont on s'est servi pour une fin, et que l'on brise ensuite.

« Telle est ma situation devant le monde et devant l'Église. C'est une situation grave, dé-

(1) Foisset, *Vie*, t. I, p. 527-8.

cisive. J'ai servi l'Église dans une occasion qui appartient à son histoire; je l'ai servie aux dépens de mes affections, avec un brisement de cœur que Dieu seul connaît, au péril de ma réputation dans l'amitié, dans la fidélité, dans les plus généreuses passions de l'homme; je l'ai servie sans arrière-pensée, et je ne lui demande, en récompense, ni richesses, ni dignités, choses à quoi je suis inhabile quand j'aurais le malheur de les désirer; toute ma vie je resterai content de mes obscures fonctions de couvent, et je ne vous solliciterai point pour en sortir. Mais je demande à l'Église, dans la personne de mon évêque, qu'elle m'accorde confiance, qu'elle rende honneur à mon sacerdoce. Si elle ne le veut pas, j'aurai à me consulter.

« Monseigneur, j'ai trente-deux ans accomplis; si je fusse resté dans le monde, je serais à même de me faire respecter quand je traiterais de moi et des autres; il n'est pas juste que, pour avoir sacrifié ma vie à l'Église, je sois le jouet des plus basses intrigues et du mauvais vouloir de quelque parti qui ne me pardonne point de ne pas lui vouer mon existence et ma consécration sacerdotale. Monseigneur, je vous demande justice, je revendique le seul bien du prêtre, le seul honneur du prêtre, la liberté de la parole évangélique, la

liberté de prêcher Jésus-Christ, jusqu'à ce qu'il soit établi que je manque à l'orthodoxie divine, qui est la première chose de toutes, et à laquelle, Dieu aidant, je ne manquerai jamais, du moins avec opiniâtreté. »

Surpris et blessé d'une sommation aussi vive, Mgr de Quélen répondit à Lacordaire qu'il ne se croyait pas « obligé de libeller, à chaque réquisition qui lui serait faite, la décision » qu'il croyait convenable de prendre vis-à-vis des prêtres commis par lui pour l'enseignement de la parole divine, et qu'il ne pouvait consentir à la reprise des conférences de Stanislas, si l'auteur ne les écrivait pour les soumettre à un examen préalable.

Une telle réponse ne put que causer une profonde amertume à Lacordaire ; il répondit cependant à Mgr de Quélen une lettre fort digne, regrettant que son archevêque eût « jugé son œuvre sans l'avoir connue » ; annonçant son projet de publier les conférences qu'on lui interdisait de prononcer. « J'avais compté sur deux hommes, poursuivait-il : le premier, je l'ai quitté parce qu'il trahissait les espérances de tous ; le second me fait défaut, je ne compte plus que sur Dieu. »

Il eut, un moment, une lueur d'espoir quand on lui rapporta ce qu'avait dit l'abbé Dupanloup,

fort bien vu à l'archevêché, que Mgr de Quélen n'avait voulu que lui demander un canevas de ses conférences, sans lui imposer de les écrire telles qu'il devait les dire. Il écrivit avec joie en ce sens au prélat ; mais celui-ci fit tomber cette dernière illusion. Écrire ses conférences pour ensuite les réciter, Lacordaire ne pouvait s'y résoudre, parce qu'il sentait que sa parole perdrait ainsi tout ce qu'elle avait de chaleur ; il avait constaté que pour s'électriser, il avait besoin du contact de ses auditeurs, du courant sympathique qui s'établissait entre eux et lui, et qui faisait qu'ils frémissaient sous son souffle, comme lui s'animait, s'enthousiasmait à leur présence. Parler et écrire étaient chez lui deux facultés séparées et qui ne pouvaient s'exercer qu'en dehors l'une de l'autre.

La décision de Mgr de Quélen était pour lui infiniment douloureuse : il y voyait la ruine de sa carrière sacerdotale, ruine morale et aussi ruine matérielle ; car dès là qu'il se sentait impropre aux autres ministères et que celui-ci lui était fermé, que lui restait-il à faire ? et comment sans fortune soutenir sa vie ? Il songea un instant à se réfugier chez Mme Swetchine, lorsqu'elle serait retournée de Russie.

Mais il ne se laissa point abattre ; il comptait

sur Dieu et s'abandonnait à sa Providence ; il accepta cette épreuve avec une résignation chrétienne,y voyant,comme il l'écrivait le 8 décembre à Mme Swetchine, un avertissement de Dieu, qui, après le sévère jugement porté par lui sur Lamennais, voulait lui faire sentir combien la soumission est une chose difficile.

La récompense n'était pas loin de l'épreuve. Si l'archevêché, était assiégé par les ennemis de Lacordaire ; si, malgré une affection réelle pour ce jeune prêtre dont il considérait l'entrée dans le sacerdoce comme son œuvre, et malgré la générosité qui formait le fond de son caractère, Mgr de Quélen se laissait envahir par cette atmosphère de soupçons et d'insinuations calomnieuses, Lacordaire, par un coup de la Providence, trouva au cœur même de la place un secours inattendu. De nouveaux grands vicaires avaient été nommés, et parmi eux M. Affre, le futur archevêque de Paris. Semi-gallican, attaqué durement pour l'un de ses ouvrages par le *Mémorial catholique*, peu porté d'affection par conséquent pour les collaborateurs de Lamennais, mais animé d'un grand esprit de justice, il était choqué de la persécution exercée contre Lacordaire. Il ne pouvait s'empêcher de penser que, si ses critiques n'eussent été excités par une jalousie peut-être inconsciente, leur zèle

eût sans doute été moins ardent : sa loyauté ne pouvait admettre que l'on présentât comme un dangereux fauteur des idées mennaisiennes celui qui venait de donner par ses écrits des preuves éclatantes de sentiments contraires. Son jugement lui montrait en Lacordaire une grande âme, une intelligence privilégiée, un talent exceptionnel. Il était convaincu qu'avec son caractère droit et franc, son esprit opposé à tout esprit de secte, Lacordaire était incapable, dans son enseignement, d'une erreur volontaire, encore moins d'une erreur opiniâtre. Il avait exposé à Mgr de Quélen ces raisons si fortes ; il lui avait montré que la docilité dont le jeune prêtre faisait preuve depuis deux ans était tout l'opposé du caractère des novateurs ; il avait attiré son attention sur le danger qu'il y avait à donner à la jeunesse chrétienne un sujet de plainte.

Ce langage ne produisit d'abord point d'effet auprès de l'archevêque. Il avait seulement mis à profit les bonnes dispositions de M. Affre pour le charger d'une démarche auprès de Lacordaire, après qu'il lui eut définitivement refusé la parole le 2 décembre, pour lui adoucir l'amertume de cette décision. M. Affre avait cherché à obtenir que Lacordaire témoignât quelque regret de sa vivacité envers son pasteur. Lacordaire, chez qui

la douceur habituelle n'empêchait point la fermeté du caractère, s'y était refusé très catégoriquement. Mais, si M. Affre avait échoué tout d'abord dans ses tentatives pour conserver à l'Église la parole de Lacordaire, ses efforts ne furent point absolument perdus.

Lacordaire a raconté lui-même la rencontre singulière qu'il fit, dans les jardins du Luxembourg, au commencement de janvier 1835, de deux prêtres, dont l'un lui était assez connu, et l'autre beaucoup moins, et qui tour à tour, sans s'être donné le mot, lui conseillèrent d'aller voir l'archevêque ; il a raconté comment il fut reçu non par la portière du couvent de Saint-Michel où logeait alors l'archevêque, mais par une religieuse de chœur, qui s'intéressait à lui, et qui, bien que Mgr de Quélen eût interdit sa porte, prit sur elle de forcer la consigne et d'annoncer au prélat la visite qui se présentait.

« Je trouvai l'archevêque qui se promenait dans sa chambre avec un air triste et préoccupé. Il ne me donna qu'un faible témoignage de bienvenue, et je me mis à marcher à ses côtés, sans qu'il proférât une parole. Après un assez long intervalle de silence, il s'arrêta tout court, me regarda d'un œil scrutateur et me dit : « J'ai dessein de vous confier la chaire de Notre-Dame : l'accepteriez-

vous ? » Cette ouverture si brusque, dont le secret m'échappait complètement, ne me causa aucune ivresse. Je répondis que le temps était bien court pour me préparer ; que le théâtre était bien solennel, et que, après avoir réussi devant un auditoire restreint, il était facile d'échouer devant une assemblée de quatre mille âmes. La conclusion fut que je demandai vingt-quatre heures pour réfléchir (1). »

Quand Lacordaire entra chez l'archevêque, celui-ci, paraît-il, achevait la lecture d'un mémoire manuscrit que le fondateur et l'ancien directeur du collège Stanislas, l'abbé Liautard, alors curé de Fontainebleau, faisait circuler contre lui, et dans lequel sa conduite dans l'affaire des conférences du collège était taxée d'inintelligence et de faiblesse. Cette opinion d'un prêtre qu'il prisait peu, dit-on, mais qui jouissait d'une grande influence dans le faubourg Saint-Germain, fut peut-être l'une des raisons qui déterminèrent Mgr de Quélen à prendre cette mesure inattendue; mais il est bien vraisemblable que les paroles de l'abbé Affre, les lettres de Lacordaire et les propres réflexions du prélat y furent aussi pour quelque chose.

(1) *Testament* publié par le comte de Montalembert (Paris, C Douniol, 1870, in-8°), p. 80.

Quand Mgr de Quélen fit connaître autour de lui la détermination qu'il avait prise, il fut surpris du peu d'opposition qu'il rencontra. Les adversaires de Lacordaire escomptaient un double insuccès : ils espéraient que la faiblesse de son organe serait impuissante à remplir le vaste vaisseau où il devait se faire entendre ; et l'ignorance où ils étaient des fortes études philosophiques et théologiques auxquelles il s'était livré depuis le séminaire, leur laissait croire qu'il serait au-dessous de la lourde tâche dont on le chargeait. Épreuve d'autant plus redoutable qu'il semblait pris à l'improviste. Il n'avait guère que six semaines pour choisir le sujet de ses conférences, pour en construire l'ordonnance. Et, comme l'archevêque avait accepté qu'au lieu d'écrire ses conférences, Lacordaire n'en portât par écrit qu'un canevas pour le soumettre à son choix à l'un des grands vicaires, l'on pensait bien que dans son improvisation lui échapperaient des paroles indépendantes et des pensées erronées. Mais Dieu, qui avait prédestiné Lacordaire à une grande œuvre, se joua de tous ce scalculs.

Le nouveau prédicateur fut présenté le 26 janvier au Conseil de l'archevêché ; il choisit, pour lui soumettre ses plans de conférences, M. Affre, qui lui avait témoigné un intérêt si généreux dans

les circonstances pénibles qu'il venait de traverser.

Lorsque, le premier dimanche de carême de l'année 1835, Lacordaire gravit les degrés de la chaire de Notre-Dame, l'antique basilique était remplie d'un auditoire dont elle avait perdu l'habitude depuis des siècles. Six mille personnes, dont beaucoup sans doute étaient attirées par la curiosité, se pressaient dans la vaste cathédrale. Ce ne fut pas sans émotion que le jeune prédicateur prit la parole: il n'avait pas seulement à s'imposer à ce vaste auditoire composé d'éléments si divers, où les libéraux coudoyaient les absolutistes, où les chrétiens étaient presque noyés parmi les non-chrétiens ; mais il avait en face de lui un juge plus redoutable, « après Dieu, mais avant le public le premier personnage de cette scène », Mgr de Quélen, qui l'écoutait « la tête un peu baissée, dans un état d'impassibilité absolue, comme un homme qui n'était pas seulement spectateur ni juge, mais qui courait des risques personnels dans cette solennelle aventure ».

En quelques phrases Lacordaire fut maître de son auditoire et eut bataille gagnée dans l'esprit de son archevêque.

A la fin de sa carrière oratoire à Notre-Dame, Lacordaire a résumé son enseignement et rappelé

la marche qu'il avait cru devoir suivre. Nous reproduisons ici cet exposé.

« J'avais trente-trois ans lorsque me fut imposé l'honneur de vous enseigner la foi, et de vous l'enseigner dans une voie qui convînt à l'état de vos esprits, aux instincts de notre siècle et à l'élévation de la chaire d'où cet enseignement devait tomber sur vous.

« Étais-je suffisamment préparé à ce devoir? ne l'étais-je pas? Je l'ignore, Dieu le sait. Quand je repasse au dedans de moi les années qui avaient précédé ces jours de Notre-Dame, la foi de mon enfance, les négations de ma jeunesse, ce vif et inespéré retour qui me jeta sans transition des débauches de la vie civile dans les ombres de l'initiation sacerdotale, puis, après de longues et studieuses obscurités, le bruit des choses qui me portèrent tout à coup en face de l'opinion publique, il me semble quelquefois que la main du Seigneur m'avait conduit, et qu'en paraissant devant vous j'avais obéi à sa prédestination. Quoi qu'il en fût alors, quoi qu'il en soit aujourd'hui, il me fallait cette imprudence que donne la jeunesse, soutenue de la sécurité qu'inspire une vocation présumée; j'eus l'imprudence de mon fonds, et je crus par mon évêque à l'appel de Dieu. Tout le christianisme se montra devant moi, comme

devant un homme qui allait en être l'architecte pour une génération. Si je consultais mes prédécesseurs pour apprendre d'eux l'art d'exposer de si grandes choses, je les voyais mettre Dieu au commencement et comme à l'avant-garde de leur œuvre, sous la protection d'une profonde métaphysique, puis de là redescendre au peuple juif, dans les abîmes de l'histoire, et enfin arriver au Christ et à l'Église fondée par lui. Sans blâmer cet ordre, je ne l'acceptai point. Il me sembla qu'il ne fallait partir ni de la métaphysique, ni de l'histoire, mais prendre pied sur le sol même de la réalité vivante, et y chercher les traces de Dieu. Car Dieu, me disais-je, ne peut, à aucune heure, être absent de l'humanité ; il y a été, il y est, et il y sera toujours en une œuvre visible, proportionnée aux besoins des temps, et qui doit être, aux yeux de tous, sa révélation. C'est là qu'il faut le saisir, pour le montrer à ceux qui ne le voient pas, sauf ensuite à remonter de siècle en siècle aux sources de son action, en éclairant et fortifiant chaque partie de la lumière et de l'unité du tout.

« Or, l'Église catholique est présentement la grande merveille révélatrice de Dieu. C'est elle qui remplit la scène du monde d'un miracle qui a aujourd'hui dix-huit siècles de durée. On peut ne pas la regarder, ne pas l'écouter, ne pas la com-

prendre; mais elle est là. Elle est là, et celui qui ne la voit point, ou qui la prend pour une chose vulgaire, sera bien autrement incapable de céder au raisonnement ou de s'instruire du passé. C'est donc par l'Église qu'il faut ouvrir la démonstration du christianisme, parce qu'elle en est le sommet, et qu'on la découvre d'abord, comme aux rivages du Nil on découvre de loin la tête solitaire et illuminée des Pyramides.

« Ainsi avons-nous fait, Messieurs, et pendant de longues années, on nous vit étudier ensemble la nécessité de l'Église, sa constitution, la loi de ses rapports avec le monde, les caractères généraux de sa doctrine, son influence sur l'esprit, sur l'âme, sur la société; et à chaque point que je touchais, pour le faire résonner comme la statue de Memnon sous les coups de la lumière, je vous disais : *Deus, ecce Deus.* Voici qui n'est pas de l'homme, voici qui est la vérité, voici qui est Dieu; abaissez-vous, orgueil, et confessez, en ce qui passe votre puissance, la puissance d'un plus grand que vous.

« Puis, ce majestueux et incomparable édifice étant reconnu surhumain, nous en recherchâmes l'auteur, afin de démêler dans son histoire et sa physionomie si le caractère de l'ouvrier répondait au caractère de l'œuvre. Les annales du monde

nous nommèrent le Christ : nous l'étudiâmes, dans sa vie intime et publique, dans ses miracles, dans les prophéties séculaires qui avaient annoncé et préparé sa venue, et par où il se rattachait authentiquement à tout le passé du genre humain. Cet homme nous parut unique comme l'Église, et le seul qui, ayant osé se dire Dieu, eût réellement parlé, agi, vécu comme un Dieu.

« Cela fait, l'Église à ma gauche, le Christ à ma droite, l'œuvre et l'ouvrier reconnus divins, j'entrai hardiment avec vous dans les entrailles du dogme que nous tenions de ces deux sources : le Christ et son Église ; le Christ révélateur, l'Église propagatrice et interprétatrice ; et suivant pas à pas le mystère obscur et lumineux de la doctrine, nous en visitâmes toutes les profondeurs. Dieu, l'univers, l'homme, le commerce de l'homme avec Dieu, la chute de l'humanité, sa réparation, les lois et les résultats du gouvernement divin, tels furent successivement les objets de notre investigation ; et aujourd'hui je n'ai plus qu'à y mettre le sceau en jetant dans votre âme un rayon de lumière que j'avais laissé à l'écart, et qui est le couronnement de tout le christianisme, en tant qu'il est un corps de vérités (1). »

(1) *Conférences*. t. I. p. 201 et suiv.

Dans cette première station, Lacordaire traita successivement de la nécessité d'une Église enseignante et de son caractère distinctif; de la constitution de l'Église ; de l'autorité morale et infaillible de l'Église ; de l'établissement sur terre du chef de l'Église ; de l'enseignement et du salut du genre humain avant l'établissement définitif de l'Église ; des rapports de l'Église avec l'ordre temporel ; de la puissance coercitive de l'Église.

Le succès de Lacordaire fut considérable, et grandit à chaque conférence. L'archevêque, qui dès la première avait voulu le nommer chanoine honoraire et que l'on en avait à grande peine empêché, s'empressa de le faire, aussitôt la station terminée.

Mais ce triomphe était chèrement acheté : la santé de Lacordaire était un peu ébranlée par la double fatigue intellectuelle et physique que lui avaient donnée la préparation hâtive de ses conférences et ses efforts pour dominer son vaste auditoire. Il dut aller se refaire au bord de la mer à Dieppe, où il fut présenté à Mme Récamier et à Chateaubriand. A peine de retour à Paris, il fut appelé en Bourgogne par la mort de son frère aîné, fils d'un premier mariage de son père. Il revit aussi la Suisse, cette Suisse qu'il avait tant aimée jadis, et qui le laissa froid et ennuyé. C'est

que ses conférences de Stanislas et celles de Notre-Dame lui avaient procuré un « genre de joie » qui élevait son âme « dans des séjours plus purs que celle de la renommée », lui avaient révélé « le commerce des âmes..., qui est la vraie félicité du prêtre », et que, comme il l'écrivait alors à Mme Swetchine, « une fois qu'on a vu des âmes, tous les autres spectacles n'ont rien qui vous puisse frapper ». Et plus tard il ajoutait : « Quand une fois on a été initié à ces jouissances, qui sont comme un arome anticipé de l'autre vie, tout le reste s'évanouit, et l'orgueil ne monte plus à l'esprit que comme un souffle impur dont le goût amer ne peut le tromper ».

Le jeune orateur avait la pleine conscience de son talent, de sa supériorité intellectuelle et de son ascendant sur les foules ; mais chaque jour, fidèle aux enseignements du Christ et de l'Église, il s'habituait à rapporter ces avantages, non à lui, mais à Dieu, et il les regardait comme un dépôt qui lui avait été confié et dont il aurait un compte sévère à rendre au souverain Juge.

L'amour de la gloire le flattait si peu qu'il n'hésita point, dès l'année suivante, à quitter Notre-Dame.

Sa mère, emportée par une maladie de cœur, mourut le 2 février 1836, après avoir eu la con-

solation d'assister à la gloire naissante de son Henri, le préféré de tous ses enfants. Cette mort, suivant de si près celle de son frère, fut infiniment douloureuse pour Lacordaire ; mais elle brisa le lien le plus fort qui le retenait à Paris : il aurait hésité à quitter une seconde fois cette mère qui mettait en lui toute sa joie ; son isolement lui rendait la liberté de ses mouvements ; et le petit patrimoine (16,000 francs) dont la mort de sa mère l'avait fait entrer en possession, le mettait, avec ses goûts simples, à l'abri du besoin pour plusieurs années.

D'autre part, l'acharnement que des adversaires jaloux manifestaient contre lui, l'hostilité systématique dont il était l'objet du côté de certains partis, le peu de fermeté qu'il pressentait dans le pasteur du diocèse, dont la vieille affection pour lui s'était cependant doublée d'une estime qui tendait à l'admiration, lui rendaient pénible le séjour de Paris. L'on attaquait avec violence son genre de prédication, qui sortait trop de la routine ordinaire. L'abbé Cattet, vicaire général de Lyon, préparait un recueil de propositions prétendues extraites de ses conférences qu'il voulait dénoncer à Rome comme hétérodoxes ; Mgr Cottrel, évêque de Caryste, le menaçait d'une lourde publication.

Lacordaire se rendait déjà compte, comme il devait le constater bien plus tard et l'écrire à Mme Swetchine (1), que la hardiesse de ses discours prêtait le flanc aux attaques de ses ennemis; que la nature de son auditoire, composé surtout d'âmes jeunes, entraînait la sienne; que toute préparation arrêtée lui étant impossible, il ne pouvait s'asservir à une prudence qui le glacerait. Il trouvait à une retraite momentanée le double avantage de calmer peut-être les passions de ses ennemis et en tout cas de se mûrir par des études solitaires où les connaissances acquises par lui prendraient encore plus de solidité.

Quelques jours donc à peine après la mort de sa mère, il annonçait à ses amis, à M. Foisset entre autres, son intention de partir pour Rome dès qu'il aurait terminé la station quadragésimale. Mgr de Quélen essaya en vain de le faire revenir sur une détermination qui le contrariait fort; Lacordaire, nous l'avons déjà dit, ne se décidait point à la légère et n'abandonnait guère une résolution une fois prise.

Le chagrin de Mgr de Quélen en fut d'autant plus grand que le carême de 1836 affirma le succès du prédicateur d'une manière éclatante.

(1) 6 mai 1852. *Correspondance*, p. 512-513.

Beaucoup l'attendaient à cette nouvelle épreuve, expliquant l'affluence qui, l'année précédente, s'était pressée autour de sa chaire par la curiosité. A ces conférences de 1836 où Lacordaire traita de la doctrine de l'Église et des sources de cette doctrine : tradition, Écriture, raison, foi, ainsi que des moyens d'acquérir cette dernière, l'auditoire se montra plus nombreux encore, plus sympathique, plus respectueux. Les jeunes gens, qui surtout se pressaient à Notre-Dame, sentaient si bien battre en Lacordaire un cœur comme le leur, aimant la patrie, la liberté, les idées modernes avec le même enthousiasme qu'eux, sympathique à leurs souffrances, respectueux de leurs pensées, sans dédain pour leurs erreurs, qu'ils se laissaient subjuguer par sa parole et que, s'ils ne retrouvaient pas tous la foi, tous du moins se sentaient mieux préparés à la recevoir (1).

Quelque chagrin que le jeune prédicateur

(1) L'on a contesté parfois que les conférences aient ramené des âmes à Dieu. L'on a vu ci-dessus qu'elles avaient au contraire été pour Lacordaire l'occasion de ce commerce sublime avec les âmes qui est une des joies du sacerdoce. Parmi les personnes converties par ces premières conférences, on peut citer entre autres Mlle Melleret, qui non seulement fut ramenée à la foi par la parole du jeune prédicateur, mais qui y puisa des désirs de vie religieuse qu'elle ne tarda point à réaliser, par la fondation de l'Ordre des Augustines de l'Assomption.

éprouvât à quitter un auditoire qu'il aimait de toute la tendresse de son cœur de prêtre et d'apôtre, il se rendait compte du moins que l'œuvre des conférences était fondée, et que désormais une autre voix, soutenue comme la sienne par l'esprit de Dieu, animée par un même amour des âmes, pouvait, par d'autres moyens, continuer cette œuvre que seul peut-être son propre génie était capable de fonder.

Quand, le 16 avril 1836, Lacordaire fit connaître à son auditoire la détermination qu'il avait prise de le quitter et de « se retrouver seul quelque temps devant sa faiblesse et devant Dieu », Mgr de Quélen lui rendit un témoignage éclatant en appelant ce peuple à louer Dieu « de ce qu'il a daigné susciter pour vous, tout exprès, — dit-il, — un prophète nouveau, un prédicateur dont la voix plus amie encore qu'éloquente s'est mise en rapport avec vos intelligences et a remué au fond de votre âme cette fibre chrétienne qui n'a été, qui n'est encore peut-être, qui ne sera jamais qu'émoussée ! »

L'on sait que le P. de Ravignan se trouva là pour recueillir dignement la succession de Lacordaire ; et l'on ne peut s'empêcher de voir dans ces événements une disposition de la Providence qui destinait Lacordaire à de grands desseins et qui l'y

poussait par des voies inconnues. Il le sentait bien ainsi quand, le 2 mai, il écrivait à Mme Swetchine que jamais il n'avait été « moins en train d'une résolution que celle-ci », mais qu'il était « entraîné là par une suite presque fatale de circonstances », et par la persuasion qu'il avait besoin de ce séjour pour achever de régler son âme avec Dieu.

CHAPITRE V

LA RESTAURATION EN FRANCE DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS

C'est le 21 mai, veille de la Pentecôte, que Lacordaire arriva dans Rome. Il n'y avait guère plus de quinze jours qu'il y était quand il obtint du Souverain Pontife une audience (6 juin), dont il a donné lui-même le récit suivant à M. Foisset, dans une lettre du 23 juin 1836 :

« J'ai demandé une audience au Pape, qui me l'a donnée le 6 juin dernier. Il ouvrit les bras en me voyant entrer dans son cabinet, et s'écria d'un air joyeux : *Ah ! l'abbate Lacordaire.* Pendant que je baisais ses pieds, il prit ma tête entre ses deux mains et la serra affectueusement. *Je sais,* me dit-il, *que la religion a fait en lui un grande acquisto.* Il ajouta des choses aimables sur les conférences de Notre-Dame, et, après que nous eûmes parlé de diverses choses, il me donna sa bénédiction en ces termes : *Je lui donne ma béné-*

diction, et je prie Dieu de le confirmer dans la défense qu'il a entreprise de la cause catholique (1). »

Les attaques que la malveillance dirigeait contre les conférences de Notre-Dame avaient échoué à Rome, comme à Paris. Par une note, non signée, de M. Affre, l'*Ami de la religion* avait répondu vertement aux accusations de M. Cattet. Le vicaire général crut devoir signer et revêtir ainsi d'un caractère officiel le démenti qu'il donna à l'insinuation de la *Gazette de France* que Lacordaire n'était parti pour Rome que parce qu'il y avait été mandé pour avoir à répondre de sa doctrine.

L'accueil fait par Grégoire XVI au prédicateur de Notre-Dame n'en était que plus significatif. Partout l'on faisait au brillant apologiste la même réception. Une lettre du Dr Récamier lui avait facilité les relations avec les Jésuites; c'est au Gesù, près duquel il avait son logement, qu'il disait sa messe ; c'est à un Jésuite, le P. de Villefort, substitut de l'Assistant, qu'il se confessait ; et les Pères mettaient obligeamment leur bibliothèque à sa disposition pour les études auxquelles il se livrait; il trouvait notamment dans les ouvrages d'un des leurs, le P. Petau, des notions, neuves pour lui, sur les antiquités ecclésiastiques. Dans un recueil-

(1) *Lettres à Foisset*, I, p. 295-296.

lement aussi favorable à la méditation qu'à l'étude, il se sentait entrer en pleine possession de lui-même ; son âme se purifiait encore davantage en se débarrassant de ce qu'il y était resté de trop humain. « Je sens bien, écrivait-il à la fin de 1836 à Mme Swetchine, que j'arrive à la virilité et que tous les restes de la jeunesse et du siècle qui se heurtaient en moi avec la vérité s'éteignent chaque jour (1). » Son éloignement du monde augmentait, et il fallait les objurgations de Mme Swetchine pour l'empêcher de s'abandonner à ses goûts de retraite. Elle lui faisait sentir qu'il avait besoin du contact des hommes.

La publication par Lamennais d'un pamphlet sur les *Affaires de Rome*, dans lequel le fondateur de l'*Avenir* achevait son apostasie et insultait la papauté qu'il avait si longtemps défendue, l'obligea de rentrer en lice plus tôt peut-être et autrement qu'il n'aurait voulu. D'accord avec Montalembert sur la nécessité de ne pas paraître se faire, par le silence, complice d'assertions mensongères, il hésita quelque temps sur la forme à donner à cette protestation. Après s'être assuré de l'agrément du Saint-Père, il écrivit en quinze jours cette admirable *Lettre sur le Saint-Siège* où

(1) *Correspondance*, p. 101.

Lamennais n'était point nommé, mais où tout ensemble étaient montrée la nécessité d'une unité, établis les fondements de la grandeur de Rome, justifiée la conduite du Pape dans les derniers temps, au milieu de cette guerre, qui était « plus haut que les peuples, plus haut que les rois », « entre les deux formes de l'intelligence humaine, la foi et la raison », où était expliqué enfin ce Bref aux évêques de Pologne qui avait troublé un moment tant d'âmes catholiques.

Mgr de Quélen s'opposa nettement à la publication de cette *Lettre* qu'il trouvait inutile et dangereuse. Lacordaire, tout en faisant savoir au Saint-Père d'où lui venaient les obstacles, se soumit, non sans amertume. Mais ce dissentiment avec l'archevêque l'affermit dans la pensée de ne point retourner à Paris. Le 14 janvier, il s'en ouvrit dans une lettre à Mgr de Quélen, où il lui disait clairement qu'il n'était point son homme et qu'ils appartenaient à deux époques différentes. Mme Swetchine avait essayé, mais en vain, de s'interposer. Pour être sûr des bonnes grâces de Mgr de Quélen, Lacordaire aurait dû faire, lui semblait-il, le sacrifice de ses idées et manquer de sincérité; mais, écrivait-il à Mme Swetchine le 10 février, « ma force est dans le vrai, aussi bien que mon devoir, aussi bien que mon orgueil et mon

plaisir ». Sa pauvreté, qui aurait pu être une faiblesse, était au contraire pour lui une force, parce qu'elle était, somme toute, volontaire et qu'elle assurait son indépendance. Déjà était vrai ce qu'il devait écrire plus tard à la même : « Je tiens pardessus tout à l'intégrité du caractère : plus je vois les hommes en manquer et faillir ainsi à la religion qu'ils représentent, plus je veux, avec la grâce de celui qui tient les cœurs dans sa main, me tenir pur de tout ce qui peut compromettre ou affaiblir en moi l'honneur du chrétien (1). » Rappelons la belle définition qu'il a donnée du caractère dans les *Lettres à un jeune homme* (2) : « Le caractère est l'énergie sourde et constante de la volonté, je ne sais quoi d'inébranlable dans les desseins, de plus inébranlable encore dans la fidélité à soi-même, à ses convictions, à ses amitiés, à ses vertus, une force même qui jaillit de la personne et inspire à tous cette certitude que nous appelons la sécurité. »

Quoique Mgr de Quélen, qui aurait pu légitimement être blessé de la lettre de Lacordaire, essayât de le ramener, et lui donnât à entendre, par l'intermédiaire d'amis communs, qu'il était prêt à lui offrir un canonicat, Lacordaire demeura inflexible. Il avait sondé le terrain pour obtenir à

(1) 6 mai 1852, *Correspondance*, p. 512.
(2) *Œuvres*, t. IX, 1886, p. 241-242.

Saint-Louis des Français une place de chapelain (le logement et 1400 francs) ; il était assuré de remplir la première vacance. Le cardinal-vicaire lui avait proposé de faire dans cette église des conférences aux étrangers, quand, au sortir d'une retraite en mai chez les Jésuites à Saint-Eusèbe, le cours de ses idées se modifia. L'un de ses anciens compagnons de séminaire, l'abbé Chalandon, devenu grand vicaire de l'évêché de Metz, lui proposa, au nom de l'évêque, de venir prêcher l'Avent dans la cathédrale de cette ville. Lacordaire ne résista pas à cet appel qui correspondait d'ailleurs à ses secrètes pensées.

Il avait réfléchi sur l'impossibilité pour lui d'abandonner le ministère de la prédication, où il se sentait invinciblement appelé par Dieu : sa conscience lui eût fait un reproche de cet abandon ; mais Paris était-il le seul lieu où il fût utile de prêcher ? Dès le 18 novembre 1836, il écrivait à la comtesse Eudoxie de la Tour du Pin : « Nous avons besoin, dans les principales villes de France, d'une chaire d'exposition de la doctrine catholique ; j'aspire à la créer à Paris et je voudrais en répandre l'idée ailleurs (1). » Puisque Paris lui semblait momentanément fermé, ne

(1) *Lettres*, 3e éd., p. 24.

fallait-il pas accepter, comme venant de Dieu, cette offre d'aller porter dans un autre diocèse cette idée féconde et cette parole dont les générations nouvelles avaient besoin ?

L'événement devait lui sembler d'autant plus providentiel, que la même pensée que lui soumettait le grand vicaire de Metz avait germé dans d'autres diocèses, et que des propositions semblables lui vinrent d'un curé de Lyon et de l'archevêque de Bordeaux.

Lacordaire se fit aussitôt un plan de campagne. Il prêcherait, tous les ans, de l'Avent à Pâques, dans une ville de province, et il passerait le reste de l'année dans l'étude et dans le ministère des âmes. « Toute mon ambition, écrivait-il le 8 novembre à Mme Swetchine (1), est de créer en France un enseignement qui y manque. Toute église cathédrale devrait avoir une chaire comme celle que j'indique. C'est un besoin d'une époque où la jeunesse n'apprend nulle part sa religion et a néanmoins un désir immense de la connaître. Je m'estimerai heureux si je consume ma vie à cette création que j'ai déjà bien avancée puisque, après dix ans de sacerdoce, il n'y a presque pas de ville épiscopale où il ne dépende de moi d'être appelé à

(1) *Correspondance*, p. 152.

un enseignement que M. de Frayssinous avait borné à Paris et dont il ne possédait pas la véritable idée. »

Le choléra, qui le retint à Rome pendant l'été de 1837, au moment où il allait partir pour la France, et qui lui fournit l'occasion d'exercer son dévouement auprès des cholériques, — il assista notamment Sigalon à ses derniers moments, — lui fut aussi une occasion d'écrire à Mgr de Quélen une lettre de réconciliation, où d'ailleurs, sans le vouloir, il avait glissé certains mots dont le prélat fut quelque peu froissé; et ce n'est qu'après six semaines qu'il répondit à Lacordaire une lettre assez cordiale, malgré le léger ressentiment qu'il laissait percer de ces paroles maladroites, et le chagrin d'avoir appris par une voie indirecte le retour de Lacordaire en France et son intention de se faire entendre ailleurs qu'à Notre-Dame.

Le succès de la station de Metz fut considérable. Les militaires, en grand nombre dans cette ville, les élèves de l'École d'application avaient empli la nef avec la jeunesse de l'Université. Pour être sûr de trouver de la place dans la vaste cathédrale, l'on y venait, le jour des conférences, dès cinq heures du matin.

Malgré quelques ombres au tableau : l'acharnement du journal républicain de l'endroit, les

attaques du parti protestant, le mécontentement sourd du vieux clergé et notamment d'un prédicateur assez renommé, M. Dufêtre, qui avait été écrasé par la concurrence de Lacordaire, les craintes que manifesta l'évêque devant ce genre insolite de prédication, la campagne avait été excellente, et Lacordaire la pouvait considérer comme une « réussite » et comme un « grand bienfait » de Dieu. D'autres bienfaits avaient été le bien qu'il y avait produit d'une part par la fondation d'une conférence de Saint-Vincent-de-Paul, de l'autre par le rôle qu'il avait joué dans la réconciliation avec l'évêque de l'abbé Bautain. Déjà auparavant, sur son conseil, ce dernier avait soumis au jugement de Rome l'ouvrage suspect à son évêque; cette fois Lacordaire fut assez heureux pour mettre fin à un conflit qui ne pouvait profiter qu'aux ennemis de la religion.

Les événements d'Allemagne, l'arrestation brutale de l'archevêque de Cologne, avaient aussi fourni à Lacordaire une occasion exceptionnelle pour lancer enfin dans le public sa *Lettre sur le Saint-Siège,* qui produisit un excellent effet.

Mais le grand résultat pour Lacordaire de son séjour à Metz fut de mûrir dans son esprit une idée qu'il avait conçue dès le temps de sa retraite

à Saint-Eusèbe, dont la mise à exécution l'avait longtemps effrayé, mais où, malgré ses répugnances, il se sentait porté par un appel de Dieu.

Cette pensée, c'était le rétablissement en France de l'Ordre de Saint-Dominique. L'on se souvient que, dès le séminaire, le désir de la vie religieuse l'avait préoccupé. Le goût même de la solitude, où il se sentait parfois entraîné, tout en reconnaissant que le contact des hommes lui était nécessaire, n'était-il pas un indice de cette vocation religieuse? car le cloître lui offrirait les avantages de la solitude sans les dangers de l'isolement.

D'ailleurs, puisqu'il songeait à établir en France des chaires d'enseignement doctrinal, n'était-il point logique qu'il veillât aux moyens de donner à cette œuvre nécessaire des conditions de vitalité par le concours d'ouvriers qui de son vivant coopéreraient avec lui à l'établir et qui, lui mort, la continueraient et en assureraient la durée?

Pour cet objet précis, aucun Ordre ne lui semblait aussi bien désigné que celui qui dès l'origine avait eu la prédication comme but essentiel, et dont le véritable nom, celui de Frères-Prêcheurs, indiquait à lui seul cette vocation.

Il se rendait bien compte des difficultés de tout genre auxquelles pouvait se heurter une

semblable tentative, surtout aux difficultés toutes particulières que présentait la restauration, dans un milieu imbu de libéralisme, d'un Ordre que les souvenirs de l'Inquisition avaient rendu suspect.

Mais il n'était point homme à reculer devant l'obstacle; et d'ailleurs des indices favorables lui donnaient des motifs raisonnables d'espérance. De tous côtés les Ordres religieux commençaient à renaître en France: la restauration des Bénédictins se trouvait consolidée par l'érection de Solesmes en Congrégation de France, avec un abbé général; en 1835 l'Ordre sévère des Chartreux avait trouvé l'hospitalité en Lorraine; l'impopularité qui poursuivait la Compagnie de Jésus, les efforts dirigés contre elle sous la Restauration, ne l'avaient pas empêchée de s'étendre et n'avaient point nui au succès à Notre-Dame de l'un de ses membres, l'éloquent successeur de Lacordaire, le R. P. de Ravignan. A Metz même, il vit des personnes qui lui conseillèrent de restaurer en France l'Ordre de Saint-Dominique, et ces conseils, si bien d'accord avec l'idée qui depuis six mois germait dans son esprit, ne furent point sans influence sur sa détermination.

Mais il lutta quelque temps encore. En mars 1838, il annonçait toujours à ses amis son dessein

de continuer sa prédication, et ce n'est qu'en juillet de la même année qu'il leur écrivait son départ pour Rome avec la volonté ferme de rétablir les Frères Prêcheurs. Il nous a laissé, dans son *Testament*, le témoignage du trouble où le jetait la considération du « peu qu'il était pour un si grand ouvrage » ; il recherchait ce qu'avaient été dans le passé les fondateurs ou restaurateurs d'Ordres, et dès qu'il regardait « ces colosses de la piété et de la force chrétienne, son âme tombait sous lui, comme un cavalier sous son cheval » ; « l'idée seule de sacrifier sa liberté à une règle et à des supérieurs l'épouvantait » ; la difficulté morale de rassembler, dans l'union de la charité et de l'obéissance parfaite, des hommes différents de tendances et de caractères, la responsabilité qui lui incomberait de pourvoir aux besoins matériels de ces hommes, le mauvais vouloir que le gouvernement pouvait opposer à sa tentative, la crainte de ne pouvoir supporter ni faire supporter aux autres les austérités de la règle dominicaine ; autant de motifs de reculer, que ne pouvaient contrebalancer qu'une ardente confiance en Dieu et la pensée que toute sa vie antérieure, même ses fautes, lui avaient ouvert les voies pour assurer le succès de cette œuvre.

Les quelques amis auxquels, pendant son

court séjour à Paris en avril 1838, il livra son secret et demanda conseil, ne lui donnaient point les encouragements qui eussent fait taire ses dernières hésitations. Mme Swetchine même semble avoir été assez opposée à ce projet, elle pourtant qui avait si bien vu combien son ami deviendrait irrévocablement saint du jour où il se plierait à toutes les exigences de l'obéissance, et qui ne pouvait se dissimuler quelle admirable école sont à ce point de vue les Ordres religieux.

La retraite que Lacordaire fit en juin à Solesmes, auprès de dom Guéranger, avec lequel il s'était fortement lié à Rome, mit fin à toutes les tergiversations. Voici comment, le 27 juillet, il annonçait la chose à Foisset (1): « Mardi prochain, (31 juillet), je pars pour Rome, où je me propose d'entrer dans l'Ordre de Saint-Dominique, avec la pensée ultérieure de le rétablir en France. C'est un projet qui date de quinze mois, dont l'exécution est déjà préparée de plusieurs côtés, et qui, susceptible de trouver de grands obstacles, l'est aussi de les vaincre. Mgr l'évêque de Meaux nous offre son territoire, aux portes de Paris. Nous aurons à la fois l'antiquité et la nouveauté: l'antiquité, par la règle encore vivante;

(1) *Lettres*, t. II, p. 24-25.

la nouveauté, parce que nous agirons, en France, sur un terrain libre. Il serait bon, du reste, de vous expliquer mes moyens. Le but est évident. Vous savez trop bien, mon cher ami, tout ce qui manque à l'action des séminaires et des paroisses, tout ce qui leur est impossible, pour ne pas saisir le besoin que nous avons d'un corps religieux occupé de la prédication et de la science théologique et en rapport avec les temps modernes. Je franchis là, à trente-six ans, un pas hardi, mais qui n'est que la conclusion de ma carrière, le besoin intime de ma vie, et la continuation sur une plus grande échelle de tout ce qui fait l'objet ncessant de mes pensées. Il n'est pas dit que je réussirai demain ni après-demain. J'attendrai tant qu'il le faudra, et, en attendant, rien n'empêchera que je vienne prêcher en France, en habit de dominicain. Cette facilité empêche que rien soit aventuré. Au lieu d'avoir un habit de chanoine, j'aurai celui de saint Dominique ; au lieu de dépendre d'un évêque, je dépendrai du chef d'un grand Ordre. »

A Rome, où il arriva dans le courant d'août, Lacordaire reçut l'accueil le plus encourageant. Tandis que l'ambassade de France ne faisait à son projet aucune objection, le cardinal Lambruschini, secrétaire d'État, le cardinal Sala-

préfet de la Congrégation des évêques et réguliers, le cardinal Odescalchi, cardinal-vicaire, lui donnaient leur pleine approbation. Le général de l'Ordre, le R. P. Ancaroni, le reçut avec enthousiasme, lui promit d'abandonner aux Dominicains français le couvent de Sainte-Sabine à Rome, pour y faire leur année de noviciat, après laquelle ils retourneraient en France avec, pour Lacordaire, le titre et les pouvoirs de provincial et de vicaire général.

Il alla même plus loin : entrant pleinement dans les vues du futur provincial, il lui laissa toute latitude pour exécuter le plan qu'il avait formé et ne recula pas devant des concessions qui étaient alors une grosse nouveauté. Toujours soucieux des questions d'éducation, plus préoccupé que jamais des intérêts de la jeunesse française, Lacordaire voulait, s'il parvenait à implanter en France l'Ordre des Frères Prêcheurs, créer des établissements où ils pourraient assurer aux enfants chrétiens, avec les avantages d'une instruction solide, les bienfaits incomparables de l'éducation religieuse. Il se rendait trop bien compte, comme l'écrivit plus tard un de ses religieux, que, tandis que « la prédication est une force intermittente et passagère, c'est l'éclair qui brille, le tonnerre qui gronde, c'est la pluie d'orage ;

l'éducation est une force continue, c'est la lumière qui s'ajoute sans cesse à la lumière, c'est la rosée qui vient chaque matin vivifier la fleur (1) ». Mais les Dominicains jusqu'alors ne s'étaient guère occupés d'enseignement, et il était évident que ce genre d'occupation ne pouvait se concilier avec une étroite observance des règles. C'est ce que comprit le Général quand il promit à Lacordaire, avec les pouvoirs de fonder en France des maisons professes, des noviciats et des collèges, toutes les dispenses qui seraient nécessaires aux Pères employés dans ces derniers.

Au milieu de septembre, tout était arrangé. Lacordaire quittait Rome pour venir chercher en France des compagnons de noviciat, les premiers ouvriers de l'édifice qu'il projetait d'élever. Une note parue dans l'*Univers* le 11 septembre annonçait au public l'objet de son voyage à Rome, son prochain retour et son intention de trouver en France des compagnons. La reproduction, sans commentaires hostiles, de cette note par nombre de journaux était d'un bon augure pour le jeune prédicateur, en route depuis le 15 septembre, plein d'allégresse et d'espérance, heureux d'avoir vaincu les objections que lui

(1) *Année dominicaine*, t. I, 1859-1860, p. 237-238.

avaient faites quelque temps son cœur et sa raison, et de ne plus sentir en lui « l'ombre de la lâcheté humaine ».

Sa franchise qui allait jusqu'au scrupule et sa hardiesse qui ne reculait pas devant la témérité faisaient à Lacordaire une loi de se présenter tête haute devant son pays et d'affirmer nettement ce qu'il prétendait faire. Une simple note de journal ne suffisait point à cela. C'est pourquoi il rédigea et lança dans le public (mars 1839) un *Mémoire sur la restauration en France de l'Ordre de Saint-Dominique*, dans lequel il retraçait à grandes lignes l'histoire de cet Ordre célèbre, burinait les portraits de ses grands hommes, exposait le système de son gouvernement, et s'efforçait de montrer que nul Ordre n'était mieux adapté au génie de la France moderne que celui chez lequel, d'une part, l'autorité et la liberté se contrebalançaient et s'accordaient harmonieusement, la seconde représentée par le principe de l'élection à toutes les charges, la première par le droit de confirmation des autorités inférieures par celle du degré immédiatement supérieur, et dont, d'autre part, les moyens d'action et les doctrines lui semblaient si merveilleusement adaptés aux besoins des esprits.

Mais, n'oubliant point la force des préjugés en

France, et ne se dissimulant pas que son appel à la liberté pouvait n'être pas entendu, il annonçait nettement que, même dans ce cas, il ne renoncerait pas à son projet ; qu'il irait s'établir aux frontières de la France, « sur quelque terre plus avancée vers le pôle de l'avenir », pour y « attendre patiemment le jour de Dieu et de la France », et il terminait par ces nobles paroles : « Quel que soit le traitement que me réserve ma patrie, je ne m'en plaindrai donc pas. J'espérerai en elle jusqu'à mon dernier soupir. Je comprends même ses injustices, je respecte même ses erreurs, non comme le courtisan qui adore son maître, mais comme l'ami qui sait par quels nœuds le mal s'enchaîne au bien dans le cœur de son ami. Ces sentiments sont trop anciens chez moi pour y périr jamais, et dussé-je n'en pas recueillir le fruit, ils seront jusqu'à la fin mes hôtes et mes consolations. » Ces paroles d'une haute et sereine résignation en face d'une persécution possible, cette promesse d'un amour inlassable répondant aux amertumes d'une oppression tyrannique, l'on ne peut s'empêcher de les rapprocher du langage, tout plein aussi de la charité de l'Évangile, tenu naguère par le vicaire même du Christ aux religieux frappés par une haine aveugle et persécutrice.

Le *Mémoire*, dont quinze cents exemplaires sur

un tirage de 4000 furent distribués gratuitement aux pairs, aux députés, aux magistrats, à quiconque avait une autorité, ne souleva point de polémiques ; c'était un succès, dû en partie aux conditions politiques où se trouvait alors la France, à l'époque où la coalition ébranlait le ministère et menaçait le gouvernement.

Mais si la politique favorisa Lacordaire en permettant au *Mémoire* de circuler sans se heurter du premier coup à de violentes contradictions, elle lui nuisit par ailleurs et faillit compromettre à Rome tout son labeur. Le contre-coup des événements de France s'y faisait ressentir ; le spectre de la Révolution effrayait les esprits timorés ; et les démarches de plusieurs évêques français qui montraient dans l'essai de restauration des Frères Prêcheurs une sourde tentative pour restaurer, sous une autre forme, les idées mennaisiennes, décidèrent Rome à n'agir dans ces matières qu'avec une extrême circonspection.

La décision de Lacordaire triompha des obstacles. Le Général des Dominicains lui avait écrit qu'il ne donnerait pas suite actuellement à son projet, et qu'il était inutile qu'il revînt à Rome. Il ne s'en hâta que davantage de quitter Paris le 7 mars, la veille de la retraite du cabinet Molé, avec deux compagnons, l'abbé Boutaud, du diocèse

de Versailles, et Hippolyte Requédat, ancien disciple de Buchez, âme angélique, dont le souvenir resta l'un des plus chers au cœur de Lacordaire.

A Rome, il fit aisément comprendre au P. Ancaroni que ce n'était rien compromettre, que ce n'était pas même engager la question du rétablissement de l'Ordre en France, que de permettre à trois Français de faire leur noviciat. Les encouragements du Pape, que la lecture du *Mémoire* avait charmé, facilitèrent son triomphe, et le 9 avril 1839, il reçut l'habit au milieu des larmes de joie et des acclamations des Dominicains, au milieu de « l'effusion... d'une fraternité admirable ».

Mais l'opposition du cardinal Sala ne permit pas aux Français de faire leur noviciat à Sainte-Sabine, comme il en avait été d'abord question ; ils durent se retirer à la maison de la Quercia, près de Viterbe. Par une coïncidence étrange, ce nom qui venait au couvent d'une madone trouvée dans un chêne, rappelait celui de la Chénaie. Mais quelle Chénaie différente de celle où il avait vu s'obscurcir le génie et sombrer la foi de Lamennais ! Ici tout rapprochait de Dieu : dans la pratique rigoureuse des saintes austérités et de l'observance régulière, dans le calme de la retraite,

dans la compagnie sanctifiante du jeune Requédat, Lacordaire se sentait arrivé à la pleine maturité religieuse, il se fortifiait davantage dans la vertu d'humilité, qui est une des grandes puissances des saints, et son intelligence même s'ouvrait davantage à la compréhension de l'ordonnance générale du christianisme.

Lui-même nous a laissé, dans une lettre à Mme Swetchine, un tableau de la vie que menaient les novices français de la Quercia. Il n'est point superflu de le reproduire ici :

« Voici la vie que nous menons. A cinq heures et un quart du matin, la cloche nous fait lever. Un quart d'heure après, nous sommes dans un petit chœur intérieur, à la porte du noviciat, où nous psalmodions Prime et entendons la Messe en faisant une méditation. Nous disons la nôtre ensuite. Avant midi, on va au chœur de l'église psalmodier Tierce, Sexte, None et chanter une Grand'-Messe dans les jours de grandes fêtes et des principaux saints de notre Ordre. A midi nous dînons ; tous les repas sont maigres, sauf une dispense particulière, et tous les vendredis il y a jeûne. Les autres jours nous mangeons un morceau de pain dans la matinée. Mais, du 14 septembre à Pâques, le jeûne est continuel, sauf dispense. Après le dîner, nous avons une récréation en commun ou

une sieste chez nous, comme nous le voulons. Vers trois heures, Vêpres et Complies ; les Complies sont chantées. De quatre à huit heures, nous sommes libres ; nous pouvons faire une promenade au dehors, si cela nous plaît. A huit heures, nous psalmodions les Matines et les Laudes ; à neuf heures moins un quart le souper suivi d'une conversation dans la chambre commune, et le coucher à dix heures. Nous avons en outre, au noviciat, une petite chapelle où nous faisons, matin et soir, une courte méditation à l'heure qu'il nous convient. Les autres exercices se font avec toute la communauté, sauf les Pères exempts du chœur par le genre de leur office. Dans les temps libres, c'est-à-dire en dehors des exercices communs, nous pouvons nous réunir au salon de conversation du noviciat pour y étudier ensemble et nous entretenir de choses sérieuses. On est pour nous d'une bonté et d'une libéralité parfaites. Une fois la semaine, on psalmodie l'office des morts, et tous les jours les novices récitent un très petit Office de la sainte Vierge, en allant d'un lieu à un autre. Pour les Pères, l'Office divin ne prend pas plus de deux heures par jour. C'est moins de temps que pour les chanoines (1). »

(1) *Correspondance*, p. 195-196.

Le P. Ancaroni avait songé à réduire à six mois le noviciat de Lacordaire ; celui-ci s'y était refusé, comme il avait repousé les offres bienveillantes d'adoucir pour lui et ses compagnons les rigueurs de ce temps d'épreuve. La ferveur et l'entrain des novices français firent la joie et l'admiration des profès d'Italie ; et ils gardèrent précieusement le souvenir de l'humilité avec laquelle Lacordaire se pliait à tout, n'hésitant pas à balayer à son tour les corridors et à remplir les fonctions les plus grossières.

C'est pendant cette année que Lacordaire écrivit cette *Vie de saint Dominique*, qui ne répond point sans doute à toutes les exigences de la critique moderne, mais qui n'en est pas moins un beau livre, où l'on sent le souffle de la foi et de l'amour, qui arrachait à Chateaubriand un cri d'admiration et dont le succès considérable atteste la durable influence.

A la fin de son noviciat, une grave question se posait pour Lacordaire. Depuis qu'il avait publié son intention de restaurer l'Ordre dominicain en France, il avait reçu de divers côtés, de France et même de Belgique, des offres de terrains pour y établir un couvent. Devait-il mettre à profit ces bonnes volontés et retourner immédiatement dans son pays ? Il ne le pensa point. Outre qu'il était bien

hasardeux de commencer une œuvre de ce genre avec deux religieux, dont l'un n'était pas prêtre et n'avait point fait de théologie, il s'était convaincu qu'il fallait que lui et ses compagnons se pénétrassent pleinement de l'esprit dominicain, et qu'ils ne le pouvaient que par l'étude de saint Thomas d'Aquin, le grand docteur de l'Ordre. Il écrivit donc, le 4 février 1840, au Général une lettre pour obtenir la grâce de passer avec ses compagnons trois années à Rome, centre de l'Ordre, « pour nous initier, disait-il, à sa tradition scientifique, en même temps que nous achèverons de nous former à ses mœurs ». Mais, voulant se prémunir par avance contre tout retour possible du P. Ancaroni à un refus de restauration de l'Ordre en France, il déclarait catégoriquement que leur entrée définitive dans l'Ordre était subordonnée à cette restauration. Ce passage de la lettre vaut la peine d'être cité :

« Notre vocation nous a paru véritable. En interrogeant notre cœur aussi bien que les circonstances où nous avons revêtu l'habit de saint Dominique, nous n'avons rien trouvé qui pût nous inspirer du doute sur la volonté de Dieu à notre égard. Nous croyons fermement être appelés de lui à l'état religieux dans l'Ordre des Frères Prêcheurs, Ordre vénérable, dont l'amour a grandi en

nous à mesure que nous l'avons connu davantage. Toutefois, Père révérendissime, cette vocation que nous sentons réelle et solide, nous ne la sentons point absolue, c'est-à-dire que nous ne la séparons pas du but pour lequel nous croyons l'avoir reçue de Dieu, qui est de rétablir en France l'Ordre des Frères Prêcheurs. Nous regarderions comme un crime envers l'Église et envers notre patrie d'abandonner la position que nous occupions précédemment à leur service pour venir consumer nos années sur un sol où elles ne porteraient aucun fruit. Nous appartenons à la France par notre baptême, par ses malheurs et ses besoins, par notre foi profonde en ses destinées, par notre âme tout entière ; nous voulons vivre et mourir ses enfants et ses serviteurs (1). »

Cette simple lettre, qui n'était point destinée à la publicité, est un éclatant démenti aux calomnies, conscientes ou non, de ceux qui nient le patriotisme des religieux.

Cette fois encore le P. Ancaroni ratifia pleinement le plan de Lacordaire ; mais la détermination de rester à Rome fit perdre à celui-ci un de ses deux compagnons, l'abbé Boutaud, dont la santé risquait d'être irrémédiablement ruinée par une

(1) *Correspondance avec Mme Swetchine*, p. 220-221.

prolongation de séjour en Italie. Lacordaire n'était pas au bout de ses épreuves. On lui avait donné à Sainte-Sabine un corridor séparé, avec chapelle, pour y établir le collège français, c'est-à-dire les sujets qu'il allait former pendant ces trois années : avec Requédat, l'abbé Jandel, Piel, Besson, Hernsheim et Tourouski.

En novembre 1840, Lacordaire laissa son petit troupeau et partit pour la France, où il allait chercher de nouvelles recrues et où il voulait habituer le public à voir la robe blanche des Dominicains. Si, dans son voyage, il excita parfois la curiosité, nulle part il ne fut exposé à l'insulte. A Paris un succès lui était réservé. M. Affre avait succédé sur le siège archiépiscopal à Mgr de Quélen, et cette nomination avait réjoui Lacordaire parce que, tout en connaissant le semi-gallicanisme du nouveau prélat, tout en le sachant peu favorable à l'exemption des Ordres religieux et tout en ne se dissimulant pas qu'il aurait peut-être plus à se plaindre de lui que de Mgr de Quélen, il s'assurait aussi qu'il ferait du bien et que l'on pourrait compter sur sa parole et sur sa fermeté. Mgr Affre accueillit amicalement Lacordaire et le fit monter, le 14 février, dans la chaire de Notre-Dame. Dix mille personnes se pressaient dans l'église pour entendre ce sermon sur la « vocation reli-

gieuse de la nation française ». Un succès d'un autre genre avait été une invitation à dîner chez le garde des sceaux, où il était allé en froc.

Quand il rentra, le 7 avril 1841, dans Rome, avec cinq nouveaux compagnons, il trouva, prêt pour les recevoir avec lui, non plus Sainte-Sabine, mais Saint-Clément, abandonné par des Irlandais, acquis par lui, restauré par Piel pour les Dominicains français ; et il demanda l'érection d'un noviciat français. On lui répondit justement que la province de France n'existant pas, il ne pouvait être question pour elle d'un noviciat.

Cette réponse du 29 avril fut suivie d'une décision autrement grave.

Le mécontentement causé dans le corps diplomatique par un sermon prononcé par Lacordaire huit jours après sa profession, le dimanche de Pâques, 19 avril 1840, et où il avait prêché, disait le ministre de Bavière, non la résurrection, mais l'insurrection, les craintes ravivées dans certains milieux par la publication d'une brochure dont l'auteur l'exaltait, mais en le représentant comme un mennaisien déguisé et habile, le contrecoup peut-être aussi de l'émotion produite chez les légitimistes par quelques phrases du discours sur la vocation de la nation française, qui valut à l'orateur l'épithète de tribun que lui lança son

ancien patron, M. Guillemin, provoquèrent des mesures inspirées par une prudence exagérée, et qui paraissaient l'être par une méfiance presque injurieuse. Ordre fut donné aux novices français de se diviser en deux groupes, dont l'un irait à la Quercia, tandis que l'autre serait dirigé sur Bosco en Piémont, et que Lacordaire resterait à Rome, seul, sans avoir la consolation d'être près des enfants dont il devenait le Père spirituel.

Cette nouvelle épreuve, au lieu d'abattre son courage et celui de ses compagnons, ne fit que les élever davantage, et les préparer mieux à la grande œuvre qu'ils méditaient par l'obéissance sans murmure, par la résignation sans amertume.

Touché de cette grandeur d'âme, le Pape ne tarda pas à faire savoir que si, sous la pression de Metternich, la prudence lui avait conseillé cette mesure, elle n'impliquait de sa part aucune défiance vis-à-vis de celui dont la conduite ne lui procurait que satisfaction.

Aussi Lacordaire n'hésita-t-il point à recommencer en France ses campagnes de prédications pendant que ses novices se formaient à la vie religieuse. En dépit des députés de la Gironde, l'archevêque de Bordeaux avait appelé l'éloquent orateur à prêcher l'Avent dans son église métropolitaine. Le succès fut si éclatant qu'il le retint

jusqu'à Pâques. Un des effets de sa prédication, auquel le Dominicain fut plus particulièrement sensible, ce fut d'avoir amené, dans la plupart des hôtels, le respect de l'abstinence pendant la Semaine sainte. La bonne grâce avec laquelle il consentit à se rendre à des invitations en ville ne contribua pas peu à faire tomber bien des préjugés et à lui conquérir bien des sympathies.

A Nancy, où il prêcha l'année suivante, devant un public tout différent et où il laissa dans les salons des impressions non moins aimables, son succès ne fut pas moindre, et il fit faire un pas immense à l'œuvre de la restauration dominicaine. Lacordaire, qui avait laissé à Bosco onze Français, dont neuf profès et deux novices, pouvait songer désormais à s'établir sur territoire français. Le père d'un de ses profès, M. Jandel, lui offrait un logement aux environs de Lunéville. M. de Saint-Beaussant lui acheta dans la ville même une maison modeste, mais qui pouvait suffire à abriter cinq ou six religieux et où l'on put installer une bibliothèque de 9000 volumes offerte au Père par les héritiers du dernier curé de la cathédrale.

Les menaces du garde des sceaux qui n'avaient pas réussi à intimider le coadjuteur de Nancy, Mgr Menjaud, pas plus qu'elles n'avaient intimidé Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux, quand il

s'était agi de laisser Lacordaire prêcher en froc, ne réussirent pas mieux qnand il s'agit d'empêcher cet établissement.

C'était l'abbé Jandel, devenu le P. Jandel, qui avait la direction de la communauté des Français à Bosco en l'absence de Lacordaire ; mais le P. Jandel était désigné naturellement pour la maison de Nancy, et Lacordaire dut pourvoir à son remplacement, en nommant à sa place le F. Besson.

Le gouvernement, que l'établissement en France d'un couvent dominicain effrayait, surtout à cause des ennuis qu'il pouvait lui créer dans l'opposition, mais qui répugnait aux mesures violentes, essaya de dégoûter Lacordaire en excitant contre lui des passions antireligieuses. Le célèbre prédicateur avait été invité par le proviseur du lycée à dire quelques mots aux élèves à l'occasion de la Confirmation. Le *Patriote de la Meurthe* prétendit qu'il avait donné aux élèves un encouragement à aimer les vices, qu'il avait odieusement attaqué l'Université et les instituteurs du pays ; et ce langage violent sembla corroboré par une mesure du recteur de l'Académie, qui interdit à ses subordonnés toute relation avec le Dominicain. De tels procédés n'étaient pas pour faire peur à Lacordaire ; il assigna le journal en police correctionnelle pour diffamation, et ce n'est

que par condescendance pour Mgr Menjaud et quand celui-ci, dans une lettre publique, eut relevé le caractère calomnieux des attaques dirigées contre lui, qu'il retira sa plainte. Mais il n'en sortait pas moins victorieux de la lutte, et ce qu'il voulait était accompli : la tente dominicaine était plantée en France ; l'œuvre de restauration avait jeté dans le pays ses premières assises.

CHAPITRE VI

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PROVINCE DOMINICAINE DE FRANCE. — LACORDAIRE DÉPUTÉ DES BOUCHES-DU-RHÔNE ET PROVINCIAL DE FRANCE.

A Paris, où il devait prêcher l'Avent de 1843, de nouvelles difficultés attendaient Lacordaire. Sous la pression de Louis-Philippe lui-même, qui le menaçait d'un mouvement antireligieux contre lequel il ne le défendrait pas, Mgr Affre essaya d'obtenir du prédicateur qu'il quittât le froc pour monter en chaire; et c'est à l'éloquence de Mme Swetchine qu'il confia le soin de persuader celui sur qui elle exerçait tant d'influence. Lacordaire répondit par une lettre admirable, où se montraient de nouveau la hauteur et l'énergie de son caractère. Rappelant qu'il avait une fois traversé la France sous cet habit sans se heurter à aucune insulte, qu'il l'avait gardé pour prêcher dans les cathédrales de Bordeaux et de Nancy et auparavant dans cette même ville de Paris, sans

exciter aucun murmure, il refusait de céder aux objurgations impuissantes de la presse antireligieuse, d'avilir son caractère et de s'exposer aux rires ou au mépris du public en quittant un habit dont le port était sacré pour lui. Il n'hésitait point à déclarer avec une noble et légitime fierté qu'il lui suffisait de trois phrases pour être maître de son auditoire, et que dans ces conditions les scandales prévus étaient purement imaginaires. Un ordre venu de Rome sur les sollicitations du prélat, inquiet malgré tout, l'obligea de mettre pour prêcher, par-dessus sa robe, le rochet et la mosette de chanoine.

Depuis qu'il avait quitté Notre-Dame en 1836, son talent s'était perfectionné dans l'étude et dans la retraite. Dans le commerce de saint Thomas sa science théologique était devenue plus ample et plus sûre d'elle-même ; dans les exercices de la vie religieuse, « les eaux de la passion et de l'imagination » avaient baissé en lui, et il était arrivé à sa pleine maturité ; lui-même, de Nancy, l'écrivait à Mme Swetchine ; des observateurs attentifs, comme Ozanam, reconnaissaient ce progrès. Aussi retrouva-t-il, devant un auditoire plus nombreux que jamais, les succès éclatants de sa jeunesse ; et pendant les neuf années qu'il allait employer encore à développer du haut de

la chaire métropolitaine de Paris cette magnifique exposition du dogme catholique, l'attention sympathique de ses auditeurs ne devait pas plus se lasser que son zèle d'apôtre.

C'est pendant cette station de 1843-1844 que Lacordaire jeta dans Paris les bases d'une institution qui devait fournir à son Ordre un précieux appui : dès le mois de décembre il restaura le tiers ordre séculier de Saint-Dominique. Il y avait préludé en 1839 en provoquant la formation, tant à Paris qu'à Rome, d'une association (le lien en était la foi) entre les artistes catholiques, sous le nom de confrérie de Saint-Jean-l'Évangéliste : exemple bientôt suivi par d'autres, qui fondèrent des associations analogues, comme la confrérie médicale de Saint-Luc. Dès cette époque Lacordaire se flattait qu'il y aurait là une pépinière pour le tiers ordre. L'événement lui donna raison : ce furent des membres de ces associations qui formèrent le noyau du tiers ordre.

Tandis qu'il prêchait l'Avent à Paris, le Carême et des circonstances diverses lui fournissaient l'occasion d'aller répandre dans la province le bienfait de la parole divine et d'y semer aussi l'idée dominicaine. Le cadre de ce travail nous interdit de longs développements. Mais nous devons marquer les étapes de cette féconde

campagne à travers la France, où la puissance de sa parole subjuguait les esprits, la bonté de son accueil gagnait les cœurs, la beauté de sa doctrine ravissait les âmes : on faisait vingt lieues à pied pour l'entendre, comme les frères Chocarne ; et tel écolier de Lyon, suspendu à sa parole, y perdait le sentiment de la douleur physique, restant, tout le temps du sermon, la jambe tordue dans les barreaux d'une chaise, sans même s'en apercevoir !

Si la mauvaise humeur des partis ne lui faisait point trêve, si l'ancien clergé demeurait choqué de ses procédés oratoires, au point qu'un chanoine même de Notre-Dame de Paris, l'abbé Vêtu (1), n'hésitait point à fulminer, dans une sorte de pamphlet, contre le prédicateur choisi par son évêque ; si à la Chambre Isambert et Dupin dénonçaient avec rage la reconstitution de couvents, Lacordaire et son œuvre n'en gagnaient pas moins tous les jours du terrain ; les évêques les plus hostiles à ses idées ou à sa personne, comme Mgr de Bruillard à Grenoble ou Mgr Parisis à Langres, se disputaient l'honneur de faire entendre chez eux sa parole ;

(1) Il était, comme Lacordaire, du diocèse de Dijon : j'ignore son degré de parenté avec l'ancien aumônier du lycée.

le gouvernement ne se prêtait point aux mesures persécutrices qu'on le sommait de prendre contre les religieux; le nombre des vocations se multipliait et les fondations jalonnaient la France.

En 1844, Lacordaire prêche à Grenoble et acquiert dans le diocèse, au su et du consentement de l'évêque, en dépit du gouvernement, l'ancienne chartreuse de Chalais qu'on lui cède pour 50,000 francs payables en trente ans. Si Nancy fut la première fondation dominicaine en France, Chalais y fut vraiment le premier couvent régulier. Cette maison, perchée au milieu des montagnes, dans une situation agreste et solitaire, dans un climat âpre et austère, devint dès 1845 le noviciat de la province de France (4 août 1845), avec le P. Jandel comme prieur et le P. Besson comme maître des novices. En 1845, c'est à Paris que Lacordaire s'établit dans une humble maison, et c'est à Lyon qu'il prêche le Carême avec un succès tel que la cathédrale se remplissait, comme à Metz, dès cinq heures du matin ; il y laissa des impressions durables qui allaient bientôt servir les intérêts de l'Ordre. C'est aussi dans cette année que le Général, pour récompenser tant de succès, lui décerna le grade de maître en théologie, le plus haut de l'Ordre.

En 1846, c'est à Strasbourg qu'il prêche le

Carême ; en 1847, il sort de France et va porter sa parole en Belgique, à Liège ; cette même année il retourne à Rome traiter les affaires de son Ordre et se présenter au nouveau Maître général, le P. Ajello, et au Pontife qui a remplacé Grégoire XVI dans la chaire de saint Pierre, au généreux et saint pape Pie IX. A Toulon, où il prêche l'Avent de 1847, à Marseille où il consent à donner un sermon isolé, le même bonheur l'accompagne.

La retraite du P. de Ravignan amenait Lacordaire à prêcher à Notre-Dame la station du Carême au lieu de celle de l'Avent. C'est en 1848 que cette innovation devait se faire. Mais auparavant il fut appelé à prononcer dans la basilique l'éloge funèbre de Daniel O'Connell, le libérateur de l'Irlande. Deux fois déjà, depuis son retour en France sous la robe dominicaine, il avait eu à célébrer la mémoire de morts illustres. Il lui avait fallu toute sa popularité, d'une part, et, de l'autre, toutes les ressources de son génie oratoire pour faire accepter aux Nancéiens l'éloge funèbre de Mgr de Forbin-Janson, l'évêque qui, malgré de hautes vertus, n'avait su s'attirer que la haine de ses diocésains. L'éloge de Drouot, qui présentait des écueils d'un autre genre, avait encore été un succès. L'oraison funèbre d'O'Connell, pronon-

cée le 10 février, répondit à tout ce que l'on pouvait attendre du grand orateur.

Quinze jours après, la Révolution éclatait dans Paris, Louis-Philippe partait pour l'exil, et un gouvernement provisoire s'installait. Lacordaire subit le contre-coup de l'émotion générale, et pendant un moment la politique active l'absorba.

Jamais d'ailleurs il n'avait cessé de s'intéresser aux affaires du pays ; en poursuivant son œuvre dominicaine, c'était une œuvre patriotique autant que religieuse qu'il prétendait faire. Si dans les glorieux combats que les catholiques avaient soutenus dans les dernières années, avec une notable partie de l'épiscopat à leur tête, pour obtenir la liberté nécessaire de l'enseignement, il s'était tenu à l'écart, ce n'est pas qu'il eût oublié ses généreux efforts de 1831, ou qu'il ne songeât qu'au succès immédiat de son œuvre. Mais Mgr Affre avait insisté pour qu'il ne fît point partie du Comité de défense religieuse, qui d'ailleurs ne se constitua qu'avec des laïques ; il lui avait représenté qu'il ne fallait pas compromettre par des témérités inutiles les intérêts considérables dont il avait pris la charge. Lacordaire n'avait pas cessé pour cela, par ses conseils et par ses encouragements, de stimuler le zèle de ses amis et notamment de Montalembert. Au milieu de ses préoccupations apo-

stoliques, il ne perdait point de vue la cause catholique, et se tenait au courant de toutes les questions.

Ce fut une faiblesse de sa part, quand la haine antireligieuse s'acharna en 1845 contre les Jésuites et voulut en faire les boucs émissaires du réveil d'énergie que manifestaient les catholiques, ce fut une faiblesse de vouloir qu'on les abandonnât, prétendant qu'il ne fallait point solidariser leur cause avec celle de l'Église. Il lui semblait, et ce sentiment s'accentua encore lors de son voyage à Rome en 1847, que les Jésuites étaient ennemis de tout progrès et se faisaient les soutiens de toutes les réactions ; et parce que leur ligne de conduite politique n'était pas la sienne, il les vouait à une sorte d'anathème qui étonne chez un cœur aussi généreux. Non point d'ailleurs qu'il méconnût les vertus des Jésuites ; mais un retour, inconscient peut-être, des préjugés de son enfance l'éloignait de la célèbre Compagnie (1).

(1) L'on a prétendu (M. Eug. Veuillot, dans la vie de son frère) voir une contradiction entre l'abandon des Jésuites que Lacordaire conseillait et la volonté où il assurait être de sacrifier sa vie pour leur salut. Il me semble que ces paroles s'expliquent naturellement en ce sens qu'il aurait donné sa vie pour qu'ils eussent d'autres idées que celles qu'il leur attribuait. Reste à savoir si son jugement et sa conduite étaient équitables. Je ne le pense pas.

Cela du reste ne l'empêchait point de rester en termes affectueux avec le P. de Ravignan. Et lorsque, prenant prétexte des violences de la polémique de Veuillot dans l'*Univers*, Montalembert voulut mettre la main sur ce journal et en confier la direction à un comité, le P. de Ravignan y accepta une place à côté de Lacordaire.

Lorsque la Révolution eut éclaté et que le peuple de Paris, au milieu même des ardeurs de la lutte, eut montré pour les choses religieuses le respect que l'on sait, Lacordaire hésita peu sur le parti qu'il devait tenir ; il lui sembla que l'Église pouvait et devait accepter le nouveau régime, comme le meilleur moyen de continuer son action bienfaisante sur les masses. Quand on eut proclamé le suffrage universel, électeur et éligible, il ne recula devant aucun devoir et se laissa porter à la députation en divers lieux. Beaucoup d'évêques, Mgr Affre en tête, avaient accepté le fait accompli, et sur les conseils même de l'épiscopat, la plus grande partie du clergé se jetait dans la mêlée électorale. A Paris, où ses amis l'avaient porté sur les listes, Lacordaire ne craignit pas d'affronter les clubs et d'y prendre la parole. Autant qu'on en peut juger par les comptes rendus de ces séances, il y fut d'ailleurs assez médiocre.

En même temps, à la sollicitation notamment de Frédéric Ozanam et de l'abbé Maret, qui avait été jadis dans le Midi un des ardents propagateurs de l'*Avenir*, il fondait un nouveau journal, l'*Ère nouvelle* (1er mars 1848). Déjà Montalembert était venu lui proposer une nouvelle combinaison pour diriger ensemble l'*Univers*. Lacordaire l'avait repoussé ; il lui paraissait que dans la tournure que prenaient les affaires l'ancien chef du parti catholique était un homme fini ; le zèle même que Montalembert avait mis à prendre en main la cause des Jésuites avait offusqué le Dominicain, dont la règle de conduite était tout autre : et ce n'était point sans amertume qu'il parlait des compromissions de Montalembert avec les partis de réaction.

Le retour de Lacordaire à la vie de journaliste n'impliquait point une contradiction avec ce qu'il écrivait, l'on s'en souvient, en 1834, contre les journaux politiques ; car l'année 1848 était précisément une de ces époques de crise où, pensait-il, un journal pouvait exercer une grande action et où il était nécessaire qu'il y en eût un, animé de l'esprit chrétien, qui remplît cet objet. Or, assagi par l'expérience douloureuse de l'*Avenir*, ce qu'il voulait faire dans l'*Ère nouvelle*, ce n'était « pas une œuvre éclatante, mais une œuvre sage, chrétienne

utile et suffisamment bien écrite (1). » L'archevêque de Paris donna sa bénédiction et son appui au nouveau journal, qui recueillit dès les premiers temps beaucoup d'adhésions dans le clergé et plus encore dans les séminaires.

Les électeurs parisiens n'avaient donné que 62,000 voix à Lacordaire, pas assez pour assurer son entrée à la Constituante ; il en fut de même dans tous les départements, où, à sa connaissance, son nom avait été porté sur les listes ; et il se réjouissait d'échecs qui auraient pu contrarier son amour-propre, mais qui le délivraient d'une lourde responsabilité et lui laissaient plus de liberté d'action pour s'occuper des affaires de son Ordre, quand la nouvelle lui vint de son élection dans les Bouches-du-Rhône ; il lui avait suffi d'un jour de prédication à Marseille pour y conquérir des sympathies ardentes qui se manifestaient par les 200,000 voix qui se réunirent spontanément sur son nom.

Lacordaire jugea qu'il était de son devoir d'accepter le mandat qu'on lui confiait.

En prenant la direction de l'*Ère nouvelle*, il avait marqué nettement son intention de se rattacher à la forme républicaine et de ne point reculer

(1) *Lettres à Mme de Prailly*, p. 120.

devant les conséquences démocratiques de la révolution de Février. A l'Assemblée nationale, il voulut se séparer avec éclat des anciens partis, et il alla siéger à l'extrême gauche : lui-même ne tarda pas à reconnaître que c'était là une véritable faute.

Sans se laisser arrêter par les conseils d'une prudence timorée, c'est en froc qu'il voulut siéger à l'Assemblée ; et quand, le 4 mai, l'Assemblée se transporta sous le péristyle du Palais-Bourbon pour y proclamer la République en présence de la foule immense des Parisiens, Lacordaire, descendu jusqu'à la grille, facilement reconnaissable à sa blanche robe, fut acclamé par le peuple avec lequel il échangeait de cordiales poignées de main. C'était un nouveau succès pour l'œuvre dominicaine : cet habit, naguère illégal et que la foule avait salué avec enthousiasme, avait conquis droit de cité en France.

Mais il ne tarda pas à se rendre compte que sa place n'était pas dans une assemblée politique. Quand, le 15 mai, la salle des séances eut été envahie par les clubs, quand il crut reconnaître que l'Assemblée était à la merci des caprices populaires, quand cette constatation lui inspira la certitude que la République était perdue, il crut devoir se retirer. Il lui semblait impossible de siéger

hors de la démocratie et tout ensemble d'accepter la démocratie telle qu'il la voyait (1). Aussi, dès le 17 mai, sans avoir pris d'autre conseil que celui de Mme Swetchine, il envoya sa démission au président de l'Assemblée et une lettre explicative à ses commettants.

Il lui en avait coûté de prendre une détermination capable de lui faire perdre une partie de la popularité qu'il avait acquise, et de le faire taxer d'inconséquence et même de manque de courage. Mais sa conscience lui montrait qu'il avait raison d'agir ainsi, et sa foi lui faisait voir dans cette déchéance devant les hommes un moyen de s'élever devant Dieu. Au reste, il n'avait jamais considéré l'entrée du clergé dans une assemblée politique que comme une mesure passagère, que justifiait une époque de crise, mais qui ne pouvait subsister dans l'organisation normale du pays. Dès le 22 avril, il écrivait dans l'*Ère nouvelle :*

« Le rôle politique du clergé ne nous paraît qu'un accident transitoire. Une fois la République constituée, le prêtre se retrouvera en présence d'une nation extrêmement jalouse de la distinction des deux pouvoirs spirituel et temporel, et qui s'est fait, dès longtemps, une si haute idée du

(1) *Lettres à Mme de Prailly*, p. 122.

sacerdoce, qu'elle souffre avec peine tout ce qui le fait descendre, même pour un temps, des hauteurs de l'Horeb et du Calvaire. La France a été douée d'un goût exquis, que les moindres dissonances blessent vivement ; nul peuple n'a entouré le sacerdoce chrétien d'une vénération plus élevée, et ceux-là même de ses enfants qui ne croient à la mission divine d'aucun sacerdoce, l'acceptant toutefois comme une hypothèse sociale, exigent de lui une sainteté de mœurs qui satisfasse au moins la pureté de leur goût intime et l'instinct de foi qui survit à toute incrédulité.

« Le clergé de France ne s'exposera jamais sans dommage au souffle des passions politiques. Si éloquent fût-il, si dévoué et courageux, il paraîtra moins grand à la tribune que dans l'humble chaire où le curé de campagne apporte la gloire de son âge et la simplicité de sa vertu. Il regrettera, dans les applaudissements du Forum, les âmes qui venaient obscurément lui demander la paix de la conscience et la joie de la vérité. On ne retrouvera plus sur sa vie le reflet de la sérénité du ciel, et lui-même, se regardant dans la certitude du sacrifice qu'il aura fait à la chose publique, ne reconnaîtra pas suffisamment dans cette croix volontaire la croix de Jésus-Christ. »

Le changement qui s'était produit dans ses idées

et le caractère, encore plus accentué dans le sens démocratique, que la plupart des rédacteurs de l'*Ère nouvelle* voulaient donner à cette feuille, amena Lacordaire à s'en retirer également. Ici encore la décision lui fut pénible à prendre ; il jugeait nécessaire qu'il y eût un organe catholique qui ne craignît pas de s'avancer dans le sens des idées nouvelles ; et il ne voulait pas que sa retraite, en accusant des dissentiments avec ses collaborateurs, diminuât, si peu que ce fût, le crédit du journal. Il agit aussi discrètement qu'il lui fut possible ; et, en août 1848, la propriété et la direction du journal avaient passé dans d'autres mains ; mais il conserva des relations affectueuses avec le nouveau directeur, l'abbé Maret, et il continua de recommander l'*Ère nouvelle* à ses amis.

La politique active ne fut donc, cette année, dans la vie de Lacordaire, qu'un accident, une simple crise ; elle ne l'empêcha pas de poursuivre le cours de ses conférences et de ses fondations dominicaines. C'est dans cette même année 1848 qu'il fut appelé à prêcher l'Avent à Dijon ; et il en profita pour planter une nouvelle maison de son Ordre dans son diocèse d'origine, dans ce pays de son enfance auquel son cœur était resté fortement attaché. C'est dans les bâtiments de l'ancien petit

séminaire, à Flavigny, qui lui avaient été donnés par quelques ecclésiastiques du diocèse, que Lacordaire établit en décembre 1848 quelques-uns de ses religieux.

La mort de Mgr Affre n'interrompit pas les conférences du prédicateur à Notre-Dame. Le nouvel archevêque de Paris, Mgr Sibour, avait été autrefois l'un des propagateurs de l'*Avenir*. Il était donc plus naturellement incliné à soutenir Lacordaire que n'avaient été Mgr de Quélen et Mgr Affre. Aussi, dès la première station de Carême, proposa-t-il au Père d'installer les Frères Prêcheurs dans l'ancien couvent des Carmes de la rue de Vaugirard. Cette fondation avait une double importance : elle faisait prendre pied à l'Ordre dans la capitale de la France, et surtout elle complétait le nombre de couvents nécessaires pour que la province de France pût être régulièrement constituée (1).

Pie IX, qui voyait avec satisfaction le zèle des Dominicains français et leur attachement à la règle, avait formé le projet de donner pour Général à l'Ordre entier le P. Jandel, le plus ancien des disciples vivants de Lacordaire. Une raison pri-

(1) Nous avons déjà dit que Lacordaire s'était établi à Paris ; mais ce n'était qu'un simple pied-à-terre, trop modeste pour donner naissance à un couvent.

mordiale l'avait empêché de choisir Lacordaire pour cet office : sa présence semblait nécessaire en France pour y consolider l'œuvre qu'il avait commencée avec tant de succès. Deux autres considérations avaient pu agir sur la détermination du Souverain Pontife : il était notoire que le P. Jandel était attaché plus strictement à l'observation rigide de la règle dans son esprit et dans son texte que Lacordaire, qui jugeait que l'affaiblissement des santés et les conditions de la vie moderne exigeaient quelques tempéraments ; puis la haine, qui continuait de poursuivre l'illustre prédicateur, qui s'attachait à dénaturer ses actes et ses pensées, aurait pu faire attribuer au choix fait de lui comme Général de l'Ordre le caractère d'une approbation absolue de toutes les idées, de toutes les tendances qu'on lui imputait.

Ces calomnies faillirent même tout compromettre. La part prise pendant quelques mois par Lacordaire aux événements politiques, les imprudences de langage de l'*Ère nouvelle* après son départ et dont on voulait le rendre solidaire, donnaient quelque prise à la malignité toujours en éveil de ses ennemis. De simples homélies prêchées par lui dans la chapelle des Carmes, des allocutions faites à la jeunesse catholique, excitaient une critique malveillante. On lui reprocha

d'avoir mal parlé de l'Inquisition, et l'*Univers*, assez lu à Rome, prolongea la polémique plus qu'il n'eût fallu. Quand on sut que le Père Jandel était mandé à Rome et qu'il transpira quelque chose des desseins du Pape, des journaux eurent la maladresse de proclamer que l'intention de Pie IX en agissant ainsi était de couvrir de son autorité le libéralisme de Lacordaire. Le Souverain Pontife s'émut d'autant plus de ces assertions semées dans le public que l'on s'acharnait à représenter le prédicateur de Notre-Dame comme ayant formulé les idées les plus hétérodoxes sur le domaine temporel du Pape, sur le pouvoir coercitif de l'Église, etc. Prévenu par le Père Jandel, qui lui demandait un désaveu de ces opinions, Lacordaire se rendit à Rome ; mais auparavant il écrivit à Mgr Sibour sa résolution bien arrêtée de ne plus prêcher et de renoncer à un ministère qu'il ne pouvait plus exercer qu'au milieu d'outrages systématiques venus de ceux même dont il partageait et prêchait la foi ; il se sentait impuissant à lutter contre ces attaques sourdes qui transformaient « le plus modéré des hommes en une sorte de forcené ».

Il lui suffit de paraître à Rome pour dissiper tous les nuages ; dans une lettre écrite dès son arrivée (11 septembre 1850), il se déclarait prêt à

tout pour satisfaire le Pape, notamment à expliquer ou retirer ce qui serait reconnu peu exact en ses écrits, à répondre à toutes les questions qui lui seraient posées. Une déclaration écrite (21 septembre), dans laquelle il s'expliquait avec une très grande netteté sur trois points où sa doctrine était incriminée : puissance coercitive de l'Église relativement aux actes extérieurs ; origine de la souveraineté et domaine temporel du Pape, éclaircit la situation. Pie IX se montra d'une paternelle bonté dans l'audience qu'il lui accorda le 21 septembre. Déjà, sept jours auparavant, la Province de France avait été reconnue et mise en possession de tous les droits et privilèges dont elle jouissait avant la Révolution, et le Père Lacordaire en avait été nommé provincial pour quatre années. Et bientôt, malgré l'opposition de religieux italiens, le Père Jandel était nommé par le Pape Vicaire général de l'Ordre, avec tous les pouvoirs du Général.

Le rétablissement canonique de la Province de France consacrait en droit la restauration si heureusement accomplie en fait par les efforts persévérants de Lacordaire. Œuvre tout à la fois chrétienne et patriotique ; double service rendu à l'Église et à la France : à l'Église, en lui procurant de nouveaux dévouements, en mettant au service

de la parole divine de nouvelles activités ; à la France, en lui procurant les bienfaits de la prédication chrétienne et en donnant une impulsion décisive à la restauration des Ordres religieux dont l'existence est nécessaire au fonctionnement normal de la vie de la société chrétienne et à l'entretien dans les âmes de l'esprit de foi. Quant à la prédication chrétienne, Lacordaire faisait observer justement, et dans son *Mémoire* et dans ses conférences, que le clergé séculier, absorbé par les mille détails du ministère paroissial, ne peut suffire à satisfaire à l'enseignement chrétien de la foule. Il lui manque trop souvent les moyens d'étude et de recueillement que le couvent fournit à ses hôtes. Le développement plus général de l'instruction, le manque d'une éducation religieuse suffisante dans les établissements publics scolaires, la facilité effrayante que la liberté de la presse donnait aux pires doctrines de se propager, rendaient plus nécessaire que jamais le rétablissement d'un Ordre dont l'objet propre est la prédication et qui pouvait par là contrebalancer l'influence du mal. A mesure que les couvents dominicains se fondaient sur divers points du territoire français, à mesure que s'augmentait la milice qui demandait à combattre sous ses ordres, les disciples de Lacordaire allaient sur ses traces et à son exemple,

avec moins d'éclat que lui, mais néanmoins avec de légitimes succès, répandre la prédication chrétienne, en donnant à leur parole et à leur exposition un tour un peu différent de celui des prédicateurs ordinaires, en sortant des sentiers battus pour exciter davantage l'intérêt de l'auditoire : « mêler le dogme à la morale dans les stations de l'Avent et du Carême, sortir des sujets ordinairement traités, pour élever l'âme des auditeurs à une conception plus étendue du christianisme... c'est le caractère propre, écrivait un peu plus tard Lacordaire, que les religieux de notre Ordre ont tenté de revêtir plus ou moins heureusement (1). »

La restauration du Tiers-Ordre séculier, à côté du grand Ordre, eut aussi une influence manifestement bienfaisante en formant à une vie plus parfaite dans le monde un certain nombre de chrétiens qui aidaient par leur exemple et par leurs conseils à la rénovation de la foi et de l'esprit chrétien dans la conduite de la vie mondaine.

Enfin une impulsion salutaire fut donnée à la restauration des Ordres religieux. Assurément, quelques-uns étaient déjà rentrés en France : sans compter les Jésuites, qui avaient été des premiers

(1) *Lettres à Foisset*, II, p. 265.

à se reconstituer, diverses familles de l'Ordre bénédictin s'étaient établies çà et là; et depuis longtemps dom Guéranger avait rapporté à Solesmes les grandes traditions des couvents bénédictins de l'ancien régime ; d'autres Ordres, — les Franciscains par exemple, — avaient essayé de se rétablir sur un point. Mais la restauration dominicaine accentua davantage ce mouvement, et Lacordaire y était extrêmement favorable. Pour l'œuvre même de l'enseignement de la chaire, il fallait d'autres ouvriers que les Dominicains : il fallait des prédicateurs adaptés aux différents tempéraments. Pour le peuple, Lacordaire, dans une de ses conférences de Notre-Dame, avait fait appel aux Capucins. « Aujourd'hui, disait-il, la chaire apostolique est muette devant le pauvre peuple ; au fond de nos campagnes, des milliers de créatures françaises n'ont pas une seule fois, depuis quarante ans, entendu les foudres de la vérité. Elles ont leur curé, direz-vous. Oui, j'en conviens, elles ont un digne représentant de la religion, un pasteur fidèle, le doux spectacle d'une vertu simple et quotidienne : c'est beaucoup. Mais la parole n'égale pas l'autorité dans le pasteur ; le temps tout seul la blesserait à mort, en lui ôtant le charme de la nouveauté. S'il vous faut des accents qui ne vous aient point en-

core frappés, à vous, hommes des villes, il en faut aussi à l'homme des champs. Le pauvre a besoin comme vous des enivrements de la parole ; il a des entrailles à émouvoir, des endroits de son cœur où la vérité dort, et où l'éloquence doit le surprendre et l'éveiller en sursaut. Laissez-lui entendre Démosthènes ; et le Démosthènes du peuple, c'est le capucin (1). »

A peine les Dominicains étaient-ils installés à Paris que les Capucins s'y établirent aussi, et y firent renaître à leur tour leur Tiers-Ordre.

Lorsque, par la reconnaissance à Rome de la province dominicaine de France, et par la nomination du Père Jandel au vicariat général de l'Ordre, Lacordaire eut reçu la récompense de ses labeurs et une compensation aux calomnies qui le persécutaient, il ne fit point difficulté de remonter dans la chaire de Notre-Dame pour le Carême de 1851. Il achevait justement, cette année, l'exposition du dogme chrétien, qu'il avait poursuivie avec tant d'éclat en 1835-1836 et sans interruption depuis 1843. Il voyait s'ouvrir devant lui un champ nouveau, l'enseignement de la morale chrétienne; et il ne songeait pas à se soustraire à cette tâche ; mais, comme par un

(1) *Conférences*, t. II, p. 370-371.

pressentiment de ce qui allait bientôt se réaliser, il fit, dans la dernière conférence de la station, de touchants adieux à son auditoire. « Parvenu à ce milieu du chemin de la vie, là où l'homme se dépouille du dernier rayon de sa jeunesse et descend par une pente rapide aux rivages de l'impuissance et de l'oubli », c'était pour lui une douceur, disait-il aux hommes rassemblés dans la basilique, « d'évoquer devant vous quelques-uns des souvenirs qui m'ont rendu si chers et cette métropole et vous.

« C'est ici, quand mon âme se fut ouverte à la lumière de Dieu, que le pardon descendit sur mes fautes ; et j'entrevois l'autel où, sur mes lèvres fortifiées par l'âge et purifiées par le repentir, je reçus pour la seconde fois le Dieu qui m'avait visité à l'aurore première de mon adolescence. C'est ici que, couché sur le pavé du temple, je m'élevai par degrés jusqu'à l'onction du sacerdoce, et qu'après de longs détours où je cherchais le secret de ma prédestination, il me fut révélé dans cette chaire que, depuis dix-sept ans, vous avez entourée de silence et d'honneur ; c'est ici qu'au retour d'un exil volontaire, je rapportai l'habit religieux qu'un demi-siècle de proscription avait chassé de Paris, et que le présentant à une assemblée formidable par le nom-

bre et la diversité des personnes, il obtint le triomphe d'un unanime respect. C'est ici qu'au lendemain d'une révolution, lorsque nos places étaient encore couvertes des débris du trône et des images de la guerre, vous vîntes écouter de ma bouche la parole qui survit à toutes les ruines, et qui, ce jour-là, soutenue d'une émotion dont nul ne se défendait, fut saluée de vos applaudissements. C'est ici, sous les dalles voisines de l'autel, que reposent mes deux premiers archevêques, celui qui m'appela tout jeune à l'honneur de vous enseigner, et celui qui m'y rappela, après qu'une défiance de mes forces m'eut éloigné de vous. C'est ici, sur ce même siège archiépiscopal, que j'ai retrouvé dans un troisième pontife le même cœur et la même protection. Enfin, c'est ici qu'ont pris naissance toutes les affections qui ont consolé ma vie, et qu'homme solitaire, inconnu des grands, éloigné des partis, étranger aux lieux où se presse la foule et se nouent les relations, j'ai rencontré les âmes qui m'ont aimé.

« O murs de Notre-Dame, voûtes sacrées qui avez reporté ma parole à tant d'intelligences privées de Dieu, autels qui m'avez béni, je ne me sépare point de vous ; je ne fais que dire ce que vous avez été pour un homme, et m'épancher en moi-même au souvenir de vos bienfaits, comme

les enfants d'Israël, présents ou en exil, célébraient la mémoire de Sion. Et vous, Messieurs, génération déjà nombreuse en qui j'ai semé peut-être des vérités et des vertus, je vous demeure uni pour l'avenir comme je le fus dans le passé ; mais, si un jour mes forces trahissaient mon élan, si vous veniez à dédaigner les restes d'une voix qui vous fut chère, sachez que vous ne serez jamais ingrats, car rien ne peut empêcher désormais que vous n'ayez été la gloire de ma vie et que vous ne soyez ma couronne dans l'éternité. »

Lacordaire avait si peu, à cette époque, l'intention de quitter Notre-Dame qu'il résolut de ne plus prêcher en province, où les religieux de son Ordre pouvaient le suppléer, afin de concentrer son action à Paris, et de consacrer à la préparation des conférences sur la morale tout ce que lui laissaient de temps les obligations de sa charge de provincial et la rédaction de ses anciennes conférences, dont il avait commencé l'impression dès 1844.

Le coup d'État du 2 décembre vint briser tous ses plans. Royaliste parlementaire de tempérament, républicain démocrate d'occasion, il ne pouvait en aucune façon se rallier à une dictature qu'il avait semblé pressentir dans une de ses

conférences de 1845. Il avait voté pour la présidence de Cavaignac contre celle de Louis Napoléon. Il avait dissuadé M. Foisset d'entrer dans le ministère où M. de Falloux joua un rôle si considérable et qui fit cette loi boîteuse de 1850 sur la liberté de l'enseignement. Sans l'étonner, le coup d'État le chagrina profondément. « La violation, par la force militaire, de la Constitution d'un pays est toujours, pensait-il, une grande calamité, qui prépare pour l'avenir de nouveaux coups de fortune et l'avilissement progressif de l'ordre civil. » Le ralliement de Montalembert et l'appel qu'il fit en ce sens aux catholiques fut pour Lacordaire une douloureuse surprise.

Ce n'est point qu'il voulût des protestations stériles ; il dissuada un jeune homme qui s'était attaché fortement à lui depuis quelque temps et qui, entré dans le sacerdoce, devait exercer sur lui une influence considérable, Henri Perreyve, de tenter une protestation qui eût abouti au ridicule. Mais il lui répugnait de voir tout le monde se courber devant le nouveau régime : la cause de la liberté lui paraissait abandonnée par tous ses anciens fidèles ; il ne crut plus pouvoir dans ces conditions remonter dans la chaire de Notre-Dame. « J'ai pensé, écrivait-il à Mme de Prailly, le 3 février 1852, ne pouvoir donner mes confé-

rences cet hiver au milieu du silence de la presse et de la tribune, sans exposer la chaire de Notre-Dame à devenir un rendez-vous périlleux pour les amis et les ennemis du nouveau pouvoir. » Pour se soustraire aux sollicitations qui n'auraient point manqué, il partit aussitôt, sous prétexte de visiter les couvents dominicains de Belgique qui venaient d'être rattachés à la province de France. Sur sa demande, le Père Jandel lui avait donné également mission de visiter les couvents de Hollande, d'Angleterre et d'Irlande. Lacordaire resta moins longtemps absent qu'il ne le pensait d'abord, rappelé à Flavigny par l'acquisition d'Oullins et par la nécessité de créer un Tiers-Ordre enseignant, sur lequel nous aurons occasion de revenir. Aussi ne put-il aller jusqu'en Irlande ; mais, outre les trois couvents français, il avait visité en Angleterre Oxford, et avait été charmé de la façon libérale dont l'Angleterre comprenait la vie de collège et dont cette ville universitaire lui offrait un modèle.

De Flavigny, où il avait réuni le premier Chapitre provincial de France et d'où il dirigeait les couvents de France et de Belgique, Lacordaire fut bientôt appelé à Toulouse. Mgr Mioland, l'archevêque de cette ville, faisait la translation solennelle du chef de saint Thomas d'Aquin, con-

servé dans la vieille basilique de Saint-Sernin, et il avait invité Lacordaire à prononcer le panégyrique du saint. Comment le restaurateur de l'Ordre des Frères Prêcheurs aurait-il pu refuser l'éclat de sa parole à une telle cérémonie? Comment aurait-il renoncé à glorifier le plus grand docteur de l'Ordre dominicain, dans les œuvres de qui, depuis 1838, il avait trouvé tant de lumière ? Ce fut le 18 juillet 1852 qu'il parla pendant deux heures, devant un immense auditoire, sur le rôle de la théologie et sur la place qu'y occupe saint Thomas d'Aquin.

Quelques mois après, les instances de Mgr Sibour triomphèrent des hésitations de Lacordaire, et il consentit à parler à Saint-Roch le 10 février 1853 en faveur des écoles chrétiennes. Son discours fut d'une sainte hardiesse, d'une hardiesse qui fit tressaillir son auditoire et qui fit craindre pour lui à ses amis. Il avait pris pour texte : *Esto vir*, voulant rappeler que le but de l'éducation chrétienne est de former des caractères. Il y laissait échapper des phrases qui pouvaient paraître des allusions, comme celle-ci : « Celui qui emploie des moyens misérables, même pour faire le bien, même pour sauver son pays, celui-là demeure toujours un misérable. » Il parlait de Napoléon Ier, cet « homme qu'on appela grand, mais qui ne fut

pas assez grand pour ne pas abuser de sa puissance », en des termes qui ne semblaient que pouvoir déplaire en haut lieu. Napoléon III eut le bon esprit de ne se point livrer à des représailles qu'on attendait, et de laisser insérer dans le *Moniteur*, le journal officiel de l'époque, une note plutôt flatteuse pour Lacordaire. Mais l'empereur n'oublia point ; et l'abbé Perreyve put écrire plus tard à Lacordaire que l'impératrice ayant manifesté le désir de l'entendre, Napoléon avait déclaré qu'il ne voulait point que ce nom fût prononcé devant lui.

Mgr Sibour insista en vain pour que le prédicateur reprît ses conférences de Carême. Lacordaire refusa, mais il évita de séjourner désormais à Paris, craignant, il l'avouait, de ne pouvoir résister à de nouvelles sollicitations. Toutefois, il ne renonça point complètement à la parole. Le 7 juillet 1853, il faisait à Mattaincourt le panégyrique du bienheureux Fourier, et dès le début de l'année suivante il inaugurait dans la cathédrale de Toulouse la suite des conférences de Notre-Dame de Paris, l'exposition de la morale après celle du dogme. Il n'avait pu se soustraire au désir de Mgr Mioland, au moment où celui-ci lui facilitait l'érection d'un nouveau couvent à Toulouse, dans cette ville à laquelle Lacordaire était doublement attaché

comme au berceau de l'Ordre et à la conservatrice des reliques insignes de saint Thomas d'Aquin. Ces conférences sur la vie chrétienne eurent un succès prodigieux, et elles le méritaient. Malheureusement, elles ne devaient pas avoir de suite. L'acquisition de Sorèze par les Dominicains, en donnant au Tiers-Ordre enseignant une extension considérable, obligea le prédicateur de se consacrer tout entier à cette œuvre, surtout quand il eut déposé le fardeau du provincialat.

En rétablissant en France l'Ordre dominicain, Lacordaire s'était efforcé de faire revivre l'ancienne observance dans ce qu'elle avait de compatible à ses yeux avec les difficultés de l'heure présente. « J'aimerais mieux voir tout périr, écrivait-il par exemple le 19 janvier 1846 au P. Jandel, que cette maison (Nancy) tomber dès l'origine dans la froideur et le relâchement. » Il tenait à la régularité dans la récitation de l'office, dans la tenue des chapitres, dans l'usage de la coulpe. Il s'efforçait d'inspirer à ses religieux l'esprit de mortification, d'obéissance et de discipline. Il leur rappelait qu'ils devaient » traverser les choses humaines sans s'y attacher ». Mais il prêchait en tout d'exemple. Dès qu'il eut revêtu l'habit dominicain, il ne se permit plus aucun voyage de pur plaisir ; il lui arriva par là d'attrister ses meilleurs amis,

même Mme Swetchine, en refusant de se détourner de sa route pour leur donner quelques instants la joie de sa présence; il rappelait qu'ayant renoncé à tout, il ne pouvait dépenser que dans les intérêts communs l'argent de la communauté. Mais il exigeait chez ses religieux le même esprit d'abnégation. A l'un qui s'était arrêté en voyage au delà du temps prescrit, il ordonnait, tout en reconnaissant la gravité des motifs qui l'avaient fait agir, de se faire donner la discipline; à un autre, qui avait cru pouvoir se détourner de sa route pour aller voir sa famille qui désirait sa présence depuis longtemps, il imposait aussi une pénitence. Il regarda cette manière d'agir comme un de ses premiers devoirs et comme le seul moyen de maintenir l'humilité, l'obéissance et l'esprit de discipline. D'ailleurs il s'efforçait de tempérer cette sévérité par la tendresse. En instituant un maître des novices, il lui recommandait d'être « sévère et aimable tout à la fois, sachant châtier avec la verge et atteindre jusqu'au plus profond du cœur ».

S'il avait établi dans les couvents de France l'abstinence perpétuelle de chair à l'intérieur du couvent, sauf le cas de maladie, et l'usage de la laine pour le corps et pour le lit, le grand jeûne, le chapitre hebdomadaire de la coulpe, il avait jugé

nécessaire d'adoucir la règle sur certains points. Il lui semblait notamment que l'affaiblissement général des santés, le petit nombre de religieux réunis dans chaque maison, le fardeau que faisaient peser sur eux les nécessités du ministère apostolique dans un pays où le clergé séculier était insuffisant à cette tâche, ne permettaient pas le lever de nuit; et il avait jugé nécessaire de le porter à trois heures.

Quelques religieux, le P. Jandel et le P. Besson entre autres, étaient portés à observer la règle primitive dans la grande rigueur et jusque dans sa lettre, tandis que Lacordaire ne la voulait appliquer que dans son esprit. Quand le P. Jandel eut été appelé à diriger l'Ordre, il voulut appliquer ses idées, et il y eut alors quelques dissentiments entre Lacordaire et lui. La résistance extrême des religieux d'Italie à la réforme, et surtout au lever de nuit, avait fait prendre à Lacordaire, dans un esprit de conciliation, une mesure qui lui paraissait de nature à pacifier les esprits, celle de porter le lever de nuit à quatre heures, et il avait voulu établir cette règle dans la province de France, en 1852. Le P. Jandel annula ce règlement et maintint le lever de trois heures, sans d'ailleurs que cette divergence d'opinions sur le plus ou moins de vérité pra-

tique créât entre enx une véritable mésintelligence.

Quand en septembre 1854 Lacordaire fut arrivé au terme de son provincialat, il semblait naturel que ses enfants, appelés pour la première fois à nommer régulièrement leur supérieur, lui demandassent de conserver des fonctions qu'il avait remplies avec un véritable esprit de zèle et de charité. Leur choix se porta sur le P. Danzas, que Lacordaire semblait lui-même avoir désigné aux suffrages. Bien qu'au premier moment il ait été un peu surpris de ce procédé, un peu peiné que l'on n'eût même pas songé à lui offrir la continuation de ses pouvoirs, il repoussa vite ce sentiment, comme il l'écrivait à Mme de Prailly, qui lui avait fait presque des condoléances ; il se trouvait même heureux d'être déchargé du lourd fardeau du provincialat « à l'heure où cette œuvre pouvait se passer de lui et où une autre appelait la concentration de toutes ses forces ». Cette œuvre nouvelle où Dieu l'appelait et qui, pendant un temps, absorba tout son temps, était l'œuvre de la fondation du Tiers-Ordre enseignant.

CHAPITRE VII

LE TIERS-ORDRE ENSEIGNANT

On se rappelle que, dès son entrée dans l'Ordre des Frères Prêcheurs, Lacordaire avait été préoccupé de leur faire joindre à la prédication l'éducation de la jeunesse. La loi de 1850 sur la liberté de l'enseignement secondaire, sans donner satisfaction aux légitimes revendications des catholiques, sans leur assurer cette pleine et entière indépendance qu'ils réclamaient depuis si longtemps, avait du moins reconnu leur droit d'avoir des maisons à eux pour y élever leurs enfants selon leurs principes, et avait brisé le monopole universitaire. Elle renversait par là même l'un des principaux obstacles auxquels pouvait se heurter le dessein de Lacordaire.

En 1852, s'offrit à lui une occasion inespérée de le réaliser.

Un prêtre du diocèse de Lyon, l'abbé Étienne Dauphin, avait conçu en 1833 le projet de fonder

un établissement d'éducation pour la jeunesse, où les parents seraient assurés de trouver pour leurs enfants, avec des méthodes d'enseignement capables de leur ouvrir largement l'esprit, une instruction religieuse plus forte que celle des établissements officiels. Il fut assez heureux pour trouver et des professeurs et des capitaux. L'école, établie au château du Perron (4 novembre 1833) à Oullins, et qui n'eut pour commencer que douze élèves, ne tarda pas à prospérer. Dès 1836, plus de cent enfants y recevaient l'instruction de maîtres qui s'efforçaient d'être en même temps des amis. Mais, dans le cours des années, des difficultés survinrent. Le départ du premier directeur, M. Lassalle, en 1838, faillit compromettre l'œuvre et faire retirer à l'institution l'autorisation dont, sous le règne du monopole, elle avait besoin pour vivre. Des maîtres se retirèrent, comme l'abbé Lacuria, l'auteur d'un bel et curieux ouvrage sur les *Harmonies de l'être ;* et ceux qui restaient attachés à l'œuvre commune se rendaient, chaque jour davantage, compte de la difficulté de maintenir une telle institution par un simple groupement de prêtres séculiers. L'un des maîtres d'Oullins, l'abbé Cédoz, que les prédications dominicaines avaient touché et qui s'était affilié au Tiers-Ordre, se demanda si les Domi-

nicains ne pourraient se charger de donner à Oullins la garantie de durée qui lui manquait. Oullins avait été un effort heureux pour adapter l'éducation chrétienne à l'esprit moderne ; et l'abbé Cédoz voyait les Dominicains animés, grâce à leur fondateur, du même esprit. Il s'entretint donc de son rêve avec le P. Hue, dominicain de la maison de Nancy, puis avec Lacordaire ; et quand il vit que ses ouvertures ne déplaisaient point, il sonda l'abbé Dauphin et ses collègues sur une cession possible d'Oullins aux Dominicains. M. Dauphin entra de tout cœur dans cette pensée.

Mais Lacordaire s'était rendu compte que la vie du personnel enseignant n'était guère compatible avec les austérités de l'Ordre dominicain, et il avait conçu le projet de créer un Tiers-Ordre enseignant. La règle du Tiers-Ordre lui paraissait se prêter fort bien à toutes les exigences contre lesquelles il pensait que la règle du grand Ordre se briserait. Il avait convoqué à Flavigny, le 24 avril 1852, le premier chapitre provincial de son Ordre depuis la constitution de la province de France ; il y fit adopter la fondation d'un Tiers-Ordre enseignant.

Avec l'approbation de Mgr de Bonald, archevêque de Lyon, l'abbé Dauphin, le 25 juillet

1852, annonça publiquement la cession d'Oullins aux Dominicains, qui ne devaient en prendre possession effective que pour l'année scolaire 1853-1854, afin de laisser aux tertiaires qui devaient s'y installer le temps de faire leur noviciat. Deux professeurs de la maison, MM. Mermet et Cédoz, et deux anciens élèves, MM. Captier et Mouton, partirent avec Lacordaire pour Flavigny, où ils devaient être les premiers novices du Tiers-Ordre enseignant. Malgré la charge du provincialat, qui pesait toujours sur ses épaules, Lacordaire voulut lui-même se faire le maître des novices. Le 15 août 1853, il reçut à Oullins même leurs vœux de tertiaires.

Le succès d'Oullins amena bientôt au P. Lacordaire l'offre d'une cession encore plus considérable. L'antique collège fondé à Sorèze au XVIIe siècle par les Bénédictins, après une prospérité longtemps conservée, avait décliné sous la monarchie de Juillet. Une société d'actionnaires catholiques, qui l'avaient acquis en 1840, en avait confié la direction tour à tour à l'abbé Gratacap et à l'abbé Bareille, qui, s'ils avaient pu rendre au vieux collège les traditions chrétiennes que leur avait fait perdre Ferlus, n'avaient pu lui redonner tout son ancien éclat, La société propriétaire fit alors appel au Tiers-Ordre enseignant

de Saint-Dominique. Poussé par le P. Jandel et cédant à ce qui lui semblait l'appel de Dieu, Lacordaire finit par accepter et prit possession de Sorèze le 8 août 1854.

La maison ne lui était cédée que pour trente ans ; mais comme, pendant cette période, on ne lui abandonnait pas seulement la direction des études, mais l'administration pleine et absolue, avec tous les bénéfices, et qu'il voyait dans cette combinaison l'assurance de pouvoir dans ce laps de temps désintéresser les actionnaires et faire passer la pleine propriété aux Dominicains, il résolut d'installer à Sorèze, non seulement le noviciat du Tiers-Ordre, mais une école normale où se formeraient les professeurs.

L'acquisition de Sorèze eut pour le Tiers-Ordre enseignant une importance capitale. Lors de la fondation d'Oullins, il avait été entendu que le Tiers-Ordre enseignant dépendrait du provincial de France. L'extension qu'il semblait désormais devoir prendre détermina le Conseil général des Frères Prêcheurs à séparer définitivement le Tiers-Ordre du grand Ordre, et à mettre à sa tête un provincial qui relèverait immédiatement du général. Lacordaire, déchargé le 15 septembre du provincialat du grand Ordre, fut nommé vicaire général du Tiers-Ordre enseignant.

Pensant que, pour des débuts, il était téméraire de conserver avec une maison aussi importante que Sorèze un autre établissement, il songeait à abandonner Oullins, et il avait écrit aux tertiaires qui s'y trouvaient de rendre la maison aux anciens propriétaires et de le rejoindre. C'était une mesure bien pénible pour des hommes qui depuis des années avaient consacré leur vie à la prospérité de cette maison ou qui y avaient reçu une éducation dont ils étaient fiers. Ils en appelèrent au P. Jandel, qui leur donna raison contre Lacordaire.

Il est temps d'exposer comment ce dernier organisa le Tiers-Ordre enseignant, et quel fut son programme d'enseignement et d'éducation.

La règle du nouveau corps enseignant était celle du Tiers-Ordre, qui comporte l'abstinence du lundi et du mercredi et le jeûne du vendredi, mortifications suffisantes pour des personnes astreintes au rude labeur du professorat. Mais naturellement, à la règle s'ajoutèrent les constitutions fort sages rédigées par Lacordaire et qui, approuvées d'abord à titre temporaire, le furent à titre définitif en 1868.

Les religieux qui se destinaient à l'enseignement y étaient préparés par sept années d'études, dont une était consacrée à la philo-

sophie, quatre à la théologie, deux aux lettres et aux sciences. Au bout de ce temps, les étudiants qui montraient les aptitudes suffisantes étaient nommés lecteurs ; deux ans après ils pouvaient obtenir le titre de bachelier; deux ans encore après, celui de docteur ; pour être préfet des études il fallait être au moins bachelier ou lecteur dans les deux ordres des sciences et des lettres.

Au point de vue des méthodes d'enseignement, Lacordaire n'eut aucune originalité. S'il n'avait conservé que de mauvais souvenirs de l'éducation reçue au lycée de Dijon, l'enseignement au contraire lui en était demeuré cher. Aussi détruisit-il et à Oullins et à Sorèze l'œuvre de ses prédécesseurs pour tout ramener au type universitaire.

La méthode à Oullins consistait à n'avoir à peu près, pour chaque branche d'études, qu'un professeur qui suivait l'élève dans toutes ses classes : c'est ainsi qu'au début M. Lassalle était chargé du grec et des mathématiques ; M. Dauphin, de la littérature et de l'instruction religieuse; M. Chaine, de l'histoire naturelle et du français ; M. Gandy, de l'histoire et du latin, tandis que M. Lacuria joignait la surveillance à l'enseignement de la musique. Ce système avait le

double avantage de permettre aux maîtres de se perfectionner chacun dans sa partie, et d'avoir plus d'influence sur des enfants avec lesquels ils étaient toujours en contact.

Une autre idée, fort originale et qui me semble excellente, était d'accorder les récompenses non au mérite absolu des devoirs, mais à leur mérite relatif : c'est-à-dire de récompenser chez l'élève, non des facultés qui ne dépendent pas de sa volonté, mais l'effort personnel et les progrès du travail propre. Ce système, impropre peut-être à flatter l'ambition des plus forts, était le plus juste et le plus apte à ne pas décourager les plus faibles.

Enfin les professeurs d'Oullins ne se préoccupaient point des programmes universitaires, plus désireux de former largement l'intelligence de leurs élèves que de les couler dans le moule du baccalauréat.

Tout cela fut bouleversé par Lacordaire, qui revint purement et simplement au régime de l'Université.

De l'ancien Sorèze il conserva davantage. Cette maison donnait plus aux lettres qu'aux sciences, en faisant à celles-ci large part, et assurait à tous ses élèves le bénéfice de l'enseignement artistique et des exercices du corps. Lacordaire maintint cela, comme il maintint, en les développant, les

moyens d'émulation en usage dans l'école bénédictine ; mais non pas la spécialisation des professeurs, qui se rencontrait à Sorèze comme à Oullins, ni l'entrecroisement des heures de cours. A Sorèze comme à Oullins, il y eut désormais, comme dans les collèges officiels, dix classes, de la neuvième à la philosophie ; on y prépara aux baccalauréats et aux grandes écoles du gouvernement. Mais l'établissement se distingua, même à ce point de vue, par les facilités données à l'étude et en même temps aux exercices physiques ; la grandeur du domaine où l'école se trouvait située permit d'y avoir un parc, un jardin des plantes, un bassin de natation, une salle d'escrime, un manège, un gymnase, un arsenal, un cabinet de physique, une collection d'histoire naturelle, une bibliothèque. Les élèves y faisaient l'exercice militaire, à une époque où l'on n'avait point songé à le faire faire dans les collèges universitaires.

Lacordaire pouvait dire que Sorèze était « une école où la religion, les lettres, les sciences, les arts, c'est-à-dire le divin, le vrai, le réel, le beau et l'aimable, se partagent les heures d'un jeune homme et se disputent son cœur afin de jeter en lui les fondements si difficiles et si complexes d'une vie d'homme ».

Développant ce qui existait déjà, il y établit des moyens d'émulation, dont les analogues se retrouvèrent à peu près à Oullins : vingt-quatre membres des hautes classes élus au vote par leurs camarades formaient un Athénée. Le directeur choisissait parmi ceux-ci douze jeunes gens qui formaient l'Institut ; ceux qui avaient le privilège envié d'en faire partie, avaient leur salle d'études et leur dortoir dans le quartier des maîtres, s'asseyaient à leur table, s'ébattaient dans le vaste parc réservé. Enfin le directeur aussi choisissait 24 membres qui formaient la cour des étudiants d'honneur ; ceux-ci conservaient après leur sortie des liens étroits avec Sorèze, chaque année ils avaient droit gratuitement à un séjour de deux semaines à l'école ; et ils recevaient communication officielle de tout ce qui l'intéressait : à leur mort un service à leur intention était célébré à la chapelle.

Si Lacordaire s'est si peu soucié de la nouveauté et de l'originalité en matière d'enseignement, c'est qu'au fond, à tort ou à raison, il n'attachait aux méthodes qu'une importance secondaire. « Un prospectus des études, disait-il, est bien peu de chose ; c'est l'esprit des maîtres qui est tout. On peut avec les mêmes livres et les mêmes méthodes faire des incrédules et des chrétiens, selon que

les professeurs appuient leur enseignement sur les inspirations de la foi ou sur celles du scepticisme. »

Aussi donna-t-il tous ses soins à l'éducation et à la discipline : « Il ne s'agit pas seulement pour nous, disait-il, d'éveiller l'esprit de nos élèves et de le rendre sensible aux touches du beau, c'est l'homme tout entier qui est dans nos mains, ce sont toutes ses facultés qui nous sont confiées pour les former dans un long apprentissage à leur exercice légitime. » Il enseignait à ses religieux qu'ils devaient former le jeune homme « au devoir de l'état et à l'ordre même dans la conduite des affaires ». Il s'appliquait à gagner la confiance des enfants et à développer chez eux comme le soutien naturel des vertus chrétiennes le sentiment de l'honneur. Il voulait que les Soréziens s'habituassent à accomplir leurs devoirs religieux non par un esprit de routine ou par crainte de châtiment, mais avec générosité et par un acte libre de leur volonté. « Il ne faut pas, disait-il, qu'on puisse se rappeler dans la vie qu'une seule fois on a accompli ses devoirs religieux sous l'empire de la crainte ou pour obéir à de simples convenances. » Dans les instructions qu'il faisait tous les dimanches à ses chers enfants, il s'adressait à leur esprit autant qu'à leur cœur. Dans les con-

versations de l'Institut, il encourageait ces jeunes gens qui allaient bientôt être lancés au milieu du monde à discuter les questions de la vie.

Les Soréziens portaient un costume militaire ; il le leur laissa, mais il voulut qu'ils en eussent le respect et qu'ils méritassent cet honneur par leur parfaite discipline. Parmi les membres de l'Institut étaient pris trois dignitaires de l'école, le porte-drapeau, le maître des cérémonies, le sergent-major. Celui-ci servait d'intermédiaire entre le directeur de l'école et les élèves. Le Père lui transmettait ses avis et ses réprimandes sous forme de lettres.

Lacordaire remplissait au reste son rôle de directeur avec un zèle admirable. Il avait voulu que tout passât par les mains du directeur, qui serait vraiment l'âme de l'école ; rien ne lui demeurait indifférent et il voyait tout par lui-même. Il prenait part aux jeux et aux conversations des enfants, les laissant jouir du charme de ses entretiens si goûtés de tous ceux qui l'approchèrent. Il se faisait un plaisir de les conduire lui-même dans de longues promenades aux environs de Sorèze.

C'est ainsi qu'il sut rendre à la vieille école sa renommée primitive. Bien qu'il en eût changé les programmes, il en aimait les antiques traditions, il

en affectionnait les gloires, et c'est avec une joie véritable qu'il en célébra le centenaire en 1857, par des fêtes d'un éclat incomparable que rehaussa encore la présence inattendue du maréchal Pélissier. Il se fit un plaisir et un honneur de consacrer la mémoire des personnages célèbres qui avaient reçu leur éducation à l'école.

La prospérité de Sorèze, celle, réelle aussi, quoique moindre, d'Oullins, valurent à Lacordaire une autre proposition d'établissement pour ses tertiaires enseignants. L'archevêque de Bourges lui demanda de prendre en main la direction de son petit séminaire. Lacordaire hésita quelque temps : « notre difficulté, disait-il à l'un de ses correspondants, n'est pas d'avoir des maisons, mais des hommes pour les gouverner. »

Cependant comme on ne lui demandait pour commencer que deux religieux et qu'il voyait du bien à accomplir, il finit par accepter.

Ce n'était pas seulement aux jeunes gens que s'adressait l'action du Tiers-Ordre enseignant, mais aux filles.

A peu près à l'époque où l'on offrait à Lacordaire la maison d'Oullins, la supérieure d'un couvent à Neufchâteau, Mère Sainte-Rose, s'ouvrit au Père Hue, qui prêchait dans cette ville, du dessein de réunir en congrégation plusieurs mai-

sons d'enseignement tenues par les Dominicaines. Lacordaire qui se rencontra, en décembre 1852, à Langres avec cette religieuse approuva cette pensée. Avec l'assentiment de leurs évêques respectifs, les communautés de Langres et de Neufchâteau s'unirent en congrégation et établirent à Nancy une maison qui devint leur maison mère et leur noviciat; deux raisons avaient fait choisir Nancy pour cet objet : l'existence d'un couvent de Dominicains et les ressources intellectuelles que présentait la ville.

Lacordaire s'était donné tout entier à cette œuvre de l'enseignement et de l'éducation de la jeunesse ; il avait « renoncé à tout pour elle, même à la prédication ». Des amis, comme l'abbé Henri Perreyve, qui exerçait sur lui une influence considérable, le pressaient d'écrire sans qu'il en pût trouver le temps. Il fit cependant une notice sur Ozanam pour le *Correspondant ;* mais c'est qu'il voyait là un devoir à remplir ; il voulait rendre justice à un homme qui lui semblait méconnu et dont le caractère méritait d'être donné en exemple. Quant aux *Lettres à un jeune homme sur la vie chrétienne*, dont il commença en 1858, aussi sur les instances de l'abbé Perreyve, la publication demeurée malheureusement interrompue, il y voyait surtout un moyen de prolonger

au delà de l'école ses enseignements à ses chers enfants de Sorèze. Il y a là des pages admirables, qui comptent parmi les plus belles qu'ait écrites l'éloquent dominicain. Nous n'en citerons que le passage où le P. Lacordaire met en garde son jeune ami contre l'opposition prétendue entre l'amour de l'Église et celui de la patrie : « On vous dira... que vous ne demeurerez un membre fidèle de la première qu'en devenant un fils dénaturé de la seconde. J'attache un grand prix à ne pas vous laisser cet écueil en perspective, parce que l'amour de la patrie est avec l'amour de l'Église le sentiment le plus sacré du cœur de l'homme, et que, s'il était possible que l'un fût l'ennemi de l'autre, ce serait à mes yeux le plus profond déchirement que la Providence eût ménagé à notre épreuve d'ici-bas. Mais il n'en est rien. La patrie est notre Église du temps, comme l'Église est notre patrie de l'éternité, et si l'orbite de celle-ci est plus vaste que l'orbite de celle-là, elles ont toutes deux le même centre qui est Dieu, le même intérêt qui est la justice, le même asile qui est la conscience, les mêmes citoyens qui sont le corps et l'âme de leurs enfants. L'Église, il est vrai, peut être en contradiction avec le gouvernement d'un pays; mais le gouvernement d'un pays n'est pas la nation, bien moins encore la

patrie. Quel est celui d'entre nous qui ait jamais pensé que sa patrie est dans la tête ou le cœur des hommes qui la gouvernent ? Notre patrie est le sol qui nous a vus naître, le sang et la maison de nos pères, l'amour de nos parents, les souvenirs de notre enfance, nos traditions, nos lois, nos mœurs, nos libertés, notre histoire et notre religion. Elle est tout ce que nous croyons et tout ce que nous aimons sous la garde de ceux qui naquirent avec nous au même point du temps et de l'espace, de la terre et du ciel. »

C'est ainsi que Lacordaire consacrait toutes les lumières de son intelligence, toutes les ardeurs de son cœur, toutes les forces de son être à l'éducation de la jeunesse, quand en août 1858 un vote de la province de France lui confia pour la seconde fois la charge de provincial, bien que les huit ans réglementaires ne se fussent pas écoulés depuis qu'il en avait été déchargé une première fois.

CHAPITRE VIII

DERNIÈRES ANNÉES ET MORT DE LACORDAIRE

Lacordaire reprenait le provincialat dans des conditions particulièrement difficiles. Sous son prédécesseur la province avait été profondément troublée par la question de la stricte observance. Le P. Danzas était, comme le P. Jandel, comme le P. Besson, désireux de rétablir l'Ordre dans sa primitive austérité ; comme eux, il pensait qu'apporter des tempéraments de prime abord, comme l'avait fait Lacordaire, sans attendre que l'expérience eût irrémédiablement prouvé que le maintien dans toute sa rigueur de l'ancienne discipline était décidément impossible, c'était introduire un germe funeste de relâchement qui ne pouvait que se développer avec le temps. Lacordaire jugeait au contraire que le danger était précisément d'imposer des conditions véritablement trop dures et dont on serait sans doute obligé de se relâcher. Il n'admettait pas que l'on pût prétendre réformer

un ordre restauré à peine depuis quelques années et qui était encore dans toute la ferveur d'une nouvelle institution.

Ces dissentiments, dont la manifestation était allée en s'accentuant, l'avaient fait tenir à l'écart et presque en suspicion par le nouveau provincial et le nouveau général, l'un et l'autre pourtant ses disciples. Mais la province de France n'était point dans les mêmes sentiments. Les religieux, qui avaient beaucoup aimé le P. Danzas comme maître des novices, l'aimaient moins comme provincial ; et il y eut un douloureux étonnement quand le P. Jandel écrivit contre la province de France une sorte de réquisitoire et manifesta l'intention de la scinder en deux provinces, l'une qui aurait pour centre un couvent fondé en 1857 à Lyon par le P. Jandel même, et qui comprendrait d'abord les couvents de Chalais et de Toulouse ramenés tous à la stricte observance, et l'autre qui conserverait l'observance mitigée du P. Lacordaire.

Celui-ci ne pouvait assister qu'avec chagrin à de semblables mesures. Établir des couvents de stricte observance, n'était-ce pas déclarer et laisser croire aux yeux du monde que les autres étaient dans le relâchement et la mollesse ? n'était-ce pas jeter sur eux le discrédit et rendre plus difficile l'œuvre même d'apostolat à laquelle ils avaient

voué leurs forces et leurs vies ? Bien qu'il écrivît à ceux qui lui témoignaient du regret de ces divisions, comme Foisset, que de semblables dissidences sur le plus ou moins de vérité pratique s'étaient toujours produites au temps des fondations ou des restaurations d'Ordres, bien qu'il luttât contre ces amertumes, il ne put s'empêcher d'en manifester quelque chose quand on vint le prier de reprendre le gouvernement de la province : il y mit pour conditions l'agrément du général, et la manifestation de cet agrément par une lettre publique ; l'assurance d'être soutenu dans sa tâche par la bienveillance du général ; la reconnaissance publique par celui-ci de la légitimité de l'observance de France ; enfin le droit de résider à Sorèze, auquel il s'était invinciblement attaché. Rome n'accepta point d'abord ces conditions, et il fallut que le Conseil de la province envoyât au pape un mémoire pour réclamer l'unité d'observance ; que le P. Besson fût venu en France pour se rendre compte de l'état des choses et des esprits ; qu'un chapitre réuni par ses soins eût postulé le P. Lacordaire comme provincial pour que Pie IX se décidât à laisser la province de France sous la direction de son fondateur. Mais Lyon garda la stricte observance et devint plus tard le chef d'une nouvelle province.

En acceptant c'était un véritable sacrifice que faisait Lacordaire. Il ne pouvait songer à abandonner le vicariat général du Tiers-Ordre enseignant ; il ne voulait pas davantage quitter la direction de son cher Sorèze; en assumant le provincialat, c'était donc un surcroît de charges qu'il imposait à ses forces usées déjà par tant de travaux apostoliques et par les austérités auxquelles il se livrait pour se sanctifier par une pénitence perpétuelle.

Ce sont les révélations d'un de ses disciples les plus aimés, de celui qui, aux derniers jours de sa vie, fut son bras droit, son confident, son soutien, qui nous ont livré le secret de sa vie intime. C'est dans l'ouvrage du P. Chocarne qu'il faut aller chercher le récit de ces macérations, de les mortifications, qui dans notre époque amollie, où les corps affaiblis fuient avec terreur jusqu'à la pensée de la douleur physique, où les volontés émoussées ne savent plus dominer ces émotions de la chair, excitent l'étonnement, les murmures, la répulsion non pas seulement des mondains, mais de chrétiens même fervents. Les limites étroites qui nous sont assignées ne nous permettent pas d'entrer là-dessus dans quelques développements. Mais nous n'aurions donné qu'un portrait faux et menteur du grand dominicain, si nous n'avions

pas signalé, au moins d'un mot, ce trait de son caractère et ce côté de sa vie. C'est par ce châtiment infligé sans relâche à son corps qu'il parvint à dompter tout ce qu'il y avait en lui de trop humain et qu'il put donner à l'énergie de son caractère, à la force de sa volonté, aux puissances de son âme leur plein et entier épanouissement. Mais il convient d'ajouter qu'aussi sage que généreux, sans cesser d'entretenir chez ses religieux l'esprit de mortification, il savait prévenir ou arrêter chez eux les excès d'un zèle imprudent qui aurait pu compromettre leur santé, et par un affaiblissement exagéré de leurs forces les rendre inhabiles au ministère auquel ils entendaient se consacrer.

Deux fondations importantes marquent le second provincialat de Lacordaire : celle d'une maison d'études à Saint-Maximin et celle d'un couvent à Dijon. L'âpreté du climat rendait le séjour de Chalais extrêmement pénible, et bien que Lacordaire fût très attaché à cette maison dont la situation éminemment pittoresque lui plaisait, il dut céder aux vœux de ses religieux et chercher un climat plus doux où la santé des étudiants serait moins menacée. C'est alors que le provincial songea à restaurer le couvent de Saint-Maximin en Provence, l'un des plus célèbres de l'Ordre.

Mais ce qui rendait ce lieu plus cher encore au cœur de Lacordaire, c'est qu'il avait été sanctifié, croyait-il, par le séjour de Marie Madeleine, de Marthe et de Lazare ; c'est dans la grotte voisine de la Sainte-Baume que la pécheresse convertie qui avait tant aimé le Sauveur avait fini ses jours d'après une tradition ancienne, que les travaux d'un vénérable Sulpicien, M. Faillon, venaient de remettre en honneur ; Lacordaire acceptait avec enthousiasme cette légende et il était heureux de restaurer un couvent illustré par la mémoire d'une des patronnes de son Ordre. C'est le 27 septembre 1859 que les Dominicains s'installèrent au couvent de Saint-Maximin, dont deux membres furent préposés à la garde de la Sainte-Baume.

Dès l'année précédente, Lacordaire avait fait décider par le Conseil provincial l'acquisition d'un immeuble à Dijon pour y établir un couvent dominicain. A d'autres titres que celles de Saint-Maximin, cette fondation était chère à son cœur. Lui qui avait tant de vivacité et de profondeur dans le sentiment, comment n'aurait-il pas été heureux d'installer l'Ordre sur lequel il avait concentré toutes ses affections, auquel il avait immolé son repos et consacré sa vie, dans le lieu où s'était écoulée son enfance, dans la patrie de sa

mère vénérée ? C'est au commencement de 1860 qu'il eut le bonheur de procéder à cette installation.

Ces fondations et ce développement de la province qui en France seulement comptait sept couvents et qui avait essaimé à Rome, en Belgique, en Angleterre, en Autriche, à Constantinople, à Mossoul, qui avait envoyé des missionnaires en Mésopotamie et au Kourdistan, étaient une consolation pour Lacordaire dans les contradictions que suscitait son œuvre, dans les tristesses que lui causait la situation générale ; en France il avait vu la démocratie s'effondrer dans la démagogie et aboutir à la domination impériale ; à l'extérieur, il voyait la Papauté menacée, jetée par les révolutions dans les bras de l'Autriche ; l'expédition d'Italie, qu'il avait saluée sous réserves comme une délivrance, n'avait fait qu'ébranler le domaine temporel de la Papauté ; et ce domaine temporel, légitimement acquis par les Souverains Pontifes, et nécessaire à leur indépendance, il n'admettait pas qu'ils pussent le perdre. Au moment où la question italienne passionnait et divisait les esprits, il jugea de son devoir d'élever la voix à son tour ; quelques amis, sachant qu'il préparait une brochure sur cette question brûlante, s'inquiétaient un peu ; l'abbé Perreyve lui écrivit « de donner

à sa sincérité une sorte de caractère sacré qui la défendît de toute espèce de considération humaine, comme aussi de tout entraînement intérieur ».

En écrivant cette brochure *De la Liberté de l'Italie et de l'Église*, Lacordaire ne cachait point ses sympathies pour la première, il manifestait son désir qu'elle se délivrât du joug étranger; mais il ne concevait pas que son indépendance pût être contradictoire à celle du successeur de saint Pierre ; il s'efforçait de montrer que le domaine temporel, légitimement constitué, ne mettait pas obstacle à la nationalité italienne ; que cette nationalité italienne pour exister n'avait que faire de se constituer en un seul royaume ; qu'elle serait aussi libre et indépendante en formant une confédération à l'exemple des États-Unis d'Amérique, et qu'au contraire, la perte du domaine temporel était un danger pour l'indépendance du Saint-Siège ; il s'efforçait aussi de justifier le gouvernement pontifical du reproche qu'on lui faisait d'être hostile aux institutions et aux libertés politiques modernes.

La fondation de Saint-Maximin avait amené Lacordaire à écrire un volume destiné à faire revivre le culte de sainte Madeleine et à restaurer les pèlerinages provençaux. C'est dans ce but

qu'il publia sa vie de la sainte, qui n'est point un livre d'histoire, qui même au point de vue littéraire a soulevé de vives critiques, mais qui a excité aussi d'enthousiastes éloges, et qui contient sans contredit quelques-unes des plus belles pages qu'ait écrites Lacordaire.

Quand il en acheva la publication, l'Académie française, par un choix qu'il n'avait point sollicité, venait de donner la consécration de ses suffrages à sa gloire littéraire. Déjà des sociétés académiques avaient tenu à honneur de lui ouvrir leurs rangs : l'Académie de Lyon d'abord, et en 1854 l'Académie de législation de Toulouse. Lacordaire avait été touché de ces témoignages spontanés d'estime ; il avait répondu au dernier par la composition d'un discours remarqué sur la *Loi de l'histoire*. Le choix de l'Académie française était encore plus flatteur pour lui ; d'autant que les premiers parrains de sa candidature furent, non ses amis et coreligionnaires, comme Montalembert et de Falloux, mais le dogmatique Cousin et le protestant Guizot.

Lacordaire ne déclina pas l'honneur qui lui était fait ; il y voyait bien moins une satisfaction d'amour-propre qu'un nouveau moyen de servir la cause de l'Église et celle de son Ordre. Son élection par l'Académie française, son entrée

dans cette illustre compagnie, montraient combien on était loin de l'époque où des préjugés mesquins n'eussent pas permis à la robe qu'il portait de franchir l'enceinte de l'Institut. Lacordaire se flattait d'y être — ce sont ses propres termes dans le discours de réception qu'il lut le 14 janvier 1861, — « le symbole de la liberté acceptée et fortifiée par la religion ».

Mais hélas ! il ne devait jamais siéger parmi ses nouveaux confrères. Ses dernières forces s'étaient usées à soutenir le triple fardeau jeté sur ses épaules. Dès l'année précédente, il n'avait pu se rendre à Saint-Maximin pour y prononcer le panégyrique de sainte Marie Madeleine, comme il l'avait promis et comme il l'eût désiré. L'effort qu'il fit pour venir lire son discours de réception à l'Académie française acheva de l'épuiser. Ni la science des médecins, ni la vertu des eaux, ni l'air de la campagne ne purent lui rendre les forces qui lui manquaient. En septembre 1860, il avait dû, avec l'approbation de la congrégation des prieurs de la province, se choisir un vicaire provincial. Le 27 août 1861, il sentit la nécessité de résigner tout à fait ses pouvoirs, et il donna sa démission de provincial. Il traîna encore quelques mois, consolé sur son lit de souffrance par les visites multipliées de ses amis. Les conseils de

Montalembert le déterminèrent, malgré son état de faiblesse, à dicter ses Mémoires. C'est cette admirable notice, qu'il ne conduisit malheureusement que jusqu'à l'année 1854, que Montalembert a publiée sous le nom de *Testament*.

Ce fut le 21 novembre 1861, en la fête de la Présentation, que Lacordaire rendit à Dieu son âme, après une longue agonie.

Il pouvait mourir tranquille, laissant après lui de grandes œuvres et l'exemple d'une belle vie, également féconde pour l'Église et pour la France.

TABLE DES CHAPITRES

Chapitre	I.	La vie dans le monde.	1
—	II.	Les débuts dans la vie sacerdotale.	29
—	III.	L'union avec Lamennais.	54
—	IV.	La fondation de l'apologétique de la chaire.	95
—	V.	La restauration en France de l'Ordre des Frères Prêcheurs. . .	109
—	VI.	Le rétablissement de la province dominicaine de France. Lacordaire député des Bouches-du-Rhône et provincial de France. .	171
—	VII.	Le Tiers-Ordre enseignant. . .	205
—	VIII.	Dernières années et mort de Lacordaire.	221

Le portrait de Lacordaire, dont nous donnons la reproduction, nous a été communiqué par le R. P. Minjard, l'un des grands orateurs de l'Ordre des Frères Prêcheurs en France, aujourd'hui missionnaire apostolique. Dans les dernières années de la vie du P. Lacordaire, le P. Minjard avait obtenu qu'il posât pour que l'on pût prendre de lui une photographie, et c'est d'après cette photographie que Mme Gadou-Boyer, une artiste bordelaise de talent, a fait cette miniature vivante, pleine d'expression, que la bienveillante amitié du R. P. Minjard nous a permis de reproduire.
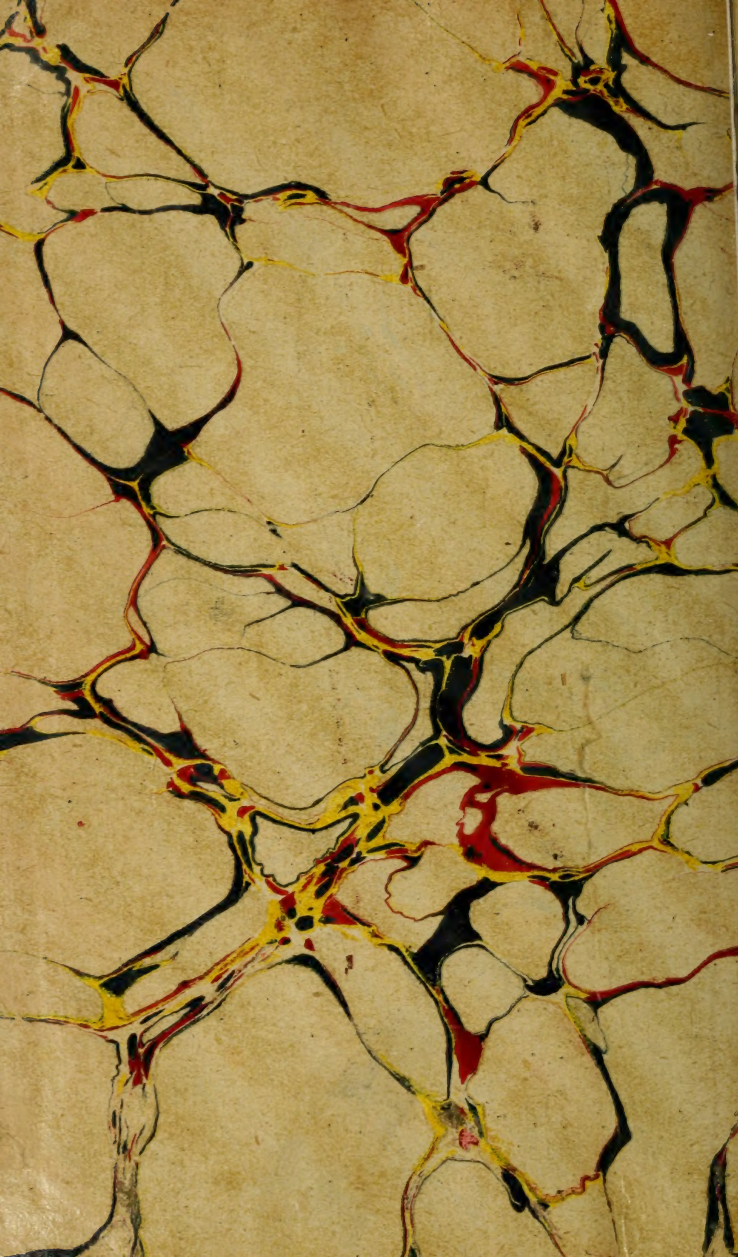
Poitiers. — Société française d'Imprimerie et de Librairie.